

Spécif n° 33

Novembre 1995

SPECIF

1 0

SPI

2 0

SOMMAIRE

• Le double anniversaire de SPECIF et du SPI (CNRS).....	4
• SPECIF et le Ministère de tutelle.....	49
• JOURNÉES SPECIF sur les Réseaux et l'Enseignement.....	53
• Les recrutements d'Enseignants chercheurs en 1995 (C. CARREZ).....	71
• Première réunion de la section 07 du CNRS.....	82
• Les AG de SPECIF du 14 décembre 1995.....	91
• Les nouveaux statuts de l'Association.....	99
• Listes des candidats aux élections du CNU.....	106
• Compe rendu de la réunion du CA de SPECIF du 22 juin 1995.....	109
• Compe rendu de la réunion du CA de SPECIF du 5 octobre 1995.....	112
• Divers.....	117
• Bulletin d'adhésion 1995.....	118

LE DOUBLE ANNIVERSAIRE DE SPECIF ET DU SPI

Norbert COT

Le hasard des anniversaires permet d'associer dans une même célébration, SPECIF, qui vient d'atteindre 10 ans, et le SPI (CNRS) qui fête en ce moment ses 20 ans. Que de changements survenus pendant cette double période, non seulement dans la vie de SPECIF ou du SPI, mais aussi au niveau de notre discipline ou de notre communauté.

Les anniversaires ont cette vertu inestimable d'arrêter le temps qui passe si vite pour laisser place aux retrouvailles, à la mémoire, à la réflexion. Évocation d'espoirs déçus ou réalisés, de regrets ou de joies légitimes, souvenirs parfois nostalgiques des nombreux combats menés.

SPECIF se devait de célébrer dignement ce double événement, en évitant le double écueil de l'autosatisfaction ou de l'autoflagellation. Quel plus beau bouquet d'anniversaire pouvions-nous composer, en demandant aux membres concernés et disponibles de notre communauté d'en dessiner chacun une fleur, avec ou sans épines, sous forme d'une page d'humeur écrite en toute liberté de sujet, de style ou de ton ?

Regard sur le passé, arrêt sur le présent, coup d'oeil sur l'avenir, pour saisir sous divers angles une partie de notre histoire.

Merci aux divers auteurs qui ont accepté de se livrer à cet exercice, pour une façon comme une autre de fêter collectivement notre anniversaire, en espérant se retrouver tous ensemble dans une dizaine d'années.

LISTE DES CONTRIBUTIONS

Honneur d'abord aux Présidents successifs* de SPECIF et au représentant** du SPI, qui précèdent la liste des contributions selon l'ordre alphabétique des auteurs.

Claude PAIR	Une longue marche...
Christian CARREZ	SPECIF, groupe de pression ou communauté de réflexion ?
Claude GIRAULT	SPECIF 10 ans
Jean-François PERROT	SPECIF à l'âge de la communication
Jean-Charles POMEROL	SPECIF et le Département SPI du CNRS

* Gérard COMYN, Président de SPECIF en 1989, qui s'excuse de ne pouvoir participer à cet anniversaire pour des raisons indépendantes de sa volonté, tient à nous adresser son salut amical.

** Il s'agit de Jean-Charles POMEROL, actuellement chargé de mission au SPI.

Claude BETOURNE
François COLLIN
Robert CORI
Michel COSNARD
Norbert COT
Max DAUCHET
Jean-Pierre FINANCE
JICÉBÉ (alias Jean-Claude BOUSSARD)
Jean-Pierre JOUANNAUD

Pierre LAFON
Pierre LESCANNE
C.E. MUSIC-HALL (alias Michel LUCAS)
Antoine PETIT
Maryse QUERE
Bernard ROBINET
Jean-Pierre STEEN

Lobby or not lobby
Un jeu d'histoire
Petite histoire d'une société de chercheurs
Programmons
SPECIF, le bulletin et la communauté
L'Informatique et SPECIF : Toujours jeunes, mais...
C'était il y a un peu plus de 10 ans
Et voilà
À quoi sert et pourrait bien servir SPECIF ?
Réflexions sur le fonctionnement du Comité
National de la Recherche Scientifique
Des souris et des hommes
La recherche et la société
SPECIF a 10 ans
Cher SPECIF
Y a-t-il une vie après SPECIF ?
Mémoire anecdotique
Les nouvelles procédures de recrutement des MDC.

UNE LONGUE MARCHÉ...

Claude PAIR*

Il y a 10 ans, la création de SPECIF achevait de donner à l'informatique les attributs d'une discipline universitaire. Cela avait été une longue marche... longue à l'échelle du temps de l'informatique qui, comme chacun sait, est plutôt rapide ; mais, tout de même, ne dépassant pas la durée de l'activité d'un homme. Mon âge m'a donné le privilège d'avoir été témoin et acteur des débuts de cette science dans notre pays. Et cette position, sinon de parrain, au moins de papy, donne la tentation de jouer au jeu des anniversaires : 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans.

C'est il y a 40 ans, en 1955, que j'entendais parler pour la première fois d'informatique -pardon, le mot n'existait pas et celui d'ordinateur n'était pas davantage employé- en tout cas de calculateur électronique. C'était rue d'Ulm, sous la forme d'une affiche dans le hall d'entrée de l'École Normale -oui, le siège officiel de SPECIF jusqu'à présent. Le Commissariat à l'Énergie Atomique cherchait deux agrégés de math pour préparer l'arrivée d'une de ces bêtes étranges, avec stage préalable en Grande-Bretagne. J'étais malheureusement trop jeune, pas encore agrégatif, et je me souviens de l'avoir regretté. Mais ce n'était que partie remise et, trois ans après, je me retrouvais pour quelques mois au CEA, à l'occasion de mon service militaire, à commuter des octades sur un Gamma AET : pour les plus jeunes, c'était une machine Bull, et AET signifiait "à extension tambour" ; extension bienvenue puisque la mémoire centrale devait compter 16 mots et le sport consistait à en échanger très fréquemment 8 (une octade) avec le tambour ; la programmation se faisait en langage machine, décimal tout de même, et nous avons été émerveillés d'apprendre un jour que le concurrent, IBM, faisait de la programmation "automatique", grâce à ce qu'on nommerait plus tard un assembleur ; quant à FORTRAN, c'était encore un secret bien gardé. De cette aventure fugitive, j'allais garder une fascination pour les langages de programmation. Au même moment, l'informatique -ou plutôt le "calcul automatique"- entrait dans l'Université française, grâce notamment à Jean Kuntzmann mais sous les quolibets des mathématiciens, et se créait l'AFACAL, Association Française de Calcul, ancêtre de l'AFCEC.

Il y a 30 ans, en 1965, je soutenais une thèse dans le titre de laquelle apparaissaient les mots de pile et d'analyse syntaxique. Que l'on me pardonne cette allusion personnelle, pour un ouvrage bien bâtard puisqu'il le fallait présenter comme une thèse de math, alors qu'il était plutôt un sous-produit de nos efforts pour compiler ALGOL 60, drapeau universitaire dans une lutte sans espoir contre l'hydre industriel ! Mais c'était la première fois que de telles notions apparaissaient dans une thèse d'État. Le jury était présidé par Jean Legras qui avait introduit le calcul automatique à Nancy, et, outre un mathématicien nancéien, il comprenait Jacques Arsac, autre pionnier qui avait quelques années plus tôt tenté de me faire effectuer des TP de physique à l'École Normale, et Jean-Claude Herz d'IBM France. Dans les quelques années suivantes, l'enseignement d'informatique allait entrer en force dans les universités, avec notamment les départements d'IUT et la maîtrise.

* Premier Président de SPECIF (1986-1998)

Il y a 20 ans, en 1975, apparaissait au CNRS une section regroupant l'informatique avec l'automatique, dans le cadre du nouveau département des Sciences pour l'Ingénieur. Je crois qu'il y a eu là un acte d'identification fondamental pour notre discipline, qui lui donnait une place parmi les sciences de l'artificiel et la dégageait enfin de toute tutelle. J'ai alors pu, comme président de la section, voir se développer rapidement les moyens des laboratoires, notamment sous l'impulsion du directeur du département, Jean Lagasse. Un mouvement analogue s'était d'ailleurs produit quelques années auparavant au CCU -c'était son nom à l'époque, avec C comme "consultatif"- mais là il ne s'agissait que d'une sous-section, dans le cadre d'une section de mathématiques appliquées, et il faudrait attendre encore un peu pour voir naître une section d'informatique ; cependant, il faut bien dire que dès le départ, cette sous-section sut prendre une réelle indépendance avec la compréhension de nos collègues de math appliquées ... qui avaient eux aussi souffert d'ostracisme pendant de nombreuses années.

C'est peut-être le contact au CNRS avec nos amis automaticiens, actifs au sein de l'efficace Club EEA, qui, vers 1985, a donné l'idée de créer SPECIF. Il y avait déjà eu auparavant des tentatives pour regrouper les informaticiens, mais sans succès durable : sans doute la situation n'était-elle pas mûre. L'histoire de la gestation de SPECIF reste d'ailleurs à écrire : encore occupé par d'autres responsabilités, je n'ai pas participé aux premiers conciliabules et c'est sans doute parce que je me trouvais disponible que les initiateurs, en particulier Georges Stamon, sont venus me chercher pour participer au montage de l'association. Certains des membres du premier bureau sont encore sur la brèche, d'autres les ont rejoints, SPECIF vit et je suis admiratif devant les progrès accomplis.

Ces 40 ans ont été ceux d'une profonde transformation du monde, dont on doit bien constater maintenant que l'informatique y a joué un rôle considérable, comme technique certes, mais aussi comme science : le concept de logiciel, être de raison comme les objets mathématiques, mais physiquement incarné, est tout à fait neuf et renouvelle les problèmes de production et de transmission, voire de législation comme on l'a bien vu dans les premières années de SPECIF ; les modèles des organisations comme ceux du raisonnement humain ont eu une énorme influence sur les idées et sur les conceptions des entreprises et des États. Davantage de degrés de liberté pour les organisations, moins de travail pour les personnes.

Peut-on dire que tout cela ait été bénéfique ? Sûrement pas, au vu des conséquences. Nous retrouvons la vieille question de l'usage qui est fait de la technique et de la science, et celle de la responsabilité des scientifiques. Peut-on en sortir en disant que cette responsabilité, celle des universitaires, est de mettre la science à la disposition de tous, et pas seulement des plus puissants ? À quand une commission d'éthique dans SPECIF ?

SPECIF, GROUPE DE PRESSION OU COMMUNAUTÉ DE RÉFLEXION ?

Christian CARREZ*

Dix ans, c'est jeune, en particulier pour ceux qui sont dans des institutions qui viennent de fêter leur bicentenaire! Dix ans, c'est important pour une association dont le but est la défense d'une science en pleine évolution (ainsi que celle de ses adeptes) et qui cherche encore parfois sa place dans la société.

Il est rassurant de constater que le dynamisme de la discipline, antérieur à la création de Specif, s'est poursuivi, ce que l'on peut constater dans le doublement du nombre d'enseignants chercheurs entre 1988 et 1995. Si Specif ne revendique sans doute pas d'en avoir été le moteur, elle l'a accompagné et a certainement permis d'assurer une certaine cohésion entre les membres de la discipline face à ses différents partenaires.

L'outil informatique a poursuivi son expansion dans le grand public, d'ailleurs probablement plus que dans le passé. Paradoxalement, la discipline intéresse moins nos étudiants. Sans doute, son caractère ludique a laissé place à une complexité croissante qui exige des connaissances plus profondes et donc plus proches des sciences et des techniques traditionnelles. Cela nous oblige, en tant qu'enseignants, à être plus exigeant vis à vis de nous-mêmes, car nous devons prendre garde à la cohérence des formations et à leur adéquation aux besoins futurs.

Il est toujours nécessaire de rappeler à nos interlocuteurs qu'il ne suffit pas d'utiliser l'outil informatique pour être un informaticien, mais qu'il faut être capable de les concevoir. Cependant cette distinction nous pose quelques questions aux quelles Specif pourrait apporter des réponses.

- 1 Quelles formations en informatique doit-on donner aux non informaticiens? C'est souvent la tarte à la crème, qui intéresse si peu les "vrais" informaticiens qu'ils envoient parfois de jeunes maîtres de conférences, quand ce ne sont pas des ATER, faire ces formations alors que ce sont sans doute les plus difficiles.
- 2 Comment développer les champs d'application dans les formations des informaticiens sans que cela se fasse au détriment de la formation de base?
- 3 Comment valoriser les recherches qui portent sur des applications de l'informatique? Certains domaines d'applications ont été à l'initiative des informaticiens eux-mêmes et sont donc appréciés à leur juste valeur. Au contraire, certaines applications ont été ou sont initialement des utilisations de l'outil informatique, mais la complexité du problème posé peut nécessiter de véritables recherches pluridisciplinaires où la part de la discipline informatique est importante. Nous devons reconnaître cette imbrication et non la rejeter.

Ces dix ans ont également montré que les informaticiens n'étaient pas à l'abri du chômage, contrairement à ce que l'on a pu penser pendant de nombreuses années. D'aucuns diront que ce chômage touche surtout ceux qui ont eu une formation brève ou

* Président de SPECIF, en 90 et 91

inexistante en informatique, et non ceux que nous avons formé. Le rapport Veillon a tenté de faire la part des choses. et montre clairement que les enseignants en informatique doivent savoir déterminer quels sont les besoins réels du marché pour définir les cursus de formation et les faire évoluer.

Specif, groupe de pression pour une défense corporative? Non, plutôt association de bonnes volontés qui ont conscience de la nécessité de partager leurs efforts pour le développement harmonieux de la discipline.

SPECIF 10 ans

Claude GIRAULT*

10 ans ! Que de travail et pourtant les informaticiens ont pris le temps de réfléchir et de s'organiser.

Tout à créer : des conseils d'administration, des commissions, des AGs, des comptes-rendus, un annuaire d'adhérents, des colloques pédagogiques, scientifiques, politiques, des annuaires de formations, des statistiques, des conseils aux jeunes, des rendez-vous avec les autorités de tutelle, des contacts avec d'autres organisations. Et un bulletin, de plus en plus complet et beau au fil des années, pour rendre compte de tout. Feuillotez 10 années de bulletins pour apprécier.

L'informatique évolue vite. Tous les 3 ans, un facteur 10 en puissance et capacité d'ordinateurs qu'on met en parallèle et en réseaux avec une complexité et une hétérogénéité inimaginables. Des logiciels, des systèmes, des réseaux, des bases de connaissances, des images et des sons, des théories, des méthodes, des méta-méthodes, des applications, la révolution de l'industrie par la CAO et le temps réel. Une prolifération de conférences pour publier plus vite qu'on ne pense. Internet pour naviguer plus loin qu'on ne lit. Un foisonnement des idées. Des livres de toutes espèces, de la technique à l'abstraction, des circuits intégrés à l'intelligence artificielle, de l'initiation à la recherche. L'informatique a bien étonné ceux qui, en France, prétendaient que ce n'était pas une science.

On enseigne l'informatique de plus en plus et aussi de mieux en mieux. Une nouvelle génération de manuels et de logiciels disponibles sous FTP de très haute qualité a été élaborée,. SPECIF a contribué à confronter et rénover les programmes et les pédagogies. En informatique, il faut apprendre à oublier vite des connaissances, donc à élaguer et synthétiser des enseignements. Des programmes nationaux et des contenus réalistes sont indispensables pour une claire vision de l'informatique par la profession et par les candidats.

Il s'est créé plus d'enseignements que d'enseignants nécessaires. Quand donc cessera-t-on de créer au hasard des desseins politiques pour d'abord faire fonctionner décemment ce qui a été inauguré ? Plus question de prétendre qu'il n'y a pas assez de candidats, le niveau des recrutements s'est terriblement durci. Un diplômé de DEA sur 50 peut espérer un poste de maître de conférences. On a supprimé les listes d'aptitude puis de qualification parce que c'était plus facile que de créer les postes nécessaires. On scrute les premiers départs à la retraite.

On n'enseigne pas l'informatique sans moyens matériels et humains. L'évolution de la technologie ne dispense pas de locaux, d'enseignants mais aussi d'ingénieurs. Le cycle de jouvence des matériels est plus rapide que dans d'autres domaines, ceux de jouvence des logiciels et des connaissances aussi. L'administration ne sait pas évaluer les besoins des disciplines nouvelles. SPECIF doit être persuasif.

* Président de SPECIF (1992-1994)

Le bulletin spécial sur le chômage des informaticiens a montré combien illusoires étaient les formations courtes, opportunistes et incontrôlées, combien étaient incertaines les prévisions des augures de l'emploi. La solidité des connaissances fondamentales, les méthodes et l'esprit d'innovation insufflé par la recherche sont le viatique des diplômés pour s'adapter toute leur vie. On sous-estime la mission de formation permanente lourde de l'enseignement supérieur et du CNAM. Les recyclages courts, manne de profits aujourd'hui, engendrent les déficits de qualifications de demain.

Plus l'évolution est rapide, plus la recherche est vitale. Source de compétitivité et donc d'emplois dès qu'elle est bien ciblée et appliquée. S'investir dans des recherches, c'est assurer la qualité et de la rénovation des contenus pédagogiques. La recherche est la garantie que l'industrie trouvera plus tard les diplômés dont elle aura besoin, bien qu'elle ne sache pas maintenant en définir les profils. Le dynamisme du secteur SPI du CNRS et de l'INRIA, le maintien de la recherche dans des grands organismes tels le CNET, le CEA ou l'ONERA sont importants pour l'informatique. Soutenons la recherche, les postes de chercheurs à temps plein et une disponibilité suffisante des enseignants. Le droit à la recherche de chaque enseignant est un devoir fondamental.

L'informatique a-t-elle bien droit de cité ? Elle a acquis une place de choix dans les ENS. Des universités ont des présidents informaticiens. Des écoles d'ingénieurs, des deuxièmes cycles et des troisièmes cycles ont été créés. L'introduction de l'informatique dans les classes préparatoires et la rénovation des DEUG permettent d'enseigner et d'assimiler dans la durée. L'informatique est passée de spécialisation à discipline fondamentale. Il fallait voir le dynamisme des journées SPECIF d'informatique en DEUG. Encore quelques efforts, une agrégation, des CAPET. La percée dans le secondaire, à bien planifier et à étayer de moyens et de formations, est inéluctable, ne fut-ce que pour changer la vision de l'informatique par la société.

SPECIF ne serait pas SPECIF sans ses fondateurs, sans tous ceux qui se sont dévoués pour son fonctionnement, et surtout sans ses adhérents qui lui apportent information, contradiction et dynamisme. SPECIF ne serait pas SPECIF sans tous les informaticiens.

SPECIF A L'AGE DE LA COMMUNICATION

J.-F. PERROT*

Tout le monde vous le dira, SPECIF c'est d'abord le Bulletin. Et le Bulletin c'est un concentré utilisable d'informations diverses soigneusement choisies et diligemment mises en page. Au fond, donc, SPECIF est un filtre à informations, et dans notre époque de communication effrénée son utilité ne peut que croître, inutile d'insister.

Naturellement, dans l'accomplissement de sa tâche de filtrage d'informations destinées à ses adhérents, SPECIF pour son propre usage filtre et décante une quantité de méta-informations (du genre "qui s'occupe du dossier Syntec ?", ou "date du prochain bureau téléphonique"). Pour réaliser ce méta-filtrage elle (SPECIF est une société) se sert comme tout un chacun des outils que la communauté informatique met à la disposition du grand public. Ce qui lui permet d'en apprécier les charmes : boîtes-aux-lettres débordantes, messages tombant dans le vide (ou du moins dans le silence), puis brusques bouffées de fièvre sur le réseau, etc. Les problèmes de communication autour de la liste présentée par SPECIF pour les élections au CNU, collège A, en sont un bon exemple.

L'amusant dans l'affaire, c'est bien sûr que des informaticiens soient ainsi invités à déguster individuellement la médecine qu'ils administrent collectivement au corps social. MEDICUS, SANA TE IPSUM, disaient autrefois les pages roses du *Petit Larousse*. Plus près de nous, Kafka a traité le thème à sa manière dans *La colonie pénitentiaire*. Mais nous n'en sommes pas là, mon pessimisme naturel m'entraîne trop loin !

SPECIF, en somme, voyez-vous, c'est une arroseuse arrosée.

* Actuel Président de SPECIF

SPECIF ET LE DÉPARTEMENT SPI DU CNRS

Jean-Charles POMEROL*

En informatique comme dans les autres disciplines, il n'y a pas d'enseignement de haut niveau et surtout d'enseignement vivant sans liens étroits avec la recherche, c'est pourquoi la communauté SPECIF est attachée à l'existence de laboratoires puissants et actifs.

Plus d'une trentaine d'unités du département SPI du CNRS (laboratoires propres, unités associées, fédérations, GDR), se consacrent principalement à la recherche en informatique et ils forment l'ossature d'une recherche active, internationalement reconnue qui diffuse dans l'ensemble de la communauté.

Pour les informaticiens, le rattachement au département SPI a permis une approche pluridisciplinaire des problèmes. Le contact étroit avec des projets et des disciplines (robotique, simulation, mécanique, architecture de machines, composants, électronique) qui ont besoin d'une informatique innovante, a permis d'enrichir très largement la thématique de notre discipline. En retour, les idées avancées par les informaticiens ont trouvé là un champ d'application extrêmement précieux.

Si les enseignants d'informatique sont bien convaincus de tous les bénéfices qu'ils peuvent tirer du rattachement de nombre de leurs laboratoires à un département pluridisciplinaire comme SPI, ce n'est pas seulement pour le caractère d'excellence et d'entraînement de ces laboratoires mais c'est aussi parce que ces unités CNRS se sont largement ouvertes sur le monde de l'enseignement. En effet, parmi ces unités, les URA sont nombreuses et bien souvent les membres de l'enseignement supérieur et en particulier de SPECIF y jouent un rôle de premier plan.

Souhaitons donc que le département SPI du CNRS et SPECIF continuent de voguer de conserver pour la plus grande gloire de l'informatique française.

ANNEXE : Les Sciences Pour l'Ingénieur au CNRS

Créé le 3 novembre 1975, le Département des Sciences Pour l'Ingénieur, SPI, est le plus jeune des 7 Départements Scientifiques du CNRS.

Cette création résultait, comme dans la plupart des pays industrialisés, du nécessaire besoin de coopération entre le monde de la science et celui de l'économie.

* chargé de mission SPI

Pasteur disait qu'il n'y a pas de sciences appliquées mais des applications de la science. C'est pour cela que la recherche scientifique en SPI anticipe en permanence sur les besoins futurs. Elle réunit toutes les disciplines et va à la rencontre du monde industriel et du quotidien de chacun. Ainsi, par l'ensemble de ses actions, le chercheur SPI participe à la définition d'un futur, impliquant l'homme et son devenir, en interaction avec une société en pleine mutation technologique.

Les Sciences Pour l'Ingénieur, sciences de la création, sciences des objets imaginés par l'homme, construisent leurs activités scientifiques en symbiose avec les secteurs clés de l'économie : énergie et environnement, télécommunications, systèmes d'information, procédés industriels, transports, santé...

Leurs savoir-faire en maîtrise des phénomènes complexes, modélisation, conception d'objets et de systèmes artificiels font des SPI un partenaire privilégié du monde industriel.

SPI compte 165 unités de recherche dont 133 en association avec des universités, des écoles d'ingénieurs ou des industriels.

C'est ainsi qu'au total, 13 400 personnes, dont plus de 5 000 doctorants, mobilisées dans une démarche SPI préparent, aujourd'hui, les réponses scientifiques et technologiques adaptées aux grands enjeux économiques du futur millénaire.

LOBBY OR NOT LOBBY ?

Claude BETOURNE

SPECIF n'est pas restée inactive pendant ses dix années d'existence et peut légitimement se réjouir d'un beau palmarès : avec ses 33 bulletins n'a-t-elle pas accumulé quelque 3000 pages d'informations de toutes sortes ? Mais aussi combien de colloques ou journées consacrés à l'enseignement ou à la recherche ?

Comment aurions-nous pu obtenir un tel résultat sans SPECIF ?

SPECIF doit et peut encore améliorer sa qualité de service, et cela dépend non seulement de l'ardeur des membres de son conseil et de son président, mais aussi de la coopération de chacun.

Depuis quelques années SPECIF entretient un courant d'échange d'idées et d'informations avec le Ministère, le DSPT4 essentiellement, grâce à son président et aux chargés de mission en informatique. Ces relations doivent s'intensifier pour le bien de tous, car ces contacts constituent à la fois une source d'information importante et aussi un canal par lequel SPECIF peut faire entendre sa voix. Mais qu'est-ce que la voix de SPECIF ? Si les membres du conseil élaborent des propositions, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de les faire avaliser par les membres de l'association. Il faut donc rechercher une plus grande interactivité entre conseil et communauté, suivant des modalités qui restent encore à déterminer et à expérimenter.

Pour ce faire les moyens de communication par réseau nous aideront efficacement, mais l'outil ne suffit pas. Au réseau électronique doivent se superposer le réseau des correspondants, encore trop inactif, et surtout le réseau des membres, réseau qui par ailleurs est encore loin d'englober la communauté des informaticiens.

C'est grâce à cette communication interne que SPECIF pourra continuer à se développer, devenir un porte-parole écouté de notre communauté et intervenir plus efficacement auprès du ministère. A ce propos, l'expérience d'une liste SPECIF aux élections du CNU permettra de mesurer le degré de représentativité et de confiance atteint par notre association.

SPECIF est une adolescente qui cherche sa voie et manque encore de maturité, en comparaison de son homologue EEA ; elle deviendra dans les années à venir une association de poids pour peu que la communauté des informaticiens la soutienne plus solidairement. Il nous faut donc œuvrer pour la rendre encore plus attractive, mais en évitant d'en faire un lobby trop borné et trop exclusif.

Il n'y a pas de raison de s'inquiéter de l'avenir de SPECIF. Mais dans dix ans que sera devenue l'informatique ? Les informaticiens ne seront-ils pas remplacés par des logiciens, cognitivistes, systémiciens et que sais-je encore ? On peut prévoir, sans faire preuve d'optimisme, que notre communauté, en dépit de cette division potentielle et à l'instar du club EEA, saura rester unie dans le cadre de SPECIF, et cela pour le plus grand bien de tous.

UN PEU D'HISTOIRE

François COLLIN*

En 1978, la mission à la recherche du Ministère des Universités et la direction du CNRS souhaitant accélérer la croissance de l'informatisation, décident, sur proposition de la commission informatique de mettre en place une "équipe projet informatique" ; sa mission est de faire un état de la situation dans le secteur informatique en ce qui concerne les équipements installés, les personnels et les budgets dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement et de la gestion puis de construire et de proposer un projet de schéma directeur informatique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le schéma approuvé, le Ministère décide de créer une cellule informatique puis une division informatique auprès de la direction de la recherche et des enseignements supérieurs ; elle a pour mission de suivre et de coordonner la mise en place du schéma directeur . Elle est placée, comme l'équipe projet informatique, sous la direction de Mme Connat. La division informatique a disparu en 1989 : il a alors été estimé qu'une forte coordination centrale au ministère était devenue inutile.

Durant cette période, l'aspect de l'informatique, outil pour la recherche, l'enseignement et la gestion a fortement évolué. Tout d'abord concentré dans quelques gros centres polyvalents servis par des équipes nombreuses, l'informatisation s'est diffusée dans toutes les universités (appel d'offres pour le logiciel du point d'accès au réseau des universités(1980)), puis au niveau du poste de travail individuel ; l'outil informatique s'est diversifié et spécialisé ; le réseau des universités a commencé à se mettre en place ; l'ouverture européenne et internationale a été rendue possible par la mise en oeuvre de EARN à partir de 1984. Pendant cette période, la micro-informatique s'est installée partout. L'architecture actuelle marquée par l'installation des réseaux de campus et d'un réseau national s'appuyant sur Internet, la distribution complète des postes de travail et la disparition des centres polyvalents a commencé à se dessiner. (appel d'offres : serveurs à connecter sur des réseaux IEEE 802.3 (1988)). Afin de développer les échanges entre et avec les utilisateurs, avec les enseignants et les chercheurs, de recueillir leur avis, d'agir en direction des fournisseurs, de faire connaître les développements et les expériences réalisés par les différents acteurs, la Division informatique a contribué directement ou aidé la création de plusieurs associations dont certaines vivent encore très bien : il s'agit par exemple du comité des utilisateurs de Micral qui est devenu le Cume, club des utilisateurs de micro-ordinateurs, du comité des utilisateurs de Mini6 devenu le CSIESR, comité des services informatiques des enseignements supérieurs et de la recherche et de SPECIF que Mme Connat a personnellement aidé à faire naître.

* Membre de l'équipe "Projet Informatique", puis de la Division Informatique du Ministère.

PETITE HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ DE CHERCHEURS

Robert CORI

A l'occasion de ce dixième anniversaire de SPECIF je vous propose deux documents intéressants. J'avais reçu le premier lorsque j'étais responsable du Greco Programmation. Nous recevions beaucoup de demandes de soutien par le Greco de projets de recherches, celui-ci avait particulièrement retenu mon attention. Le second est la traduction d'un entrefilet paru récemment dans une revue américaine. Les lecteurs du Bulletin de Specif pourront, à titre d'exercice d'explication de texte, mettre en lumière l'évolution sociologique de la communauté des informaticiens en 10 ans en s'aidant des deux documents fournis.

Premier document :

APPLICATION DE LA SÉMANTIQUE ORGANISATIONNELLE : RÉALISATION D'UN PROTOTYPE DE SPÉCIFICATION INFORMELLE.

1. Situation du sujet de Recherches

La convergence remarquable des points de vue entre le domaine de la logique et celui de la sémantique de la programmation est incontestable. Les résultats récents de la logique institutionniste démontrent que toute société souhaite se doter d'un comité capable de mettre en forme ses aspirations et d'en être le porte-parole. Sans relation aucune avec ces travaux plusieurs chercheurs qui réalisent des implantations effectives de modèles synticaux ont constaté la difficulté de représenter efficacement une communauté dans des systèmes distribués à fort degré de concurrence. Parmi les systèmes connus citons CNU basé sur le principe d'unification, CNRS qui privilégie les échanges de messages, enfin Mini-Stair où le rendez-vous manqué est à la base des protocoles de communication. Sans oublier l'INRIA dont l'environnement est particulièrement riche.

Les résultats obtenus principalement dans les universités américaines de la côte ouest et au MIT font apparaître la nécessité de construire un tel système qui sera le point fixe dont l'existence est assurée par le théorème de Schützenberger. La construction effective d'un tel point fixe est malheureusement un problème NP complet, comme l'a si bien montré Jean-Jacques Servan-Schreiber dans ses travaux sur le centre mondial. C'est à cette construction que nous nous proposons de consacrer nos efforts.

2. Réalisation proposée

Dans ce projet nous proposons de mettre en œuvre les techniques largement développées par le projet du ministère de l'industrie japonais et reposant sur la programmation fonctionnelle. L'appel par nécessité sera la règle absolue pour la constitution du noyau de l'application. L'utilisation du langage Debois, développé à Stanford nous permettra d'aboutir très rapidement à un prototype que nous souhaitons diffuser largement. La preuve de notre programme sera faite à l'aide d'outils de revendication automatique et les résultats seront mesurés par la complexité polynomiale du nombre de promotions obtenues.

3. Compétences de l'équipe dans le domaine

Notre équipe a déjà à son actif de nombreuses réalisations largement développées sur du matériel obtenu grâce aux poids mi-lourds du CNRS. Nous avons mis au point le système Af-Set dont les groupes de travail ont façonné les informaticiens d'aujourd'hui. Celui-ci a été construit à partir d'une recherche opérationnelle de systèmes experts pour l'interface homme-machine.

4. Moyens demandés

Nous souhaitons acquérir une MS09 et un NUS à partager avec trois autres projets de notre laboratoire, ceux-ci sont reliés sur le XAV du Greco de Programmation. Le NUS nous permettra d'utiliser les travaux des équipes outre-Atlantique et le portage sur MS09 favorisera le transfert vers l'industrie de l'informatique française. Un dossier d'une vingtaine de pages a été dûment rempli dans les délais exigés. Il a été déposé en trois exemplaires il y a 5 mois déjà auprès de la Commission Informatique. Nous sommes conscients que le coût total de l'opération est très élevé (40 kf) comparativement aux moyens dont dispose actuellement l'équipe (CNRS et Université) mais l'enjeu du projet mérite bien un effort particulier des organismes de recherche. D'autre part nous avons déposé un dossier de financement à l'Association de l'Information (ADI) qui a examiné notre projet et qui a d'ores et déjà manifesté son intérêt en y affectant 10 kf.

Deuxième document

VOYAGE DANS LE CYBERESPACE DE LA SPÉCIFICATION

Me voici dans le bureau de JFP président de la Specif Society. Il est à la tête d'une organisation tentaculaire qui couvre toutes les institutions d'enseignement et de recherche en Informatique. Par un simple geste sur son cyber-engine, il est capable de joindre la totalité de ses troupes et de provoquer un cataclysme sur l'Internet. Les travaux menés par les sous-divisions de son organisation peuvent casser n'importe quel protocole secret de transfert d'information sur la planète. JFP doit aujourd'hui négocier un contrat important avec Bill G., il s'agit de fournir en intelligences artificielles les émirats. Un contrat, dont le montant est secret mais dont certains disent qu'il porte sur plusieurs dizaines de millions de dollars, couronnera l'action de JFP à la tête de la Specif Society.

PROGRAMMONS !!

Michel COSNARD

L'Academicus informaticus gaulois est membre d'une espèce dont la norme se caractérise par son opportunisme, son sectarisme et son individualisme (norme OSI). Membre d'une armée de capitaines et de fantassins, non dénués de talents, mais toujours prêts à s'engager dans d'interminables luttes intestines, ne serait-ce que pour des raisons linguistiques !

Et lorsque les conflits éclatent avec des espèces différentes, victime du virus de la discorde, il se retrouve vaincu sur son tas de bogues. Qu'on en juge ! Son territoire est si vaste, qu'on n'en connaît pas de bornes; son aptitude à découvrir de nouveaux mondes si grande que son appareil génétique mute sans cesse. Et pourtant, amphytrion sans pouvoir, des espèces étrangères occupent son territoire.

Bannie du primaire et du secondaire, alors que les petits gaulois s'ordinateurpersonnalisent et s'internetisent de plus en plus jeunes, à peine tolérée en premier cycle, bien que grande pourvoyeuse de débouchés professionnels, la discipline informatique se secondcyclarise à plaisir. Extraordinaire constat : les langues (étrangères, mais aussi mathématique, physiques, chimiques, géographiques, biologiques, ...) sont enseignées dès le plus jeune âge par des cohortes de spécialistes (aux diplômes estampillés), mais l'apprentissage du langage (qui se prétend) universel est réservé au mieux aux futurs membres de la communauté, enseigné aux autres, au pire, par des docteurs Diafoirus, dont la compétence est telle qu'elle s'exerce dans une discipline différente, suffisamment simple en tout cas pour pénétrer par toutes nos fenêtres !!

Et si le taux de chômage, les difficultés économiques, ... N'exagérons pas. Et pourtant, il n'y a pas de programmes faux sans bogues. Alors proposons l'informatique comme outil de développement, d'intégration, d'apprentissage. Et tout d'abord remplaçons notre norme OSI par oecuménisme, sociabilité et interactivité.

En vrac quelques chantiers :

- restructuration des premiers cycles universitaires autour d'une approche informatique,
- introduction d'un véritable enseignement de l'informatique dans les classes préparatoires et dans les second cycles des lycées,
- formation d'enseignants certifiés et agrégés en informatique,
- utilisation de l'apprentissage de l'algorithmique et de la programmation comme outil de formation et de développement sociaux,
- réflexion sur de nouvelles approches pédagogiques en liaison étroites avec d'autres disciplines,
- concertation pour la définition d'axes de recherches et de développement

De tout cela et de bien d'autres choses, discutons, débattons,
SPECIFions
et PROGRAMMONS !!

SPECIF, SON BULLETIN ET LA COMMUNAUTÉ INFORMATIQUE

Norbert COT*

Peut-on concevoir une Association sans bulletin ? C'est difficile. Ce n'est pas le cas de SPECIF qui, de fait, s'est naturellement dotée d'un bulletin dès sa naissance en 1986, sous la responsabilité à la fois efficace et volontariste de Dominique SOTTEAU. Années d'enfer, années héroïques où les paires de ciseaux et le scotch tenaient lieu de logiciels d'édition et où l'huile de coude de l'Université d'ORSAY mettait un peu de beurre dans les épinards de la diffusion du bulletin, sous le label de qualité du "courrier des fonctionnaires". Années de gloire pour SPECIF qui put amorcer de la sorte son Fonds de roulement...

Dominique SOTTEAU ayant demandé grâce après 3 ans de bons et loyaux services, C. PAIR me confia fin 1988 la responsabilité du Bulletin (partagée un temps avec Hélène BESTOUGEFF) que, circonstances aidant, j'ai l'honneur d'exercer encore aujourd'hui. Après les années de défrichages, nous avons à relever le triple pari suivant :

1) Développer le contenu du bulletin en faisant émerger des rubriques régulières, en créant une attente et en suscitant quelques vocations d'éditorialiste, parmi les membres de notre communauté. Il me semble que nous sommes aujourd'hui sur le bon chemin. De plus, un annuaire est édité annuellement et plusieurs bulletins spéciaux ont vu le jour depuis 1989.

2) Asseoir le bulletin sur des structures stables et solides permettant d'assurer sa pérennité et de garantir sa diffusion dans des conditions satisfaisantes. Dans un premier temps, Michel SCHNEIDER proposa, avec beaucoup d'à-propos, de prendre appui sur une structure semi-volontariste de l'Université de CLERMONT-FERRAND, qui rendit bon nombre de services à SPECIF. Puis, grâce à nos amis toulousains, le bulletin fut mis entre les mains expertes et professionnelles de la Société MESSAGES, filiale de CEPADUES, sise à TOULOUSE. Il me semble que le bulletin s'en porte fort bien.

3) Améliorer peu à peu la présentation du bulletin, pour lui donner un "look" professionnel et le rendre "exportable" à l'extérieur de notre communauté. Il me semble que d'aucuns, au Ministère ou dans des communautés voisines, sinon adverses, se laissent parfois aller à feuilleter notre bulletin avec des mines gourmandes.

Encore convenait-il d'atteindre tout ou partie de ces objectifs sans mettre à mal les finances de SPECIF (c'est-à-dire en maintenant une cotisation raisonnable). Il appartient naturellement aux membres de SPECIF de déterminer dans quelle mesure ces divers objectifs ont été atteints, mais sans aucun doute, beaucoup reste à faire dans chacun de ces domaines.

Il est intéressant de noter que la vie de notre bulletin a subi de plein fouet, bénéfique en la circonstance, l'extraordinaire mutation des techniques de traitement de textes, de composition de documents, de transmission d'information, induites par l'Informatique, qui a bouleversé le monde de l'édition ces dernières années, même si quelques irréductibles s'accrochent encore désespérément à leurs stylos ou à leurs

* Éditeur du bulletin de SPECIF depuis 1989

machines à écrire. La conception et la fabrication du bulletin en ont été grandement facilitées. Juste retour des choses...

Quel peut être et quel doit être l'avenir de notre bulletin, précisément dans la perspective des bouleversements en cours ? (au-delà de notre association, cette question touche en fait à un important problème de civilisation qui est devant nous, à savoir le rôle respectif du papier et de l'électronique comme soutiens de l'information).

Certains en effet imaginent volontiers de se lancer à corps perdu dans l'aventure des autoroutes de l'information, en proposant de transformer le bulletin en fluides électroniques ou magnétiques que le ballet des ondes mystérieuses mettrait à notre disposition sur simple claquement des doigts. Est-on sûr que notre Association n'y perdrait pas son âme ? Plurielles en effet sont les fonctions remplies par le bulletin, que l'on peut résumer de la sorte :

- a) transmission d'information (le bulletin est parfois le J.O. de notre Association),
- b) vecteur des échanges et des débats de notre communauté,
- c) fabrication de l'identité de notre discipline, qui fait du bulletin le symbole (ou la vitrine) de notre communauté, notamment par rapport à l'extérieur.

Si certains aspects de ces fonctions sont à l'évidence mieux assurés par les moyens électroniques, je pense cependant que le bulletin est irremplaçable à plusieurs égards. D'une part, en sauvegardant une trace de notre histoire, il aide à constituer notre mémoire (ce que les machines à grande capacité de mémoire ne savent pas faire, en tout cas aujourd'hui). Et d'autre part, si l'on admet qu'une communauté se construit d'abord par le partage (d'idées, d'expériences, etc.), il faut admettre que le papier est aujourd'hui un outil plus adapté de ce point de vue que l'électronique.

En conséquence, il me semble que notre communauté ne pourra se passer de son bulletin avant longtemps. Longue vie au bulletin de SPECIF !

L'INFORMATIQUE ET SPECIF : TOUJOURS JEUNES, MAIS...

Max DAUCHET*

*Etre jeune, c'est être spontané,
rester proche des sources de la vie,
pouvoir se dresser et secouer les
chaînes d'une civilisation périmée*

Thomas Mann

Le mot jeunesse, de tout temps synonyme d'espoir, continue de résumer le statut de l'informatique. Mais, comme l'aurait dit Corneille, ça ne durera pas! Il importe maintenant de bien sortir de l'adolescence.

SPECIF doit encore aider l'informatique à s'"installer".

Loin de la classification d'Auguste Comte, l'informatique s'ouvre, conquiert le monde, prend de l'épaisseur. Beaucoup d'applications passent vite du spécialiste au grand public, mais les domaines à enseigner et où chercher s'élargissent à la mesure des nouveaux champs.

L'informatique mûrit dans ses méthodes (interaction expérimentation-modélisation comme en physique, identification de "problèmes clés" et de "TP clés", convergence nationale des enseignements - les lois de l'électromagnétisme sont les mêmes à Nancy qu'à Rennes, les principes de la programmation fonctionnelle aussi).

SPECIF, par ses journées, ses dossiers, joue là les coordinateurs.

Toutes les analyses montrent l'importance socio-économique croissance du traitement de l'information. L'informatique académique devient adulte au fil de ses rapports avec les autres domaines et les autres milieux .

SPECIF y aide par ses initiatives, ses actions.

Si elle s'élargit, l'informatique se renforce aussi dans ses bases scientifiques. La thermodynamique et la "flèche du temps" se conçoivent avec avantage en termes de complexité algorithmique; les algorithmes avec aléas, les preuves sans transfert de connaissances, sont porteurs de nouveaux concepts; les mathématiques discrètes s'appliquent en automatique mais aussi en physique et en biologie (par exemple, la théorie des codes circulaires éclaire le code génétique). Les îlots de traitement de l'information bien modélisables sont de plus en plus vastes, avec leur socle de mathématiques et leurs développements en ingénierie.

Qu'il s'agisse de la cognition ou de l'analyse des génomes, la confrontation entre traitement naturel et traitement artificielle de l'information s'engage seulement. Pour modéliser des phénomènes du vivant, l'approche informatique devrait fournir un langage complémentaire de celui des neurosciences, renforçant le caractère scientifique de la philosophie de l'esprit, de la psychologie.

Dans les interactions personnes-systèmes, dans l'organisation des entreprises, en finance, ou en général dans les systèmes complexes, l'informatisation oblige et aide de même à modéliser donc maîtriser.

Informatique et télécommunications se télescopent. Internet crée pour chacun des espaces d'expression à l'échelle planétaire, formidables libertés dont il va falloir apprendre à user sans abuser. Références juridiques, éthiques, commerciales, qu'il va falloir inventer.

* Lille

On estime en France que la sûreté de fonctionnement informatique (au sens large) représente un enjeu annuel de plus de 10 milliards, soit le budget consolidé de tout le CNRS. Il s'agit d'un immense champ où les croisements des différentes approches s'imposent.

Les perspectives d'embauche suivent cette expansion, les nouvelles frontières de l'informatique créant plus d'emplois que la banalisation informatique n'en supprime. Le rapport Veillon le montre.

Bref, ça fuse de tous cotés dans un paysage bouillonnant, où formation et recherche sont nécessairement indissociables.

Dans ces circonstances, on pourrait craindre une dilution de notre communauté. C'est le contraire qui se produit. Nos jeunes, tombés tous petits dans la marmite, passent plus facilement d'un type d'enseignement à un autre, d'un domaine de recherche à un autre. Les oppositions théorie - pratique deviennent ringardes.

SPECIF a contribué à cimenter notre communauté.

Mais qu'est-ce au juste que la communauté informatique? Malgré les budgets, les emplois, les idées en jeu, la question "Qu'est ce que l'informatique" (terme que j'ai entendu pour la première fois sous de Gaulle, à la télé, de la bouche de Robert Galley) ne résonne pas comme "Qu'est ce que la physique?".

Parce que, jeunesse oblige, nous n'avons pas encore de discours socio-scientifique de référence, et pas d'"académicien(ne)s" qui le portent.

Ici, il y a du pain sur la planche pour SPECIF.

Notre pyramide des ages est atypique, nous avons peu de seniors, peu de profs (*voir les analyse de Carrez dans SPECIF*). Nous avons donc peu d'"académicien(ne)s" (en fait, nous n'avons que Schützenberger - on peut considérer le terme "académicien" poussiéreux; je le mets entre guillemets, comme abréviation de "personnalité scientifique faisant autorité dans la société "civile""). Nous n'avons pas de représentants que consultent spontanément les décideurs politiques ou les grands médias. Bref, nous ne participons pas au pouvoir. Nous n'avons d'ailleurs pas de culture de pouvoir, préférant souvent lancer une manip, préparer un nouveau TP ou écrire un papier, plutôt que faire du lobbying.

A SPECIF d'accélérer la prise de conscience.

Au CNU, au CN de la Recherche Scientifique, de continuer à reconnaître les enseignants comme les chercheurs, à encourager les maîtres comme les sherpas. Une communauté scientifique existe quand chacun partage la conscience de ce tout. Et là aussi, nous sommes sur la bonne voie, l'expérience des diverses commissions me laisse le souvenir d'assemblées de personnes de bonne volonté et pas de guerres de clans. Analyser en termes de conflits de chapelles est être en retard d'une guerre. Les intégrismes ne résistent pas à l'épreuve des réalités et des responsabilités.

C'est pourquoi plus SPECIF sera ouvert au monde non académique, plus sa représentativité en sera accrue.

L'informatique est aux trois quarts provinciale. Un institut, l'INRIA, lui est majoritairement dédié et dispose d'importants moyens. Ces deux éléments sont à intégrer dans le développement de l'informatique française. La forte implantation provinciale, encore une fois liée au développement récent, est un atout prisé par les régions. L'informatique doit avoir conscience qu'elle restera un élément d'aménagement du territoire.

Par sa large implantation, SPECIF y aide.

L'informatique universitaire s'est vite développée sous la pression des besoins en formation. La part du CNRS est particulièrement faible dans notre discipline. En personnel, l'INRIA et le CNRS ont un poids comparable, la somme des deux correspondant en moyenne au seul CNRS dans les autres disciplines.

L'INRIA a heureusement tiré parti de son statut de spécialiste pour attirer des personnalités et se rapprocher des décideurs.

SPECIF doit aider à ce que l'ensemble de la communauté en bénéficie. C'est une question de bonne valorisation de nos quelques 2000 enseignant(e)s et/ou chercheurs.

Que l'on soit submergé(e) d'enseignements dans un IUT ou chercheur dans un institut ou un grand labo, ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous sépare. Nous sommes dans le même bateau du traitement de l'information, domaine si il en est où formation et recherche se mêlent dans un renouvellement permanent. Nous avons tous et toutes intérêt à plus exister au niveau politique (au sens étymologique du terme).

Défendre la spécificité de nos formations et de nos enseignements. Unir les démarches des différents organismes. S'ériger en "autorité scientifique", promouvoir nos personnalités scientifiques. Soutenir la création d'une agrégation d'informatique. Créer un prix scientifique avec tambours et trompettes. Devenir l'interlocuteur incontournable des décideurs. Pour ficeler le tout, peaufiner le corps de doctrine. C'est de la politique? C'est de la politique scientifique, ce qui tombe bien puisque l'enseignement et la recherche sont des activités éminemment sociales. C'est se donner les moyens de promouvoir ce que l'on croit important pour tous: que la France se place au mieux face aux défis de la "société de l'information", grâce à des femmes et des hommes bien formés et à une recherche de qualité.

En tout cela, SPECIF va dans le bon sens depuis 10 ans, grâce au dévouement des responsables et intervenants qui s'y sont succédés.

Mais les structures changent régulièrement pour donner de nouveaux élans. Alors, pourquoi ne pas allier les relations industrielles de l'AF CET et l'implantation de SPECIF en dissolvant ces deux associations au profit d'une seule. Cette idée n'est pas de moi, mais je la reprends volontiers. Pourquoi pas en créant la SIF (Société Informatique de France) ? - ça fait poudre à récurer mais c'est mieux que SNIF ou SUIF.

Je viens d'enfoncer avec emphase des portes ouvertes, et de poser des points de vue discutables. C'est qu'il est utile de tout débattre pour mieux construire, sachant que nous avons la chance d'avoir d'immenses territoires à explorer, mais que se coordonner n'en est que plus impératif et que trouver ses chemins n'en est que plus délicat.

J'ajouterai que vouloir participer de plus près à la vie de SPECIF et vouloir sa mue, voire son remplacement, est cohérent: c'est participer au cycle de la vie.

*Je rêve encore mon jeune âge
sous le poids de mes cheveux blancs.*

von Chamisso

C'ÉTAIT IL Y A UN PEU PLUS DE 10 ANS...

Jean-Pierre FINANCE*

C'était il y a un peu plus de 10 ans. On en parlait au détour d'une réunion parisienne : groupe d'expertise de diplômés, groupe de travail de l'AFCEP, section du CNU... Certains appuyaient fortement l'idée et tout particulièrement le ministère qui souhaitait disposer d'interlocuteurs comme c'était le cas depuis longtemps dans d'autres secteurs (club EEA, Association des Mécaniciens Universitaires ...). Finalement la décision fut prise par quelques uns qui allèrent trouver C. Pair et le convainquirent d'être le président fondateur du "Club des informaticiens universitaires". Une assemblée constituante plus tard, accompagnée du choix d'un nom et d'une déclaration en préfecture : l'accouchement était terminé et SPECIF était née.

Dix ans plus tard, doit-on s'interroger sur le bien fondé de cette création ? Les espoirs ont-ils été concrétisés ? En bref quelle a été la place de SPECIF dans la véritable explosion qu'a connue la communauté des informaticiens enseignants et chercheurs des établissements publics ?

Je me garderais bien de dresser un bilan exhaustif de ces 10 années, je n'ai pas tous les éléments et d'autres le feront avec beaucoup plus de compétence et de précision. En revanche et puisque les responsables actuels de SPECIF me l'ont aimablement demandé, permettez-moi quelques réflexions.

Sans aucun doute la création de SPECIF était nécessaire, je pense qu'elle ne s'est d'ailleurs produite que bien tard. Elle répondait à un triple besoin :

- celui d'une représentation organisée de la communauté des informaticiens dans un contexte évolutif et face à des forces diverses.
- celui d'un lieu de dialogue d'analyse et de débat extérieur à tout cadre institutionnel
- celui d'un réseau d'acquisition et de diffusion de l'information concernant tous les aspects de la communauté.

Plus généralement, au delà du lobbying nécessaire à une montée en puissance, SPECIF avait été conçue comme l'un des mécanismes permettant d'affirmer haut et fort que l'Informatique est une véritable discipline scientifique, qui ne pouvait se réduire à une branche de la Physique ou à une branche de l'Électronique comme trop souvent certains auraient aimé le faire croire.

Des trois fonctions évoquées ci-dessus, celle de collecte et de diffusion de l'information a été particulièrement bien remplie au travers du bulletin de SPECIF qui s'affirme au fil du temps comme une source extrêmement riche de données et d'informations diverses. De façon analogue, un grand nombre de colloques ou débats ont été des points forts dans la vie de la communauté des informaticiens (débats sur le DEUG ou les licences-maîtrises d'informatique, sur la structuration de la recherche...). Dans le même temps, SPECIF a pu s'imposer comme interlocuteur d'instances officielles (Ministère, MST, CNRS ...).

Cette place occupée par SPECIF doit être encore confortée, et avec elle celle de l'Informatique, en n'hésitant pas à prendre des positions tranchées dans les grands débats qui animent la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche

* Président de l'Université Henri Poincaré, NANCY 1.

publics. Ceci passe également par une systématisation des relations avec les partenaires naturels (branches professionnelles, associations voisines ...)

Je reconnais bien volontiers qu'il y a une distance entre de tels souhaits et leur réalisation, en partie parce que l'animation d'une association comme SPECIF est fortement consommatrice de temps, en partie parce que notre communauté doit aller plus loin dans le chemin de la cohésion (tout en respectant les spécificités des secteurs qui la compose), en partie enfin parce que la politique menée par les structures officielles et les institutions ne favorise pas toujours l'émergence d'une association indépendante et dynamique.

Quoiqu'il en soit, je suis profondément convaincu que la création de SPECIF a été une chance pour les informaticiens et il faut saluer très chaleureusement les collègues qui ont oeuvré pour son développement. Même si il faut encore déplorer aujourd'hui que le statut et la place de l'Informatique ne soient pas encore compris ni admis par certains scientifiques, le renforcement de SPECIF, sans sectarisme ni nombrilisme excessifs, ne peut que contribuer à cette reconnaissance.

Rendez-vous dans 10 ans.

ET VOILÀ...

JICÉBÉ*

Eh ben oui, voilà... !

Des mois qui s'enchaînent, beaucoup de patience et trop de dévouement, un peu d'inattention et de négligence, quelques vrais faux problèmes, un rien de fausses bonnes idées, sans doute plein d'heures et d'occasions perdues, une courte bouderie par ci, une petite fugue par là, bien des moments aussi de grand bonheur et d'exaltation, et puis pfut... vous vous retrouvez sans y prendre vraiment garde avec des enfants de dix ans sur les bras !

Bon, qu'ai-je fait, qu'avez-vous fait, qu'avons-nous fait de ces dix ans ? Avons-nous servi, qui et quoi, à qui et à quoi ? L'informatique, notre chère Informatique, a-t-elle enfin acquis pignon sur rue -et sur ministères par la même occasion ?- ou sommes-nous toujours à la remorque du monstrueux monde technique et mercantile qui nous a si souvent empêché de voir clair dans notre propre maison ? Avons-nous fini par convaincre quelques-unes de ces grandes têtes "pensantes" qui se demandent régulièrement et le plus sérieusement du monde si même nous existons ?

Si d'aucuns croient reconnaître dans ce qui suit les grandes lignes d'un discours qui m'est cher et que je leur ai maintes fois tenu, c'est que ces questions posées à tant de reprises au gré de nos réunions me semblent, pour certaines d'entre elles du moins, toujours terriblement d'actualité : l'art de la répétition est le fondement de la bonne pédagogie, n'est-il pas ?

Alors, répétons à l'envi que l'Informatique **ça n'est toujours pas** -et sans doute moins que jamais- savoir se débrouiller avec un montage électronique maxi-multi-omni-media, portable ou non, pas plus qu'avec la version 7 bis de tel ou tel logiciel faussement universel, ou de tout autre produit lucratif, aussi "sophistiqué" soit-il, comme ils disent !

Les progrès réalisés par les industriels de l'automobile, de l'aéronautique ou des produits lessiviels ne les ont jamais autorisés, que je sache, à réclamer l'extinction des recherches -et a fortiori des enseignements de haut niveau- en Mécanique, en Physique ou en Chimie.

Pas plus que les marchands de voyage, mettant le tour du monde à la portée de toutes les bourses ou presque, n'ont jamais prétendu supplanter les cours d'Histoire et de Géographie, ni les championnats télévisés d'orthographe et de jeux de lettres ceux de Littérature, quoi... que !

Il est notoire d'ailleurs que, dans le domaine qui est le nôtre, l'homme de la rue n'a encore "rien vu", que les changements les plus drastiques dans nos habitudes et nos comportements y sont encore à venir : n'acceptons donc pas les prétentions ubuesques de certains, à vouloir limiter notre discipline à la maîtrise d'un "traitement de texte" particulier ou à tout autre mécanisme de bas niveau : en matière d'obscurantisme notre société me semble avoir déjà donné, ô combien...

* Jean-Claude BOUSSARD

Et rappelons au contraire que **l'Informatique est une disciplines scientifique nouvelle** -une soixantaine d'années malgré tout- et qu'il n'est donc que très (trop) facile d'en nier l'existence même. Et que les sceptiques de naissance consultent à leur profit tous les grands dictionnaires, justement aux mots "science" ou "discipline" pour tenter de s'en persuader ! Redisons aussi à toute occasion que ladite discipline a ses lettres de noblesse comme toute autre, ses théories et ses champs d'expérience, ses grands précurseurs -parfois vieux de plusieurs siècles-, sa bibliographie fondamentale et appliquée, ses propres modes de pensée et ses méthodes de travail spécifiques, sa déontologie et son éthique, même si d'énormes progrès restent à accomplir dans ces derniers domaines, au même titre d'ailleurs que chez d'autres -n'est-ce pas messieurs les essayistes atomiciens, marchands de (mauvais) sang et autres pollueurs de toute nature ?

Affirmons encore qu'il s'agit d'une activité incomparablement fédératrice, de par l'importance même de son implication dans toutes les couches de la société et sous les formes les plus inattendues, et qu'il est donc trivial là aussi de retourner les faits et de la tenir pour impérialiste : compte tenu de son caractère incontournable, elle le deviendra d'autant plus qu'on s'efforcera de la maintenir dans un ghetto, fût-il de luxe.

Enfin et surtout, montrons que l'Informatique est sans conteste l'occasion de parler à haut niveau et d'un seul coup -peut-être pour la première fois dans un même discours- de systèmes de faits et de valeurs qui soient tout à la fois **formels** mais proches de l'homme, **finis** mais très **complexes**, **automatisés** mais intimement **intégrés** à la vie sociale.

De son aspect formel, qui l'oppose dans une certaine mesure à la démarche des sciences physiques, retenons l'idée fondamentale de manipulation et de traitement d'une "chose" codée, et l'abus de langage devenu traditionnel dans notre communauté, qui fait confondre en paroles l'information et la représentation de cette information.

C'est de là -entre autres- que me semble naître la notion si essentielle de langage artificiel, dit improprement "de programmation", dont l'importance en elle-même, en tant que système logique complet et non contradictoire, est évidemment sans commune mesure avec le cambouis syntaxique du jargon (mal) mis au point par tel ou tel vendeur de produits manufacturés.

Il est facile ensuite d'approfondir cette notion sous ses acceptions les plus diverses (styles et méthodes de programmation abstraite et concrète), sans s'attacher aux détails si on ne le souhaite pas. Et d'aborder finalement les concepts plus "palpables" de couches de logiciels, de compilation -au sens le plus simple en français-, de système d'exploitation, de progiciel.

L'aspect fini des systèmes informatiques, qui les distingue de la majorité des systèmes mathématiques, me paraît lui aussi fondamental et mérite largement qu'on lui fasse également l'honneur de le trouver "formateur" pour tout un chacun.

Le fait même qu'il existe un temps d'exécution non nul dans un tel système implique le séquençement et l'organisation préalable des "programmes". Il convient avant tout que le citoyen sache que rien ne s'y exécute "au hasard" :

- que tout prend du temps,
- que l'ordinateur ne fera toujours que ce qu'on lui demande et quand on lui demande, y compris sur les machines "parallèles" de l'avenir (proche) où des milliers ou des millions de processeurs devront être soigneusement synchronisés, dans une logique rigoureuse et fiable,
- qu'il a lui-même ses propres limites dans ce domaine et qu'un algorithme qui voit son temps d'exécution croître comme la factorielle de son paramètre prendra environ (?) 1900 ans pour la valeur 1003 s'il dure déjà une minute

pour 1000, nonobstant toute l'habileté technique et commerciale du fabricant le plus en vogue de l'époque...

De même la finitude des moyens de mémorisation (au sens cette fois de non-infini) implique la notion d'emplacement identifiable de mémoire, de contenant et de contenu, de variable et de multi-fonction ("aliasing") : que de beaux et bons concepts à se mettre sous la dent, fichtre !

Souvenons-nous aussi de ce que la représentation limitée des codages manipulés par l'Informatique conduit inévitablement à des algèbres non classiques (entiers non associatifs, réels en précision variable, etc.) dont l'étude se révèle difficile et passionnante, n'en déplaise à nombre de (grands) mathématiciens peut-être un peu trop attachés à la tradition. La même remarque s'appliquant d'ailleurs aux développements étonnamment riches (analyse de données, calcul formel, application de la théorie des graphes, mathématiques discrètes en général) induits par les problèmes d'organisation gigantesques que posent les systèmes modernes.

La très grande complexité de ces derniers est justement ce qui les éloigne le plus des réalisations industrielles les plus courantes, et son étude également est à même de dégager un grand nombre de notions essentielles et riches d'enseignements :

- maîtrise de la taille d'une réalisation en vraie grandeur, par exemple celle de programmes de plusieurs dizaines de milliers de lignes, ou celle de réseaux internationaux de machines et de données,
- exploitation raisonnée et efficace de ce qui a été inventé ailleurs de par le vaste monde : "réutilisabilité" et "extensibilité" des composants logiciels, définition de formes canoniques productives, etc.
- structuration des objets du discours, c'est-à-dire pour nous des informations à manipuler et à "traiter" : spécificité ("type") et fragilité de ces données, algèbres informatiques abstraites (programmation fonctionnelle et "par objets"),
- structuration de la pensée, autrement dit des commandes à exécuter : décomposition par cas, répétitions contrôlées, exécutions "emboîtées" de fonctions et de protocoles, généralisation et utilisation pratique (enfin...) du bon vieux principe de récurrence,
- auto-reproduction des phénomènes, et utilisation de la machine elle-même pour réaliser son propre programme : programmation "en logique" et intelligence "artificielle".

L'aspect automatisé de nos systèmes les différencie quant à lui de la plupart des grands systèmes naturels : homme, monde animal, monde végétal, etc. Tout doit y être si possible analysé d'avance : il faut non seulement faire, mais "faire faire". Que de bonnes notions à mettre en avant là encore :

- analyse "à froid" d'un problème : cahier des charges (existant, opportunité, etc.), taxinomie des problèmes, des méthodes (résolution algorithmique) et des solutions mise en oeuvre et exploitation),
- systèmes de commande : souplesse et fiabilité (au double sens d'exactitude et de robustesse),
- effecteurs (ordinateurs) : architecture et chiffres-clés,
- interface homme-machine : convivialité et adaptabilité.

Enfin, les systèmes informatiques sont appelés, pour la très grande majorité d'entre eux, à être *intégrés à la vie même de la société* : loin d'être conçus et réalisés dans le secret de nos laboratoires pour la seule satisfaction de ceux-ci -ah, les "beaux" programmes en C (ou mieux encore en C++, histoire de faire bon poids...) que nous nous faisons un devoir d'enseigner à nos jeunes techniciens !-, il est au contraire fondamental qu'ils soient contrôlés tout au long de leur développement par les citoyens qui auront un jour ou l'autre à bénéficier de leur apport... ou à pâtir de leur présence.

A ce titre, il me semble toujours aussi essentiel que chaque individu ait le droit (le devoir ?) de savoir à quoi il peut s'attendre et à quoi il peut prétendre dans notre domaine comme dans tout autre. Ce qui passe à l'évidence par la prise en considération sérieuse -par notre système éducatif entre autres- de la science et de l'industrie des matériels et des logiciels d'une part, de la maîtrise des résultats obtenus par ces deux types d'activité d'autre part : de tout cela aussi nous autres "spécialistes" devrions sans doute nous sentir comptables d'une manière ou d'une autre, et pourtant de combien de laisser-aller et d'improvisations plus ou moins hasardeuses ne sommes-nous pas coupables à cet égard !

Le hasard justement, qui voulut l'autre matin que mes yeux tombassent (sic) presque simultanément sur des écrits plus ou moins récents de M.M. E.W. Dijkstra, Bill Gates, C.A.W. Hoare, Douglas Hoffstadter, Donald Knuth, Bertrand Meyer et autre Niklaus Wirth, dans des domaines dont les contours précis ne font bien sûr que de se recouper, mais qui tous sont censés relever sans ambiguïté de notre discipline. Je m'amusais de la diversité -pour le moins un euphémisme à défaut de litote- de ces prises de position, et me réjouissais d'avance à l'idée de les confronter sans détours aux certitudes des quelques PPDA (Plus Prestigieux Diplômés d'Avenir) qui dînaient avec moi le soir même. Que croyez-vous donc qu'il arriva : le seul nom qui évoquât quelque chose à ces messieurs fut bien entendu celui auquel vous pensez, que probablement aucune de nos commissions de spécialistes n'oserait recruter à quelque niveau que ce soit...

Ceci étant, faudrait pas que la page "d'humeur" tourne à la page d'aigreur, Norbert ne me le pardonnerait pas ! Et on va pas, que diable, se laisser gâcher la fête par la boulimie de dollars et la paranoïa médiatique de certains, non ? Alors même que des résultats sérieux et des avancées prometteuses existent finalement, de manière tangible et indiscutable... **et que notre toujours je- une association, ses responsables et ses présidents au fil des années, n'y sont justement pas pour rien !**

Tiens, au hasard :

- La réflexion approfondie menée depuis plusieurs années par bon nombre d'entre nous, à propos de la mise en place progressive dans les établissements d'enseignement supérieur de cursus intégrant l'Informatique à part non ridicule, face aux horaires mastodontes qu'y assurent historiquement un tout petit nombre de disciplines d'autant plus "grandes". Avec une pensée toute particulière pour les premiers cycles scientifiques, qui sont depuis longtemps (mais pas les seuls) l'objet de nos sollicitations empressées. Nous constatons aujourd'hui que les choses ont sérieusement bougé (pan sur le bec : je n'y ai moi-même pas toujours cru!)... et que ça marche : l'engouement pour ce type d'études a maintenant largement dépassé le stade de la curiosité, tant chez les étudiants que chez bon nombre de nos collègues des autres disciplines, du moins scientifiques (mais le succès des filières du type MASS est probablement à mettre lui aussi à l'acquis de cette réflexion). Bien sûr quelques irréductibles les, dépositaires sans doute de quelques "vraies" valeurs (?), veillent au grain et font que rien ne va jamais aussi vite que l'on voudrait : sachons seulement tirer profit de ces freinages inévitables pour travailler plus profondément et plus sereinement encore. Et en tous cas quel

chemin accompli depuis quelques années et quel magistral coup de chapeau nous pouvons tirer à ceux et celles qui, la plupart du temps sans grande aide de leurs pairs, pour ne pas parler parfois d'une méfiance un tantinet dédaigneuse, sont parvenus contre vents et marées à faire ainsi avancer le "schmilblic" !

- Des informaticiens à des postes de responsabilité dans toutes les universités et centres de recherche de France et de Navarre (resic !), des rapports courtois et suivis avec les plus grandes entreprises de la nation, des étudiants et des stagiaires qui s'expatrient ou s'échangent sans problème, ERASMUS oblige : qu'on ne s'y trompe pas, rien de tout cela ne s'improvise, tout au contraire est affaire de cohérence et de bonne volonté, et ceux qui, souvent dans l'ombre, s'y emploient à longueur de journées, méritent aussi qu'ils trouvent ici bien plus que notre estime polie !
- Une section du Conseil National des Universités (le C*U, vous savez ?) dont le sérieux des méthodes de travail et la clarté des décisions nous sont enviés par tous : grâce encore en soit rendue à quelques-uns de nos collègues les plus déterminés et à leur inlassable travail de terrain... et d'antichambre ! Que chacun sache bien qu'assurer sans faiblir la relève dans ce domaine déterminera peut-être encore plus que partout ailleurs la pérennité de notre discours, et ce faisant de notre discipline elle-même.
- Last but not least, des universités françaises de très grand renom qui se sont dotées récemment et en toute démocratie comme il se doit, de Présidents informaticiens bien connus de notre communauté, au demeurant membres éminents de SPECIF depuis les tous premiers jours ! Que nos jeunes adhérents prennent toute la mesure de cette véritable révolution culturelle, totalement inimaginable il y a encore cinq ans, dans un milieu plutôt réputé pour son esprit d'indépendance jalouse et son conservatisme pour le moins pointilleux... alors, chiche, à quand un ministre de 27ème section ?

Ô certes, j'entends bien d'ici les douteurs de profession : ces enseignants, ces responsables, ces présidents, çà y est c'est foutu, f'ront pu d'Recherche mon bon monsieur, autant dire que SPECIF devrait s'en débarrasser vite fait bien fait ! D'ailleurs, ne vont-ils pas perdre leur âme dans tout cela ? Vous aurez bien sûr remarqué comme moi que seuls ceux et celles qui font peu pour la communauté ne se soucient jamais d'y égarer leur propre conscience : n'en auraient-ils pas, par hasard ?

Allez, zut et zut et tant pis pour les Cassandre et autres pisse-vinaigre ! Ne boudons pas notre plaisir et n'accusons pas la mariée de s'être faite trop belle : on s'aime toujours puisque nous n'avons pas vingt ans (mais si, mais si) et d'ailleurs le temps ne fait rien à l'affaire... quand on est bon on est bon, aurait (presque) dit le grand Georges !

Or donc, que vivent longtemps encore SPECIF, ses spécifieurs et ses spécificités, l'Informatique tout court et la française en particulier, et à bientôt en 2005, cochon qui s'en dédit... mais çà fait quand même drôle quelque part, non ?

Et grosses bises informaticiennes à tous et toutes en attendant,

Jicébé

À QUOI SERT ET POURRAIT BIEN SERVIR SPECIF ?

Jean-Pierre JOUANNAUD*

Norbert Cot m'a demandé un article provocateur pour le dixième anniversaire de SPECIF, et il m'a semblé que le titre ci-dessus pouvait être un bon point de départ. Je ne compte certes pas conclure que l'association créée par Claude Pair il y a une décennie ne sert à rien, tout au contraire. Je ne compte pas non plus justifier mes prises de positions, puisqu'il s'agit avant tout de provoquer un débat plutôt que convaincre.

Ce qui a, je crois, décidé Claude Pair à créer SPECIF est la déliquescence tant des syndicats du supérieur que de l'AFCEC.

Les syndicats du supérieur ont peu à peu perdu le contact de leur base, en prenant mal en compte deux problèmes qui nous concernent au premier chef, l'enseignement et la recherche. Ne restaient que les problèmes de carrière, et mon sentiment est qu'ils s'en préoccupaient plutôt mal.

L'AFCEC a suivi un chemin semblable, jouant de moins en moins bien le rôle que nous étions en droit d'attendre d'une société savante certes multidisciplinaire, mais où l'informatique jouait un rôle central. Son rôle scientifique s'est étiolé au fil des ans jusqu'à devenir négligeable, ses colloques et ses publications sombrant dans l'indifférence à l'exception de quelques réussites ponctuelles dont la plus notable est TSI.

Il est intéressant de constater que ces deux phénomènes ont été concomitants, et que l'AFCEC n'a pas su tirer profit de la désaffection syndicale. Une conséquence grave était l'absence d'interlocuteur reconnu par le ministère concernant les problèmes de cette discipline en émergence qui était la nôtre.

La nature a horreur du vide. En l'espèce, des efforts concurrents ont vu le jour, SPECIF d'une part, et de nombreuses sociétés savantes d'autre part, l'AFIT en ce qui concerne l'informatique théorique, l'AFIA pour l'intelligence artificielle, etc.

Lors de sa création, SPECIF avait pour ambition essentielle de devenir l'interlocuteur incontournable du ministère pour les problèmes de recherche ou d'enseignement, concernant la discipline. Ce rôle s'est peu à peu élargi, ce qui a en son temps suscité des discussions internes parfois animées. Je me souviens de la préparation des élections au comité national, il y a 8 ans. La conclusion, certes temporaire, avait été de ne pas présenter de liste SPECIF, considérant qu'il s'agissait là d'une prérogative syndicale. Aujourd'hui, SPECIF intervient de manière essentielle dans le déroulement de nos carrières par le biais de ses élus qu'elle décide de soutenir dans les différentes instances d'évaluation.

SPECIF a donc repris à son compte la défense qu'il faut bien qualifier de corporatiste de ceux parmi nos intérêts qui sont spécifiques à la discipline. Je pense qu'il s'agit d'une excellente chose, dans la mesure où SPECIF adopte des positions responsables. Cela a été le cas jusqu'à maintenant me semble-t-il, mais les dérives

* LRI, Bât. 490, CNRS/Université de Paris Sud, 91405 Orsay, FRANCE

sont certes toujours possibles.

SPECIF n'a pas encore joué de rôle scientifique notable. Je crois qu'il est temps de se poser la question, mais n'est-elle pas déjà posée, puisque des liens se développent entre SPECIF et les sociétés savantes ? Faut-il aller plus loin ? Je crois que oui.

Le premier argument est que l'union fait la force quand les intérêts à défendre sont complémentaires. La force ne vient pas seulement de la masse, mais aussi d'une plus grande visibilité. L'unicité de l'interlocuteur dispose au dialogue alors que sa multiplicité rend plus réticent quand elle ne sert pas d'alibi à un statu quo.

Le deuxième argument me semble plus important. Je crois qu'il est nocif qu'une réflexion parcellaire suscite des lignes de fracture entre l'enseignement, la recherche, les carrières, la théorie, la pratique, etc. Nous avons beaucoup pâti de ce phénomène qui est en particulier à l'origine de la déliquescence syndicale. La réflexion doit être globale, et ne pas systématiquement privilégier un aspect au détriment des autres parce qu'il nous est plus familier ou parce qu'il fait partie d'un mandat.

Le troisième argument est qu'une grande société de défense de nos intérêts, puissante, riche, pourrait développer de nouveaux services dont nous ressentons l'absence. Par exemple, l'aide à l'organisation de colloques, ainsi qu'au fonctionnement quotidien du comité national, des comités d'experts et du CNU, et je suis certains que de nombreuses autres idées sont prêtes à émerger.

Enfin, SPECIF doit continuer à être représentée par ceux de nos collègues, scientifiques dévoués et prestigieux, qui ont l'ambition de servir leur communauté. Une société puissante assise sur une large base est plus à même de répondre à ce souci.

Il y a bien sûr des arguments contre, dont la bureaucratie n'est pas le moindre. SPECIF doit rester une structure efficace donc légère, ainsi que démocratique. S'il y avait un risque de dérapage de ce côté, il faudrait sans doute légiférer.

En conclusion, je souhaite aller de l'avant vers une grande société savante capable de défendre nos intérêts disciplinaires et de carrière, et je mettrai mes humbles compétences au service de cet objectif si l'occasion s'en présente¹.

¹ Cela n'est pas une déclaration de candidature.

RÉFLEXIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Jean-Pierre JOUANNAUD*

Membre d'une liste soutenue par SPECIF, j'avais été élu il y a 4 ans à la section 07 du comité national de la recherche scientifique, qui regroupe la robotique, la théorie du signal, l'automatique et l'informatique, cette dernière contribuant pour environ la moitié de l'effectif. Je compte aujourd'hui vous faire part de quelques réflexions que cette expérience m'inspire.

Comme vous le savez sans doute, le comité national a pour tâches essentielles l'examen des laboratoires relevant ou souhaitant relever du CNRS (session d'automne), la promotion des chercheurs CNRS (session de printemps), et le recrutement de nouveaux chercheurs (jury d'admissibilité en mai/juin). Je parlerai d'abord des questions internes à la section, avant d'aborder celles qui impliquent une interaction forte avec la direction scientifique.

La promotion des chercheurs CNRS est une tâche impossible. Recrutés parmi l'élite des jeunes chercheurs, ils sont à peu près tous bons sinon excellents. L'expérience prouve que près de la moitié d'entre eux ont un dossier (de recherche) suffisant pour un recrutement comme professeur lors de leur promotion CR1 (qui est automatique). Les lauréats du concours DR2 (4 ou 5 par an en moyenne pour la 07) ont pour la plupart un dossier scientifique de professeur en instance de promotion à la première classe. La promotion comme DR1 (1 à 2 par an) requiert un dossier de chercheur de très haut niveau, accompagné de la marque d'une forte influence scientifique nationale et internationale. A l'université, cela vaut à coup sûr promotion à la classe exceptionnelle des professeurs. Quant au passage comme DRCE1, il y en a 1 ou 2 dans chaque législature de 4 ans. L'âge devient alors un facteur essentiel, outre l'excellence. J'ai omis le passage DRCE2, il n'y en a eu aucun en 4 ans.

Ce parcours d'obstacles en rebute plus d'un, sans pour autant aboutir à sa conséquence logique, le départ du CNRS. Nombreux sont les chercheurs restés CR1 ou DR2 dont la motivation a faibli, et qui néanmoins ne franchissent pas le pas consistant à candidater sur des postes de l'université. Il est vrai que les procédures ne sont pas aussi incitatives que les autorités le prétendent, et que les commissions de spécialité ont parfois des réflexes corporatistes regrettables.

Savoir s'il faut ouvrir les vannes, et à quel niveau hiérarchique, est donc une question essentielle sur laquelle les élus au comité national avaient des opinions divergentes. Les collègues CNRS, pour la plupart, étaient d'avis de les ouvrir au niveau DR2, et présentaient leurs arguments auprès de la direction avec opiniâtreté. Les collègues universitaires insistaient quant à eux avec tout autant de conviction sur la nécessité d'avoir un nombre important de détachements, sachant que les contraintes budgétaires ne pouvaient permettre les deux en même temps. Tout le monde se retrouvait pourtant d'accord sur le besoin d'un nombre plus important de promotions comme DR1 et DRCE, mais cela n'est jamais apparu comme un enjeu essentiel.

* LRI, Bât. 490, CNRS/Université de Paris Sud, 91405 Orsay, FRANCE

Concernant ces problèmes, il est clair qu'une structure catégorielle restreinte à des chercheurs ne pourra aboutir aux mêmes conclusions qu'une structure catégorielle restreinte à des enseignants-chercheurs. A contrario, SPECIF me semble le lieu de rencontre idéal pour discuter de cette question et adopter une position officielle sur ce sujet délicat. Cela est d'autant plus nécessaire que tout membre du comité est amené à prendre position sur ce sujet au cours des débats du jury du concours DR2.

Je pense personnellement que le nombre de postes DR2 mis au concours est suffisant. Etre chercheur à vie ne peut s'envisager que pour quelques scientifiques d'exception, ce qui correspond à peu près aux promus DR1 dans le système actuel. Je suis donc contre l'ouverture des vannes, sauf au niveau DRCE, car il me semble que la plupart des chercheurs DR1 ont la carrure scientifique leur permettant d'accéder au sommet de la hiérarchie. Je suis par contre pour l'augmentation du nombre de chercheurs CR2/CR1/DR2 en détachement de leur corps d'origine. Pour ces derniers, la recherche doit permettre de développer une idée de façon efficace, mais limitée dans le temps. Cette position que j'ai toujours défendue a pour corollaire que le CNRS et l'université doivent constituer un tout à l'intérieur duquel se déroulent les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs. A l'inverse, la position opposée est basée sur le principe de deux corps séparés par une membrane faiblement perméable. La situation actuelle est bien sûr la seconde, mais la direction du CNRS semble vouloir se rapprocher de la première.

Les auditions et le jury d'admissibilité aux concours CR voyaient d'autres affrontements suivant d'autres clivages, qu'ils soient thématiques ou géographiques. Une première question concernait le processus de sélection, ou plutôt de décantation progressive. Tout en reconnaissant les mérites d'une audition permettant d'avoir un contact plus personnel avec un candidat découvert au travers d'un dossier, je persiste à penser (minoritairement) qu'elles jouent un rôle néfaste. Les candidats étant très nombreux (plus de 200), l'audition sert en effet de filtre commode pour en réduire le nombre, alors qu'il serait plus naturel de l'utiliser pour mieux connaître les meilleurs d'entre eux. Cela est bien sûr propice aux dérives de toute sorte, et personne n'est à l'abri de la tentation. Une fois un paquet de candidats sélectionnés, il s'agit de les comparer, puis de les classer. La phase de comparaison est toujours difficile, car chaque sous-groupe parmi la vingtaine de membres de la section a ses candidats à défendre, et ses critères de jugements. Elle se prête donc tout particulièrement à l'élaboration de stratégies susceptibles de biaiser dangereusement les classements si le mécanisme des votes à l'aveugle auquel nous avons souvent recours ne permettait d'en limiter le risque. De fait, la procédure elle-même, et tout particulièrement l'ordre dans lequel sont traités les différents concours, a un impact bien plus déterminant sur les résultats finaux. Au total, le travail de la commission me semble beaucoup moins sujet à interrogation que celui de bon nombre de commissions de spécialité. Il est vrai que la barre en question n'est pas très haute.

Comparer des candidats n'est pas chose facile. Le critère des publications, c'est bien connu, n'est pas une mesure rigoureuse de l'impact scientifique d'un chercheur. Le nombre de revues a en effet cru de manière déraisonnable, pour ne pas parler des colloques qui ne sont internationaux que par la qualité de leurs prestations touristiques. Le manque de fiabilité des éléments dits objectifs implique une évaluation scientifique des dossiers que nous n'étions pas toujours en mesure de mener à bien, que ce soit par manque de compétence ou de temps. A contrario, les valorisations sont plus faciles à évaluer que les publications, dans la mesure où un industriel ne peut être suspect de complaisance lorsqu'il doit financer et utiliser un travail fait à l'université. Nous avons de fait accordé un crédit important à ce critère. Ces difficultés d'appréciation des critères aboutissent à donner aux rapporteurs des candidats une importance démesurée. Cela est d'autant plus vrai si le rapporteur est unique, ce qui avait été notre choix pour les recrutements.

Le concours DR2 se déroulait de manière assez différente, car il était perçu comme une promotion. Il faut reconnaître que les candidats extérieurs ont des chances limitées, vu la pression interne. La grande question était celle de l'âge : fallait-il privilégier les jeunes chercheurs très brillants au risque d'en laisser sur la touche d'autres bien plus anciens qui n'avaient pas démerité ? La section n'a jamais vraiment tranché cette question, elle a de fait oscillé entre les deux extrêmes, tentant une année de corriger ce qui pouvait apparaître comme les excès de l'année précédente. Cette question est bien sûr fortement liée au problème de la carrière du chercheur.

La session d'automne était de nature très différente, car la direction scientifique du département SPI avait son idée à priori sur les questions à l'ordre du jour, concernant le rattachement des laboratoires au CNRS. De fait, elle connaissait les laboratoires aussi bien que nous, avec la différence que nous connaissions bien une demi-douzaine de laboratoires chacun¹, alors que chaque membre de la direction scientifique connaissait tout aussi bien plusieurs dizaines d'entre eux. Le jeu consistait alors à écouter attentivement l'exposé du directeur scientifique ou de son représentant, afin de faire des propositions compatibles avec les souhaits exprimés. Ce n'était toutefois pas un jeu stérile, les points de vue s'exerçant sous des angles différents².

Quelles conclusions tirer de ces expériences ?

La première est que l'impact des décisions ou recommandations du comité national est tel qu'il est sain que cette responsabilité ne puisse être accaparée. Un renouvellement quasi systématique lors des élections me semble s'imposer. Cela est d'autant plus facile à mettre en œuvre que le volume de travail exigé est tel qu'il n'incite pas à prolonger l'effort au-delà des 4 années de rigueur, sauf à risquer la mort scientifique. Mais cela n'est pas suffisant, il faut également veiller à la composition potentielle du comité national, tant géographique que thématique, dès la préparation des élections. SPECIF l'a bien compris cette année, il ne faudra pas l'oublier à l'avenir.

La deuxième est qu'il y a un vrai problème de minorités scientifiques qui ont du mal à défendre avec succès leur point de vue au comité national. L'informatique a jadis pâti de ce phénomène si elle est parfois en mesure d'en profiter aujourd'hui.

La troisième est qu'il y a un problème de confidentialité des débats qui me semble insoluble. Même si cela est la règle affichée, ne jamais lâcher d'information est difficile, à supposer que ce soit souhaitable. La limite entre ce qui peut être dit et ce qui ne le doit pas est de fait laissée à l'appréciation de chacun. Le résultat est que des informations confidentielles circulent sans contrôle pendant les concours. Des règles déontologiques claires et réalistes sont donc souhaitables.

La quatrième est que la procédure du concours doit être revue de manière à mieux évaluer les dossiers qui le méritent. En particulier, le principe du rapporteur unique me semble dangereux. Il faut donc réfléchir à des modalités qui puissent assurer une équité maximale au processus de sélection tout en maintenant le travail des membres de la section dans les limites de déraison actuelles.

La dernière est que la qualité des relations entretenues avec la direction scientifique est essentielle au rendement du système, et en particulier au bon fonctionnement du travail en section. Il s'agit là d'un acquis qu'il faut absolument

¹ L'examen des laboratoires est probablement le travail le plus intéressant et le plus instructif dont sont chargés les membres du comité national, quoique le caractère consultatif de ses avis relativise son influence sur la politique scientifique du CNRS.

² Les promotions de DR2 à DR1 et de DR1 à DRCE obéissaient à un cérémonial semblable qui se déroulait en plusieurs étapes, en section, en département scientifique, enfin en conseil scientifique du CNRS pour les passages DRCE1 et DRCE2.

préserver.

Des débats doivent donc s'engager au sein de SPECIF visant à adopter une ligne claire sur les problèmes évoqués, carrière des chercheurs, passerelles CNRS/Université, déontologie des membres du comité national, ... Il est naturel que chacun ait son point de vue sur ces questions, mais la collectivité se doit aussi d'avoir le sien et de le faire connaître.

DES SOURIS ET DES HOMMES

Pierre LAFON

Il était une fois, au CA de Spécif,
JFP nous raconte qu'un Sultan,
ministre du tout grand Président,
se plaignait que ses plus nobles décisions,
à peine écrites,
étaient rongées par les modernes *souris*.
Tout était entamé, grignoté, ergoté, décortiqué puis dévoré.
Il avait beau s'entourer de nombreux chats
ayant pris noms prestigieux d'experts ou conseillers,
rien n'y faisait.
En vers ou en prose,
notes, arrêtés et décrets
tout était broyé par ces maudites *souris*.
Notre ministre au désespoir
jeta un *electronic arsenic*
sur chacun des login,
point d'entrée obligé de tout esclave de JFP.
Comme le ministre le prévoyait,
au premier *clic-clic* envoyé par la souris,
une mort subite frappait le manipulateur.

Nombreux décideurs voulaient persuader JFP que c'était bien fait pour ses vilaines souris. Dans sa grande sagesse, éclairé par son conseiller secret connu de la Spécif Society sous le mystérieux prénom de Florian, il leur répondait que *l'on déshonore sa plume en la trempant dans du poison*.

LA RECHERCHE ET LA SOCIÉTÉ

Pierre LESCANNE

L'expression "société" pour qualifier un regroupement d'individus est devenue obsolète de même que l'est l'expression "maître" pour dénommer la personne qui a conduit vos premiers pas dans une discipline et marqué votre pensée. En l'occurrence, c'est bien mon "maître" Claude Pair qui a été le premier président de la *Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France* et j'en suis fier, mais ce n'est pas par obédience que j'ai adhéré à SPECIF dès les premières heures, mais parce que m'était apparue comme à tous les fondateurs l'utilité de créer une association des personnels qui présente et défende le point de vue du milieu académique de l'informatique auprès des tutelles, des organismes et de l'opinion publique. Le but d'une telle société est maintenant ressentie par un grand nombre et pas seulement en France ; au moment où nous créons SPECIF, nos collègues américains créaient la COMPUTER RESEARCH ASSOCIATION qui, à la différence de SPECIF, regroupe les départements de recherche des universités et dont le premier souci a été d'avoir un bureau et un représentant permanent et salarié à Washington près des allées du pouvoir, bref de faire du "lobbying".

SPECIF est originale pour plusieurs raisons, c'est une société qui regroupe les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche en informatique de France sans distinction d'appartenance professionnelle. Elle mène une réflexion qui se veut indépendante des pouvoirs, des tutelles et des syndicats. C'est une force de proposition sur un enjeu de société important au moment où l'informatique envahit tout le cyberspace. Elle souhaite que la parole sur le sujet brûlant de l'enseignement et la recherche en informatique soit donnée aux acteurs.

Hélas, ces beaux objectifs se heurtent à une réalité tenace. Les chercheurs des organismes comme le CNRS et l'INRIA rejoignent SPECIF en petit nombre, il s'y dit même que c'est une association d'enseignants. De fait, comme souvent, la direction de SPECIF pare au plus pressé et, comme les textes sur l'enseignement supérieur technologique ou non fleurissent, elle a tendance à traiter ces problèmes en priorité.

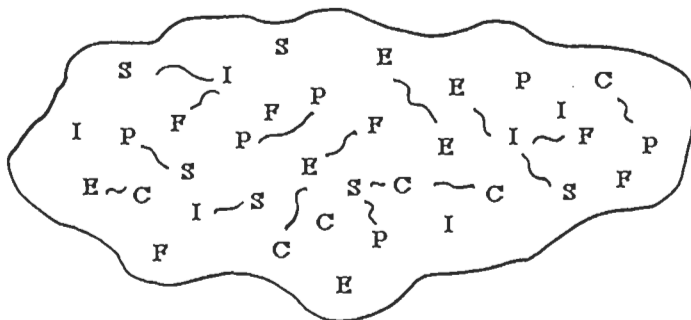
Malgré tout, SPECIF a sur la recherche informatique française des analyses intéressantes, analyses qui reflètent la spécificité de l'approche française, marquée par René Descartes et Auguste Comte. Du premier, les scientifiques ont hérité l'importance donnée à la pensée rationnelle ; comme nos chercheurs ont un bon bagage mathématique et une aptitude au raisonnement, cela engendre une articulation efficace entre la théorie et la pratique que beaucoup d'autres pays nous envient. Puissent nos futures générations garder intacte cette culture scientifique, mathématique notamment, qui fait notre force ! D'Auguste Comte, nos décideurs ont hérité consciemment ou non la classification, qu'ils transforment hâtivement en sophisme : "Puisque l'informatique n'existait pas du temps d'Auguste Comte, l'informatique n'est pas une science". Il faut donc nous battre constamment pour faire admettre qu'au-delà d'une technique, l'informatique est une véritable science. elle doit certes gagner en autonomie et maturité et admettre qu'elle se trouve à la croisée des mathématiques, de l'électronique et des sciences humaines. Ceci est certainement à l'origine d'un débat qu'il nous faudra affiner, mais nous devons constamment faire comprendre à nos interlocuteurs que dans nous faisons de la recherche en informatique, nous faisons oeuvre scientifique et que, bien que l'informatique rende service aux autres sciences, elle n'est pas pour autant une science ancillaire.

Puis-je en guise de conclusion, citer un souvenir lié à mes responsabilités dans SPECIF ? C'est celui de ces journées "recherche" des 6 et 7 décembre 1990 où de nombreux représentants de notre communauté, près de cent cinquante, se sont réunis au Conservatoire National des Arts et Métiers et où une réflexion importante sur la recherche en informatique s'est élaborée. J'ai encore en mémoire l'ambiance des débats auxquels ont participé toutes nos tutelles et je me souviens que le directeur scientifique du SPI était dans la salle pour écouter nos conclusions. En espérant que de telles mobilisations se reproduisent, je souhaite une longue vie à notre société.

SPECIF A DIX ANS

C.E. MUSIC-HALL*

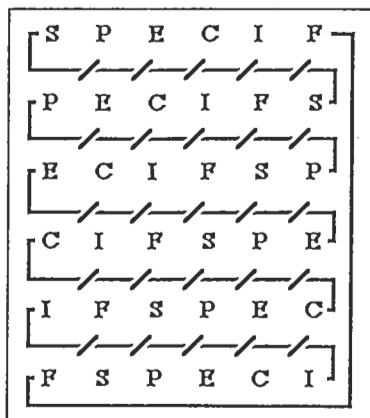
1984 - ancien système : Magma Informatique Mal Défini



spécification

Sur Proposition Emanant de Cinq Informaticiens, les Futurs Participants Encouragent Cette Initiative : Fonder une Société des Enseignants et Chercheurs en Informatique de France. Subséquemment, Plusieurs Collègues Inventorieront les Formalités, Souhails et Possibilités. Une Equipe Imaginative Fera la Synthèse, Proposera un Ensemble de Commissions et Fournira des Statuts Permettant d'Envisager une Création Immédiate.

1985 - nouveau système : Société Informatique Mieux Dessinée



composants

Société :	Petit	Ensemble	Composé d'	Innombrables	Fidèles
Personnels :	Eminents	Citoyens	Invités à	Fournir des	Services
Enseignants :	Classe d'	Individus	Favorisant le	Savoir	Patenté
Chercheurs :	Inventeurs	Fortement	Soumis à la	Production d'	Ecrits
Informatique :	Formidable	Spécialité	Provoquant l'	Enthousiasme	Créateur
France :	Sorte de	Pays	Excellant en	Création	Informatique

1995 - conclusion : Ça marche. Pourvu que ça dure ! C.-E. Music-Hall

* Michel LUCAS

CHER SPECIF

Antoine PETIT*

Je viens d'apprendre que tu allais avoir 10 ans. Permits-moi de te dire que j'en suis à peine revenu. Je sais qu'il est d'usage de dire: "Vraiment, vous ne faites pas votre âge" mais je dois avouer que je te croyais beaucoup plus vieux. Il faut dire que je t'ai toujours connu et que j'ai adhéré dès le début à ton fan-club. Entre nous je dois te confesser que Bernard Lorho m'avait gentiment forcé la main. J'étais en 1985 jeune assistant à l'Université d'Orléans et il nous dit à tous : "Il faut adhérer à Specif". Je l'ai fait avec enthousiasme, fier d'être membre de la famille des informaticiens, sans réaliser que je participais à ta création même.

Quand j'y pense, ces postes d'assistant, c'était un peu fou. Il suffisait d'être agrégé, d'avoir un DEA d'Informatique et tu pouvais être recruté pour 35 ans à l'Université sans jamais avoir montré la moindre qualité de chercheur. Les postes d'ATER sont quand même plus adaptés au système. Encore que je trouve qu'il y a de plus en plus une certaine dérive. Ces postes devraient être considérés comme des post-doc pendant lesquels des jeunes docteurs pourraient démontrer leur aptitude à l'enseignement; non? J'ai l'impression qu'au contraire cela devient souvent des financements pour une quatrième année de thèse et je ne suis pas sûr du tout que cela soit une bonne chose. En caricaturant un peu, le plus dur maintenant est presque d'avoir un poste de moniteur, après on te connaît, on te trouve sympathique et consciencieux et donc on te prend comme ATER puis Maître de Conférences. C'est finalement pas si éloigné du système des assistants... J'aimerais bien avoir ton opinion sur tout cela.

Enfin, c'est un sujet bien sérieux pour un anniversaire. Pour me faire pardonner, je vais te raconter une anecdote véridique sur mes premiers contacts avec la communauté universitaire informatique. J'étais en première année de thèse (qui s'appelait encore de troisième cycle et qui durait seulement deux ans) sous la direction de Jean-Michel Autebert et Luc Boasson. Entre parenthèses, c'était des sacrés directeurs de thèse et je trouve bien dommage qu'ils n'aient plus voulu encadrer personne après moi, sans que j'y sois pour quelque chose! Il y avait un poste d'assistant vacant à l'Université de Nice. De passage dans le coin, je prends rendez-vous avec un illustre responsable dont je tais le nom, non par charité, mais parce que je ne m'en souviens plus. Entré dans son bureau, je n'ai eu le temps que de prononcer une seule phrase: "Je suis actuellement en thèse au LITP et ...". Et alors là, il est entré dans une colère noire: "Quoi! Le LITP! Mais cela fait des années que vous inondez le marché ...". J'ai eu beau tenté d'expliquer que je n'avais jamais inondé personne, je n'ai pas réussi à le calmer et je n'ai évidemment pas eu le poste.

* LIFAC - ENS de Cachan - 61 av. Président Wilson - 94235 Cachan Cedex
email: petit@lifac.ens-cachan.fr

Je ne l'ai pas regretté car Orléans a été une sacré expérience. Avec des valeurs plus généreuses que celles représentées par ce brave niçois (attention, je ne généralise aucunement, j'ai aussi des copains niçois et il y a des aigris partout). Nous avons même consacré une séance du séminaire hebdomadaire à une installation physique du réseau. Tous dans les sous-sols du bâtiment avec l'énorme bobine de câble dont il fallait faire attention de garder un rayon de courbure suffisant en le déroulant, c'était quelque chose!

En 1989, je suis parti à Orsay. Évidemment cela m'a un peu changé de l'ambiance familiale d'Orléans. Heureusement tu étais toujours là et il y avait aussi Joffroy Beauquier. Faire ensemble à la fois de la recherche et le marathon de Paris, cela crée des liens et des souvenirs. On avait d'ailleurs voulu courir avec un tee-shirt à tes couleurs mais on n'en avait pas trouvé.

Redevenons sérieux, j'ai bénéficié à Orsay d'un détachement comme chargé de recherches au CNRS pendant deux ans et cela a vraiment été formidable. Je crois que tu devrais oeuvrer pour que le nombre de tels postes augmente. C'est réellement une expérience profitable dans la vie d'un enseignant-chercheur et pas seulement parce que cela permet de préparer une habilitation dans des conditions optimales.

Au retour de ce détachement, les choses se sont notablement accélérées. Avec tout d'abord une charge de mission au ministère puis un poste à l'ENS de Cachan. Je dois dire qu'au ministère je t'ai découvert sous un angle un peu timide que je ne soupçonnais pas. J'ai l'impression que ton camarade EEA exerce une présence plus constante bien que toujours discrète. N'y vois pas une critique véritable mais simplement une impression de l'intérieur sans nul doute difficile à ressentir hors du système. Je sais bien qu'il faut beaucoup de bras et de têtes pour tout faire et que ceux-ci sont en nombre trop limité. Néanmoins je suis bien sûr qu'un de tes objectifs principaux reste d'être LE représentant de l'Informatique et je crois que le lobbying et la capacité à réagir presque instantanément à toute sollicitation sont primordiaux.

Ce qui me frappe également c'est qu'un certain nombre de nos chers collègues (pas tous évidemment) semblent plus préoccupés de la sauvegarde de leur petit pré carré que par le devenir de la discipline. Je crois pourtant que celle-ci est encore loin d'avoir acquis ses lettres de noblesse et fait définitivement sa place.

Il y a sûrement un point qui nous permettrait d'obtenir une légitimité vis-à-vis des autres disciplines. C'est la création de concours de recrutement d'enseignants du secondaire (CAPES et Agrégation) en Informatique. Avec l'arrivée de vrais enseignements d'Informatique dans les classes préparatoires et le retour de l'option informatique dans les lycées, je crois qu'il y a maintenant une nécessité absolue de tels enseignants. Ce n'est plus qu'une décision politique. J'espère que tu mettras tout ton poids dans la balance pour qu'une telle décision soit prise.

C'est amusant, au ministère Michel Cosnard vient de céder sa place à Bernard Lorho. Entre nous, deux sacrés bonhommes, chacun dans leur genre! C'est donc reparti dix ans après dans (presque) les mêmes conditions. D'une certaine façon, cela permet de mieux apprécier le chemin parcouru.

Et finalement, malgré le très important travail déjà accompli, il t'en reste des choses à faire! Il faudra qu'on en reparle sans attendre 10 ans.

Bon Anniversaire!

Bien à toi,

Antoine

Y A-T-IL UNE VIE APRES SPECIF ?

Maryse QUÉRÉ

S'il est vrai que SPECIF va fêter son dixième anniversaire, et si je sais encore compter (on peut en douter, avec l'usage intensif des calculettes puis des tableurs...), alors ça signifie que j'ai passé six ans dans cette association, et quatre ans en dehors. Je parlerai donc un peu de ces deux périodes.

AVANT

Pour moi, il est clair que créer une association des informaticiens de l'enseignement supérieur et de la recherche publique a joué un rôle important dans la formation d'une communauté. Bien sûr, au sein de l'AFCEC, cette communauté avait déjà commencé à exister (je pense en particulier à nos mémorables écoles d'été d'informatique). De son côté, la sous-communauté des enseignants d'informatique des IUT était déjà bien active, en matière d'harmonisation des programmes et des méthodes. SPECIF a permis d'engager une réflexion plus large : élargissement de la réflexion pédagogique au niveau des autres filières, et notamment des DEUG ; équipements ; recherche, bien que pour cette dernière le cadre AFCEC ait continué à fonctionner ; relations avec la profession, pour lesquelles me revient en mémoire un travail commun avec le SYNTEC. Mais permettez à la musicienne que je suis de mettre quelques bémols¹.

On avait, me semble-t-il, voulu faire quelque chose qui s'apparenterait au club EEA. Je pense que cet objectif n'a pas été tout-à-fait atteint, et je donnerai quelques exemples (j'accepte néanmoins la contradiction). Le premier concerne le rôle de conseil (ou de lobby, comme on veut) auprès des pouvoirs publics, qui n'a pas joué pleinement, ces derniers ayant toujours tendance à s'en remettre à l'avis particulier de tel ou tel (informaticien ou non d'ailleurs). Ceci s'est matérialisé dans les difficultés récurrentes de définition de la place de l'informatique dans l'enseignement secondaire. Je ne jette pas la pierre à mes amis du GTD informatique du CNP. La solution aurait peut-être consisté à pousser à la création d'un corps d'agrégés et à un groupe d'inspecteurs généraux d'informatique, puisqu'il semble (hélas!) qu'on n'existe en tant que discipline à ce niveau d'enseignement qu'à cette condition. Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, même constat en demi-teinte : quand il a été question de redécoupage des sections du CNU ou du CNRS, SPECIF a-t-elle été écoutée en tant que telle ? Mon analyse est qu'au sein de notre association nous n'avons peut-être pas toujours joué un jeu démocratique et unitaire : notre esprit de corps est moins fort que celui des électroniciens, sans doute en raison de nos origines plus multiples.

Toujours par comparaison avec le club EEA, il me semble que nous n'avons pas mené une réflexion assez dynamique sur l'évolution de la fonction de notre discipline

¹ Là, je tombe dans le travers que je dénonce souvent : on ne parle que des trains qui arrivent en retard et pas de ceux, majoritaires, qui arrivent à l'heure ; mais d'une part je n'aime pas l'autosatisfaction, d'autre part étant membre de SPECIF je prends ma part des reproches que je vais faire, et enfin il n'y a qu'en regardant ses faiblesses qu'on peut progresser.

dans la société, et qu'en conséquence nous n'avons pas été une force suffisante de proposition pour les nécessaires évolutions de l'ensemble des formations qui s'y réfèrent. En ce sens, nous nous sommes comportés avec trop d'académisme et pas assez de professionnalisme. Par exemple, nous n'avons pas su exploiter dans la durée le succès qu'avaient eu nos DESS double compétence² : maintenant, ce sont des géographes qui proposent des DESS de concepteurs multimédia, et ces filières ne contribuent pas au développement de notre discipline, alors que nos filières traditionnelles se vident.

Dernier point : les pratiques du CNU, auquel j'ai participé assez longtemps pour pouvoir porter un jugement. Notre association a fait un gros travail d'explicitation des critères que notre section entendait utiliser, par la rédaction d'une note sur la présentation des dossiers. Mais la réalité des votes était souvent tout autre, et la section de nos collègues d'EEA prenait davantage que la nôtre en compte, dans les promotions, l'engagement des enseignants dans le "cambouis".

APRES

En changeant de travail, ai-je perdu ma SPECIFICITÉ ? Si j'apprécie d'avoir élargi mon spectre professionnel, j'essaie au moins d'utiliser mes compétences antérieures.

Dans la mesure où je peux choisir mes sujets d'inspection, j'essaie de porter un regard sur les secteurs dans lesquels l'informatique administrative de l'éducation nationale (tous degrés) joue un rôle. L'enseignement primaire est peu informatisé. Le second degré l'est presque en totalité et, même si tout n'est pas parfait dans les procédures ou dans l'ergonomie des programmes, le système d'information a été bien spécifié et commence à apporter des progrès importants dans la gestion : notre ministère n'a pas à rougir, il est même montré en exemple pour les autres (toute allusion à la justice serait pure coïncidence). En revanche l'enseignement supérieur a un retard qu'il essaie actuellement de rattraper (avez-vous entendu parler d'APOGEE, de POPEE ?) bien que cela provoque parfois des pleurs et des grincements de dents (à nouveau, toute allusion à NABUCO serait purement fortuite). Par ailleurs, la participation à l'élaboration d'un rapport sur le financement de la recherche m'a permis de revoir récemment deux unités de l'INRIA.

Depuis un peu plus de deux ans, une part importante de mon activité se rapproche davantage de mon ancienne spécialité de chercheur, puisque je joue un rôle d'animation et de conseil en matière d'utilisation des technologies d'information et de communication dans l'enseignement supérieur. Ce qui me permet à nouveau de rencontrer, à l'occasion, l'un ou l'autre de mes anciens "pairs", dans des groupes de travail, lors de visites sur le terrain ou à l'occasion de manifestations.

Il y a donc bien une vie après SPECIF... Ceux qui veulent discuter à propos de cet article ou simplement se rappeler à mon bon souvenir peuvent m'écrire à l'adresse suivante : quere@dgrt.mesr.fr

² D'ailleurs, à l'époque, ceux qui y enseignaient étaient souvent un peu méprisés par leurs collègues.

MÉMOIRE ANECDOTIQUE

Bernard ROBINET*

Les années 80 virent l'expression d'une volonté politique de développer une industrie française de l'électronique et de l'informatique prenant en compte la nécessité de mise en oeuvre de la formation des futurs cadres.

Cette volonté s'exprima par la mise en place de la Filière Électronique, espèce d'agence de moyens qui injecta des crédits importants dans diverses entreprises françaises: il me semble qu'il reste à faire l'audit, encore aujourd'hui, de l'utilisation de ces moyens financiers et des résultats qu'ils permirent d'engendrer.

Mais là n'est pas l'objet de mon propos .

La même Filière contribua à la création d'un certain nombre de formations dans les Universités: Maîtrises, MST, DEA, DESS accompagnées de créations de postes de Professeurs et Maîtres de Conférences.

Prenant une aiguë conscience que nos amis électroniciens, par l'intermédiaire du puissant Club EEA, tiraient, d'une façon un peu excessive, les marrons du feu, quelques informaticiens décidèrent alors de réagir en copiant, peut-être, le modèle EEA.

Alors vice-président de l'Université Pierre et Marie Curie, Paris VI pour faire court, j'organisai en octobre 85 (*), avec l'aide de quelques anciens et amis comme Claude Pair ou Jean-Claude Boussard, une Assemblée Générale des Enseignants-Chercheurs français en Informatique.

Entre 150 et 200 personnes vinrent des 6 coins de la France dans un amphithéâtre du CHU Pitié-Salpêtrière, ce qui nous conforta dans la nécessité de se rassembler et de se structurer dans ce qui s'appellera plus tard SPECIF.

J'ajoute une petite touche personnelle car je n'étais pas très à l'aise ce jour là; mon départ pour IBM était déjà "ficelé" mais l'annonce n'ayant pas été faite, j'essayais de prendre un air résolument engagé tout en sachant que je ne pourrais pas répondre à d'éventuelles sollicitations.

Revenu depuis bientôt 4 années dans le "système", j'ai pu constater que SPECIF a grandi, tellement grandi que le poids du Club EEA est devenu raisonnable et que, sans verser dans l'angélisme, de nombreuses querelles sont passées de mode. De plus et surtout, le poids et l'importance de l'Informatique-discipline ne sont plus vraiment discutés.

Cela dit il faut rester actif : les technologies du traitement et de la communication de l'information ainsi que leurs usages se développent de façon souvent irrationnelle et les Enseignants-Chercheurs doivent prendre une large part dans ce développement. De plus, les projets peu innocents d'avatars de SPI au CNRS nous obligent à être vigilants et énergiques.

* Professeur des Universités, Directeur Scientifique de l'ENST

SPECIF conserve donc toute sa légitimité et sa vocation : elle doit poursuivre, élargir et amplifier son action.

(*): Mémoire anecdotique etdéfaillante. J'ai oublié le quantième du mois et il semble que je ne suis pas le seul.

LES NOUVELLES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT DES MDC

Jean-Pierre STEEN*

Le MENESRIP a pris conscience de la difficulté, pour les candidats à un poste de MDC, de se présenter aux auditions (qui ont lieu souvent à la même date pour des Universités différentes).

Il envisage de faire les auditions en studio et de les diffuser sur FR3 pendant les arrêts des programmes, la nuit. Les CSE auraient alors à enregistrer la prestation des candidats et à la visualiser pendant leur réunion. Le BO donnerait les noms des candidats et les horaires de diffusions.

Cette procédure a l'inconvénient de ne pas permettre le dialogue. Le MENESRIP pense qu'il n'y aura pas assez de CSE qui accepteraient de se réunir à 3 h du matin devant un poste de télé, avec un téléphone, pour interroger un candidat. D'autre part, les studios ne sont pas disposés à travailler de nuit et veulent rester libres des horaires d'enregistrement.

Il n'est pas encore prévu que cette procédure soit appliquée pour le recrutement des Professeurs. Cependant, des entreprises, dont FR3, ont été contactées et sont prêtes pour cette opération. Elles utiliseraient des car-studios et sillonnaient la France. Il serait souhaitable de tester la méthode.

SPECIF a été consultée et a accepté qu'on l'utilise pour le choix des membres du prochain bureau. Ceci donnera un autre aspect à notre AG de décembre. Le vote par correspondance reprendra tout son intérêt. En conséquence, vous êtes invités à faire acte de candidature au bureau de l'Association au plus tôt, en tout cas avant le 13 novembre, pour être programmé pour les enregistrements et la diffusion.

Vous trouverez, dans un courrier spécial, la liste des candidats et les horaires des diffusions.

Poisson d'avril !

* Ex-Secrétaire de SPECIF

SPECIF a DIX ANS !

GRENOBLE*

Il y a dix ans Claude Pair et quelques autres collègues informaticiens dispersés dans l'hexagone, travaillant dans différentes structures universitaires ou de recherche, engageaient le pari un peu fou pour notre monde chargé d'individualisme, de mettre en place une association largement ouverte aux enseignants et aux chercheurs en informatique de France. Au sein d'une telle association, il serait possible d'aborder collectivement des questions concernant la communauté scientifique des informaticiens, de tenter d'élaborer des points de vue représentatifs. Et il apparaissait indispensable de conforter l'image de la discipline.

A cette époque où l'ère des pionniers pour notre discipline n'était pas encore complètement terminée, où chacun se trouvait encore un peu perdu dans son département ou son laboratoire, confronté aux difficultés quotidiennes, notre communauté restait peu organisée au niveau national ; seuls quelques regroupements tels que les réunions des chefs de département informatique d'IUT ou de directeurs de MIAGE effectuaient périodiquement le point sur les problèmes rencontrés dans ces formations ; au niveau des écoles d'ingénieurs, la conférence des directeurs n'a pas de commission réunissant les informaticiens. Les grands rassemblements liés aux congrès scientifiques, aux journées d'études restaient plutôt organisés autour d'objectifs liés exclusivement à la recherche..., le CNRS et les structures de pilotage de la recherche proposaient d'autres cadres d'échanges scientifiques. L'AFCEP et ses groupes de travail favorisaient également les occasions de rencontres, en particulier entre les milieux professionnels et le monde académique...En dehors des sessions officielles, on abordait alors au hasard des discussions, les questions liées à la discipline et à la vie de la communauté.

Mais il n'existait aucune véritable structure d'échanges permettant de débattre de tous les problèmes de la vie de la communauté française des enseignants universitaires et des chercheurs en informatique : problèmes liés non seulement à la recherche mais aussi à la formation, aux perspectives d'évolution de la discipline et de la technologie ; structure dans laquelle nous pourrions percevoir les grands défis de notre discipline ou tout simplement aborder les problèmes de carrière de chacun ou parfois, pour les plus isolés, seulement surmonter certains doutes "existentiels" ; structure dans laquelle nous pourrions forger une image de la discipline ou engager des discussions avec les autres disciplines ; structure qui pourrait devenir un interlocuteur des tutelles.

Et puis, il y avait aussi comme un défi à relever avec le Club EEA, la grande soeur associative qui fonctionnait bien et s'intéressait entre autres à l'informatique industrielle, au génie informatique...

Nous nous sommes retrouvés quelques dizaines dans un amphithéâtre de l'Ecole Normale Supérieure rue d'Ulm, lieu hautement symbolique, pour l'assemblée constituante de la Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France. Il a fallu gérer les problèmes de mise en route d'une association régie par la loi de 1901, discuter les statuts, mettre en place l'organisation de l'association : assemblée générale, conseil d'administration, bureau, trésorier, secrétaire et bien sûr élire un président. Claude Pair fut le premier.

Il y avait alors beaucoup d'idées pour cette nouvelle association et un mandat clair pour chacun des présents : convaincre sur le terrain nos collègues qu'il fallait adhérer à ce grand projet et faire vivre cette association.

*Jacques Voiron, Jacques Mossière, Pierre-Claude Scholl, et quelques autres collègues

Qu'est devenue SPECIF au cours de ses dix premières années? De nombreux signes semblent porter le témoignage d'une bonne santé.

L'ensemble de notre communauté connaît SPECIF comme le montre le nombre d'adhérents et aucun centre, si petit soit-il, n'est tenu à l'écart. Ce succès doit beaucoup au travail des correspondants.

La crédibilité de SPECIF est reconnue par nos tutelles qui rencontrent régulièrement ses représentants sur les grands problèmes de notre discipline, c'est encourageant!

La formation est l'un des thèmes importants abordés par notre association. Pour tous les niveaux de formation en informatique, SPECIF a organisé et animé la réflexion sur les filières, toujours avec enthousiasme et bonhomie : leur finalité, leur contenu, leur organisation ont été abordés. D'une profusion d'idées et d'un certain nombre d'expériences conduites sur le terrain, il a été possible de dégager des grandes lignes et de compléter ainsi le travail entrepris au niveau des IUT ou des MIAAGE par d'autres structures de concertation. La reconnaissance de la discipline informatique en premier cycle universitaire est un témoignage récent de cette activité essentielle et de ses succès. Le débat reste ouvert sur les filières technologiques,...et sur la formation des enseignants des écoles, collèges et lycées (IUFM, CAPES, Agrégation d'Informatique...).

Sur le plan des carrières et des personnels enseignants et chercheurs, SPECIF permet, dans le plus grand respect des règles déontologiques, une réflexion collective et joue un rôle important dans la transmission à chacun d'entre nous, d'informations utiles sur l'évolution et l'évaluation des carrières.

Sur le plan de la recherche, l'activité de l'association est plus difficile à cerner : sa participation aux grands débats a été réelle mais de nombreux acteurs se préoccupent déjà de la recherche et organisent des concertations en dehors du cadre associatif. Les préoccupations dominantes en matière de recherche sont également différentes suivant les individus, la richesse et la politique scientifique de chaque site.

Nos relations avec les partenaires institutionnels du monde économique sont plus complexes. Au fil des ans, SPECIF est devenu un interlocuteur apprécié des syndicats professionnels. Ceci a permis de mieux appréhender les différences de point de vue et d'objectifs entre le monde industriel et le monde académique. Ces relations dépendent beaucoup de l'énergie mobilisée par quelques collègues, elles reposent sur leur disponibilité et elles demandent un suivi très régulier. Cette activité reste encore fragile et devrait être consolidée.

La veille technologique reste une préoccupation permanente de SPECIF. La mutation vers les réseaux a donné lieu à quelques journées d'études et de formation. Les problèmes liés aux responsabilités des enseignants vis à vis du "piratage" ont conduit à des réflexions et une prise de conscience collective qui a entraîné une profonde modification des comportements. Des débats semblables devraient être rapidement engagés sur l'usage des réseaux et les aspects de sécurité dans les grands systèmes ouverts qui reposent sur ces réseaux.

Au niveau des relations internationales, notre présence en particulier auprès d'autres associations poursuivant des objectifs analogues aux nôtres, est restée modeste, même si de temps à autre quelques ouvertures ont eu lieu. Ainsi, lors de journées récentes sur l'enseignement en second cycle, cette ouverture fut fort appréciée, avec les exposés de quelques collègues venus d'universités étrangères.

Enfin, le bulletin de SPECIF a largement contribué à la plupart des succès de l'association. Ce bulletin est porté par quelques collègues avec un dévouement et une opiniâtreté sans faille depuis le début. Qu'ils en soient remerciés. Il se révèle être une source inépuisable d'informations régulièrement renouvelées. Beaucoup d'entre nous, ceux qui n'aiment ni fréquenter les AG, ni les groupes de travail, ni les commissions, ceux qui répugnent à participer aux journées d'études, même ceux qui savent garder en toutes circonstances un scepticisme inébranlable, tous ceux-là et ... tous les autres ne restent pas en général insensibles au bulletin. On peut d'ailleurs toujours le trouver à portée de main, quelque part dans son environnement

proche (et même le consulter en cachette, si par distraction, on a oublié de renouveler sa cotisation!). Le bulletin est une manifestation forte de SPECIF.

SPECIF est une oeuvre collective, même si elle n'est pas exempte de critiques (constructives et amicales bien sûr!), même si quelques grincheux sympathiques pensent que ... L'association devenue maintenant adolescente, garde parfois les séquelles d'une fragilité initiale, mais elle remplit son rôle en respectant chacun et en acceptant toutes les bonnes volontés (même celles qui gardent un fond incorrigible d'amateurisme!). C'est le signe d'une bonne santé. Que SPECIF continue et que nous lui prêtions longue vie!

**SPECIF et le MINISTERE
de TUTELLE**

- **Lettre du Président de SPECIF à M. le
Directeur Général de l'Enseignement
Supérieur**
- **Réponse de M. le Directeur Général de
l'Enseignement Supérieur**

specif

Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France

Paris le 7 juillet 1995

Jean-François Perrot
Président de SPECIF
LAFORIA-IBP
Boite 169, 4 Place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

à Monsieur le directeur général
de l'enseignement supérieur,
Ministère de l'éducation nationale

Objet : Arrêté relatif aux dénominations des diplômes au titre des IUP (JO du 29 avril 1995).

Monsieur le directeur général,

En tant que président de la société des personnels enseignants et chercheurs en informatique de France (SPECIF), je me fais auprès de vous l'écho de la surprise que l'arrêté mentionné ci-dessus a causée dans la communauté des informaticiens. Cet arrêté fixe en effet comme dénomination aux diplômes d'informatique délivrés par les IUP *Génie mathématique et informatique*.

Cette appellation, qui existait antérieurement, regroupe sous un titre unique deux courants techniques bien différents, celui des mathématiques appliquées (statistiques etc.) et celui de l'informatique, pour lequel on peut distinguer plusieurs spécialités. Cette confusion nous semble préjudiciable à une bonne lisibilité du dispositif par les professionnels concernés. C'est pourquoi notre société avait proposé à M. Flamme, chargé de ce dossier auprès de la Mission Scientifique et Technique, la dénomination *Génie informatique* assortie éventuellement de l'une des spécialités:

Architecture, Systèmes et Réseaux,
Intelligence Artificielle et Communication Homme-Machine,
Informatique et Modélisation,
Applications Avancées,
Ingénierie des logiciels et des systèmes d'information.

Cette proposition avait reçu un accueil favorable de la part du DSPT-4, avec lequel nous sommes en relations suivies. Aussi avons-nous été surpris de voir l'intitulé ancien maintenu dans l'arrêté publié au Journal Officiel.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma haute considération.

J-F. Perrot

Cc : M. Bigot, chef de la MST
M. Rigo, chef du DSPT-4

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE DES
ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

Paris, le 28 AOUT 1995

Service des Formations

Sous-Direction des Formations initiale et continue

Bureau des Formations technologiques courtes et des
IUP

LL/EA/DGES-7/N° 95- 866

à : Mme LAVOUX

☎ : 40.65.65.95

Monsieur le Président,

Par votre correspondance du 7 juillet dernier, vous m'avez alerté, au nom de la "société des personnels enseignants et chercheurs en informatique de France", sur les difficultés que paraît soulever la mise en oeuvre des dispositions de l'arrêté du 19 avril 1995 relatif aux intitulés des spécialités retenues pour les diplômes et titre délivrés par les IUP et plus particulièrement celui de "Génie mathématique et informatique".

Tels qu'ils apparaissent dans cet arrêté, les intitulés sont la résultante d'enquêtes menées auprès de responsables des filières existantes en 1994, en outre ils ne sauraient représenter l'ensemble des métiers du domaine considéré ni leur évolution future ; enfin, un souci de simplification de lecture de la formation a prévalu.

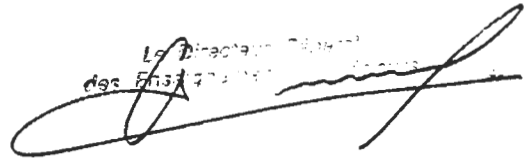
En tout état de cause, l'arrêté du 19 avril prévoit également, pour chacune des dénominations, une procédure nationale de réflexion, sur les domaines et contenus d'enseignement caractérisant les formations de base scientifiques et techniques, conduisant à des arrêtés particuliers. Ces travaux, initiés lors de la prochaine année universitaire, permettront notamment de vérifier l'adéquation des intitulés avec les formations conduisant aux métiers les plus aptes à promouvoir une bonne insertion professionnelle des étudiants d'IUP. Ce processus recevra l'appui, en particulier, des membres de la Commission nationale commune aux IUT et aux IUP (notamment la sous-commission IUP) qui vient d'être constituée et comprend des responsables des milieux universitaires à différents niveaux, ainsi que des représentants des milieux professionnels et économiques concernés.

.../...

Monsieur J.F. PERROT
Président de SPECIF
LAFORIA-IBP
Boîte 169
4 Place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05

Dans cet esprit, je souhaite que toute participation visant à faire avancer concrètement la réflexion puisse s'exprimer et je vous serais reconnaissant de me communiquer les données précises qu'il vous paraîtrait utile de me transmettre en ce domaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'Christian Forcener'. Above the signature, there is a faint stamp that reads 'Le Directeur Général des Enst'.

Christian FORCENER



Journées SPECIF

2° annonce - présentation détaillée

Réseaux et Enseignement

INSA de Lyon
Campus de la Doua, Villeurbanne

7-8 décembre 1995

Organisées avec le soutien de :

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
(Départements Premier Cycle, Informatique & Génie Productique)

Centre d'Informatique Scientifique et Médicale

Organisation : J-F. Boulicaut, Maître de Conférences à l'INSA de Lyon.
G. Beuchot, Maître de Conférences à l'INSA de Lyon.
P. Robinet, Directeur technique du CISM.

Contacts : J-F. Boulicaut
SPECIF-Réseaux
INSA de Lyon - LISI Bât. 501 Fax. 72.43.87.13
F-69621 Villeurbanne Cedex specif@cipcinsa.insa-lyon.fr

Rappel des objectifs

A la suite des premières journées de travail "Des réseaux pour l'enseignement et la recherche" qui se sont tenues à Grenoble les 26, 27 et 28 janvier 1994, la commission "Moyens" de SPECIF organise deux journées "Réseaux et Enseignement" les 7 et 8 décembre 1995 à Lyon.

Ces journées ont pour but de former et d'informer enseignants et chercheurs sur :

- l'offre actuelle en matière d'accès aux moyens de communication et d'information via les réseaux nationaux et internationaux ;
- les progrès techniques significatifs dans le domaine des réseaux et leurs utilisations pour l'enseignement ;

Dans l'esprit des rencontres SPECIF, nous voulons créer entre les participants un "réseau" de relations personnelles qui pourra faciliter la maîtrise de ces nouveaux moyens et une réflexion sur leurs usages dans le contexte de la formation.

Celle-ci sera stimulée le 7 décembre par des conférences et des démonstrations de télé-enseignement. Cette journée, organisée par le CISM, sera la **quatrième journée ROCAD** (nom du réseau à haut-débit du campus de la Doua), une journée d'information à destination des utilisateurs de ce réseau (environ 3200 machines connectées) et ouverte cette année aux membres de SPECIF. Le lendemain, le 8 décembre, nous vous proposons de travailler dans des ateliers consacrés à quelques thèmes identifiés comme importants. Cette réflexion sera poursuivie dans un **bulletin spécial**.

Pour répondre à un besoin exprimé par certains de nos membres, nous avons proposé un cours pour les néophytes en matière de réseau local (Bulletin SPECIF n°32 - Juillet 95). N'ayant enregistré à ce jour qu'une seule intention de participer, nous annulons ce cours.

Planning détaillé des Journées

Jeudi 7 décembre 1995

INSA de Lyon, Amphithéâtre Gaston Berger.

4° Journée ROCAD : "Nouveaux Réseaux et Nouvelles Applications"

8h30 Accueil des participants SPECIF

9h00 Accueil par J. Rochat, Directeur de l'INSA de Lyon

9h30 **Avenir des réseaux et nouvelles réglementations**

J. Besson, Député du Rhône, Président de la Commission Supérieure du service public des postes et télécommunications.

10h30 Pause

10h45 **Infrastructures et technologies : Renater 2 et les nouvelles technologies pour les réseaux métropolitains et les longues distances**

M. Kavenoky, Conseiller de la Mission Scientifique et Technique pour les moyens informatiques de la recherche et de l'enseignement supérieur.

11h30 **Informations, société et citoyenneté**

A. Renaud, Philosophe, Directeur de l'information et des technologies nouvelles au Ministère de l'Education Nationale. Chargé de Mission au service Image de la Direction Générale de France Telecom.

12h30 Déjeuner

14h15 **Télé-enseignement : démonstrations et bilan pédagogique.**

L. Gradinariu et M. Jouineau (CISM),

F. Arnaud et F. Sandoz (INSA Lyon, département GPR).

15h15 Pause

15h30 **Expérience ATM sur le Campus de la Doua (Bethel Enseignement)**

J. Bernier, IN2P3.

16h30 **Systèmes d'information : aspects culturels.**

L. Manoeuvre, Historien de l'Art au Ministère de la Culture.

17h30 Apéritif à la cafétéria du Personnel de l'Université Claude Bernard.

Vendredi 8 décembre 1995

INSA de Lyon, provisoirement à l'Amphithéâtre Gaston Berger.

Ateliers "Réseaux et Enseignement"

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Session plénière : présentation des ateliers et répartition des participants.
- 9h30 Travail en ateliers
- 12h30 Déjeuner
- 14h30 Travail en ateliers
- 16h30 Session plénière : synthèse.

Principe : les ateliers sont des lieux de discussion et d'échanges qui peuvent aussi s'appuyer sur des démonstrations. Nous avons sollicité des animateurs qui décrivent succinctement leurs approches des ateliers dont ils ont la charge. Si vous avez des idées, des suggestions ou des questions, contacter les directement. Il n'est pas exclu d'organiser sur place un ou deux autres ateliers pourvu qu'ils ne nécessitent pas de plates-formes matérielles. Pour toute information, nous contacter.

"Sécurité et réseaux locaux"

Animateurs : G. Beuchot (INSA Lyon, Gerard.Beuchot@if.insa-lyon.fr)
J.P. Doucet (CISM, Jean-Pierre.Doucet@univ-lyon1.fr)

La question centrale est de traiter des problèmes de sécurité et d'organisation posés par l'accès des étudiants et des enseignants aux réseaux. Les thèmes suivant pourraient être abordés avec la participation active des membres intéressés. Les points 1 et 2 pourraient être traités au moyen d'un rapide exposé. Les points 3 et 4 constitueraient le centre de l'atelier.

- 1) Se protéger : contre quoi ou contre qui ? Comment ne pas attaquer ...
Fiabilité des données et sûreté des systèmes et des réseaux.
- 2) Les fonctions de la sécurité et leurs bases (contrôles d'accès, authentification réciproque, intégrité et confidentialité des données, non répudiation, signature, clés d'intégrité, chiffrement.
- 3) Niveaux de sécurité et méthodes pratiques de protection des systèmes Unix, Dos/Windows et Windows NT.
- 4) Systèmes évolués de protection des réseaux : les problèmes de chiffrement, le système Kerberos, l'organisation des correspondants sécurité, les impacts sur l'architecture des réseaux, filtrages et gardes-barrières.

"WWW"

Animateurs : M. Jouineau (CISM, Marc.Jouineau@univ-lyon1.fr)
P. Pollet (INSA Lyon, ppollet@cipcinsa.insa-lyon.fr)

Il s'agit de faire le point sur l'état de l'art en matière d'utilisation du WEB, notamment pour l'aide à la navigation mais aussi et surtout les possibilités de construction de ressources (outils disponibles ...). Nous pourrions alors, avec la participation active de tous, partager nos expériences, faire des démonstrations et discuter des problèmes posés par l'utilisation de W3 comme support à la formation. Un TP de conception de pages sera proposé. Vos suggestions sont bienvenues.

"Télé-enseignement"

Animateurs : P. Prévot (INSA Lyon, Patrick.Prevot@gpr.insa-lyon.fr)
B.T. David (ECL, david@cc.ec-lyon.fr)

Cet atelier veut être un lieu de discussion et d'échanges autour des possibilités et des expériences de télé-enseignement.

Chacun pourra témoigner et apporter son point de vue. Les démonstrations de la veille pourront servir de point de départ à la discussion. Autant que les éléments techniques qui permettent le télé-enseignement, nous souhaitons qu'une discussion s'engage simultanément sur les contenus du télé-enseignement, leurs formes pédagogiques ainsi que sur les problèmes spécifiques engendrés par cet enseignement (influence d'un non-présentiel, importance d'une dimension coopérative, appropriation de l'outil ...). Si vous souhaitez présenter des expériences et a fortiori proposer des démonstrations, il est préférable de nous contacter rapidement.

NB. Pour ceux qui peuvent rester sur la fin de l'après-midi et le tout début de soirée, le 8 décembre c'est la fête des lumières à Lyon, autrement dit, beaucoup d'animation en perspective.



**Inscription aux Journées SPECIF
"Réseaux et Enseignement"**

INSA de Lyon
Campus de la Doua, Villeurbanne
7-8 décembre 1995

L'inscription est réservée aux membres de SPECIF (avec possibilité d'inscription sur place) et gratuite. Elle permet d'assister à la 4^e Journée ROCAD et aux ateliers proposés. L'inscription est obligatoire. En retour, vous recevrez des informations pratiques.

A renvoyer le plus tôt possible à : SPECIF-Réseaux (J-F. Boulicaut)
INSA de Lyon
LISI - Bâtiment 501
F-69621 Villeurbanne Cedex

Fax. 72.43.87.13
E-mail : specif@cipcinsa.insa-lyon.fr

Nom : _____

Adresse : _____

s'inscrit aux journées SPECIF "Réseaux et Enseignement" de Lyon

Jeudi 7 décembre - 4^e journée ROCAD

Vendredi 8 décembre - ateliers

Sécurité et réseaux locaux

W3

Télé-enseignement

Autre : _____

Les recrutements d'enseignants chercheurs en 1995

par Christian Carrez

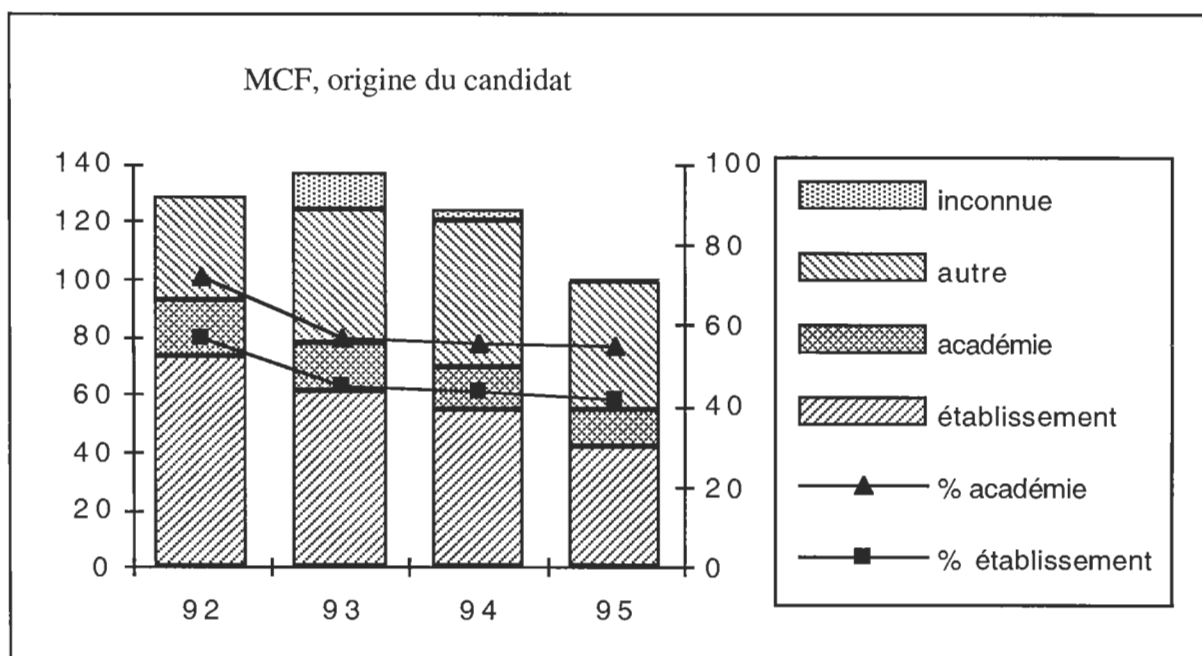
Les listes des recrutements des enseignants chercheurs de la section 27, résultat du concours de 1995, sont publiées ci-après. Je voudrais étayer cette publication de quelques statistiques sur l'évolution des recrutements sur les quatre dernières années.

J'ai cherché, dans cette étude, à répondre à trois questions:

- 1 Quelle est la mobilité lors des recrutements.
- 2 Quelle est la répartition thématique des recrutés.
- 3 Quelle est l'ancienneté de la qualification lors du recrutement.

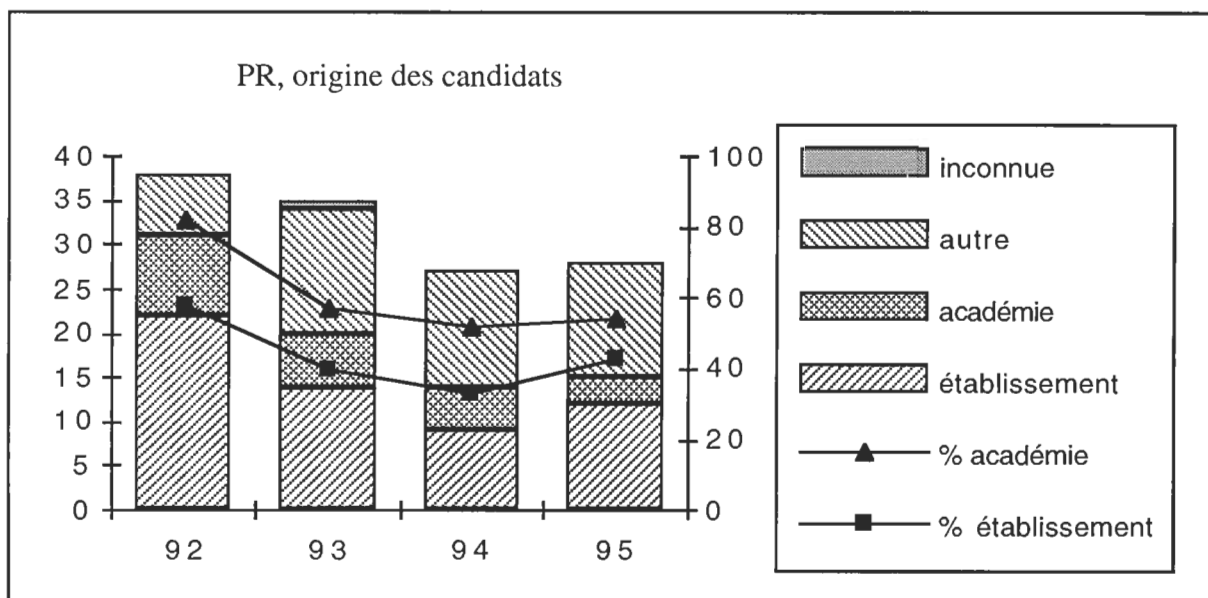
La mobilité

Lors des recrutements, nous connaissons le lieu d'arrivée des recrutés, informations publiées dans le bulletin. Pour mesurer la mobilité, il faut connaître leur lieu d'origine. Il est certain que cette information est connue pour les maîtres de conférences de la section 27 qui deviennent professeurs dans cette section. Cela couvre à peine plus de la moitié des professeurs recrutés. Évidemment, on pourrait faire un enquête auprès de l'ensemble des recrutés, pour leur demander leur situation avant leur recrutement. Sachant la proportion des réponses à une enquête, il m'a semblé plus raisonnable de comparer avec la situation au moment de la qualification, puisque la quasi totalité des recrutés dans la section ont été inscrits auparavant sur une liste de qualification de la section 27. En règle générale, le lieu de travail au moment de cette inscription était connu des présidents des commissions ayant assuré la qualification (Jacques Lenfant, Jacques Mossière et moi-même), et il est le même ou plus récent que le lieu de thèse. Ce lieu de travail est connu avec plus ou moins de précision. Dans certaines villes de province, la distinction entre les établissements n'a pas grande signification. C'est pourquoi je présenterai les informations en prenant en compte à la fois les académies et les établissements. La bonne mesure de mobilité se situe en fait entre les deux. Pour ce faire, la région Ile-de-France est considérée comme une seule académie.



Le premier graphique donne les histogrammes des quatre années de recrutement des maîtres de conférences, suivant leur origine. Ces histogrammes sont complétés avec les courbes des taux correspondants. Constatons que si 72% ont été recrutés dans leur académie d'origine en 1992, ce taux passe à 55% pour les trois autres années. De même, si 57% ont été recrutés dans leur établissement d'origine en 1992, ce taux passe à 45% pour les trois autres années. On peut conclure que le recrutement local des maîtres de conférences a été ces dernières années environ de 50%, en dehors de l'année 1992 pour laquelle il a été voisin de 65%.

Le deuxième graphique donne les histogrammes pour le recrutement des professeurs, suivant leur origine. Constatons que si 82% ont été recrutés dans leur académie d'origine en 1992, ce taux passe à 55% pour les trois autres années. De même, si 58% ont été recrutés dans leur établissement d'origine en 1992, ce taux descend à 33% en 1994, pour remonter à 43% en 1995. Comme pour les maîtres de conférences, l'année 1992 a donné lieu à un recrutement local assez fort.



La répartition thématique.

Clairement, la répartition thématique des recrutés est difficile à faire. La définition des thèmes comme l'affectation des candidats à un thème est sujet à caution. Il me semble que l'information est suffisamment intéressante pour que chacun ait beaucoup d'indulgence pour la façon dont j'ai travaillé. Tout d'abord, dans le fonctionnement de la qualification, les présidents de commissions devaient affecter un ou deux rapporteurs pour chaque candidat. Pour ce faire, ils ont essayé de savoir, au vu des dossiers envoyés aux rectorats, quel est le domaine d'activité des candidats. La mise en correspondance avec les domaines d'activité des rapporteurs éventuels guidait ensuite leur affectation. Ce sont ces informations qui sont exploitées ici.

Les thèmes sont les suivants:

- PROG (programmation) regroupe la programmation évidemment, mais aussi la compilation, le génie logiciel, le typage, le polymorphisme... La frontière avec le thème IT est assez floue.
- IT (informatique théorique) regroupe la théorie des langages, la réécriture, la cryptographie, etc...
- IA (intelligence artificielle)
- GAI (grandes applications de l'informatique) regroupe les langues naturelles, le traitement de la parole, la CAO, l'EIAO, etc... La frontière avec le thème IA est assez floue.
- ROG (recherche opérationnelle et graphes) s'étend jusqu'à la combinatoire et la complexité.

- SAP (systèmes et architectures parallèles) regroupe les systèmes distribués, les réseaux, l'évaluation de performance, l'architecture matérielle, etc...
- BDSI (bases de données et systèmes d'informations)
- IMG (image) regroupe l'analyse, le traitement et la synthèse d'images, et comprend la géométrie algébrique.
- ROB (robotique) est à la frontière avec la section 61 (génie informatique). Ce thème comprend également la vision, et peut alors être à la frontière avec le thème IMG.
- ? indique des candidats dont l'activité principale n'a pu être déterminée par l'examen du dossier rectoral.

Le premier tableau donne la ventilation thématique des maîtres de conférences qui ont été recrutés, suivant l'année de recrutement. Je pense que une partie des variations thématiques entre les années viennent des aléas de la détermination des thèmes d'activité des candidats.

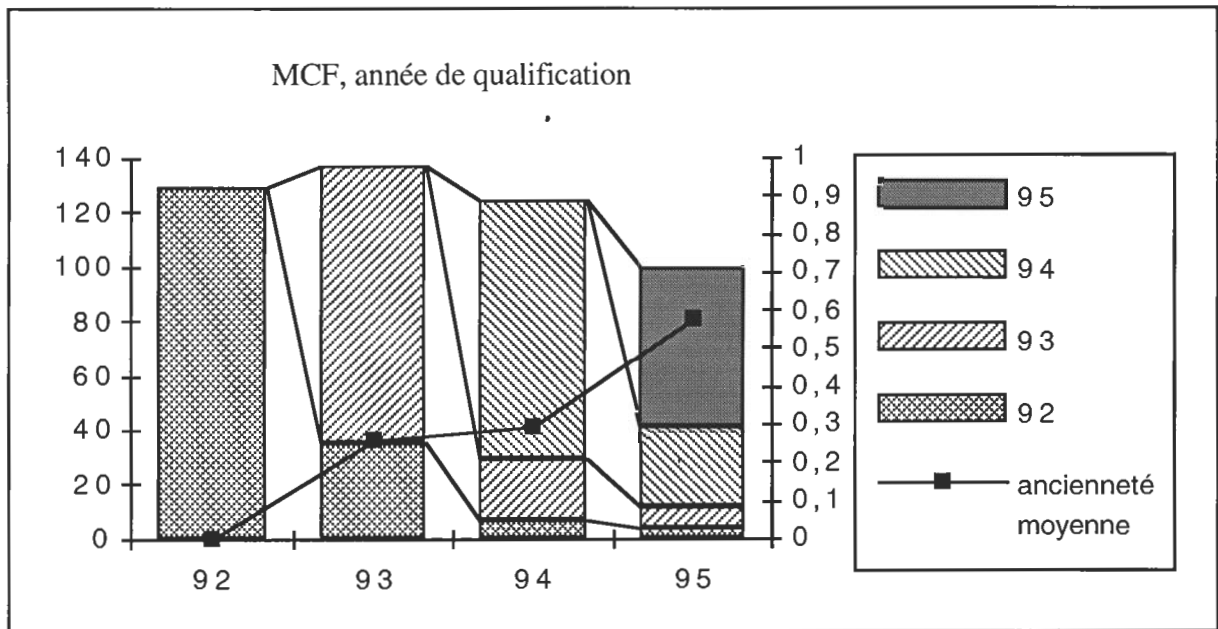
maîtres de conférences	92	93	94	95	TOTAL	%
PROG	14	17	13	8	52	11
IT	19	12	17	12	60	12
IA	13	12	26	21	72	15
GAI	28	24	11	12	75	15
ROG	15	10	10	6	41	8
SAP	18	31	24	18	91	19
BDSI	13	12	7	11	43	9
IMG	4	14	12	6	36	7
ROB	3	2	4	3	12	2
?	1	3	0	2	6	1
TOTAL	128	137	124	99	488	

Le deuxième tableau donne la ventilation thématique des professeurs qui ont été recrutés, suivant l'année de recrutement.

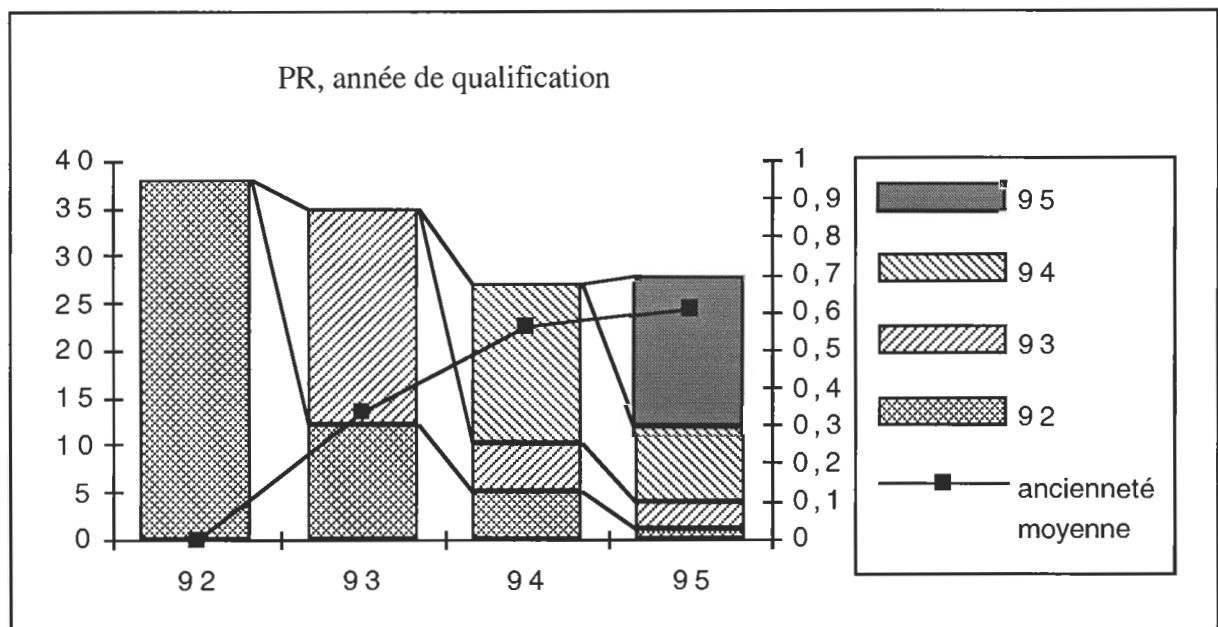
professeurs	92	93	94	95	TOTAL	%
PROG	2	5	3	5	15	12
IT	7	4	5	7	23	18
IA	3	4	2	4	13	10
GAI	6	4	7	6	23	18
ROG	2	5	3	2	12	9
SAP	6	6	4	3	19	15
BDSI	7	1	1	1	10	8
IMG	4	3	2	0	9	7
ROB	0	2	0	0	2	2
?	1	1	0	0	2	2
Total général	38	35	27	28	128	

L'ancienneté de qualification

Le graphique suivant donne la ventilation des années de qualification pour chacune des quatre années de recrutement des maîtres de conférences. La qualification ayant commencé en 1992, cette année-là a vu 100% de recrutement avec une ancienneté de qualification nulle. La pression des anciens augmentant, cette année, l'ancienneté moyenne des recrutés sur la liste de qualification a atteint 0,6 an.



Le dernier graphique donne la ventilation des années de qualification pour chacune des quatre années de recrutement des professeurs. L'ancienneté moyenne des recrutés sur la liste de qualification a atteint 0,6 an dès 1994, mais semble s'être stabilisée en 1995.



MAÎTRES DE CONFÉRENCES

RECRUTEMENTS, classés par nom

Nom	Établissement
AIGUIER MARC	EVRY
ALISSALI MAMOUN	LE MANS
ANDRE YVES	LILLE 3 (IUT B)
ARCHAMBAULT DOMINIQUE	LE HAVRE (IUT)
BECHET FREDERIC	AVIGNON
BENHAMOU BELAID	AIX-MARSEILLE 1
BENNANI NADIA	VALENCIENNES (IUT)
BLAIVE ELISABETH Ep. GODBERT	AIX-MARSEILLE 2
BLANCHON HERVE	GRENOBLE 2 (IUT B)
BONAN EMMA Ep. GARRIGUES	MARNE LA VALLEE (IUT)
BOUAOUDA NAIMA Ep. BROWN	METZ (IUT)
BOUJU ALAIN	LA ROCHELLE
BOYER FABIENNE	GRENOBLE 1
BRETTE JEAN-FRANCOIS	PARIS 5 (IUT AV. VERSAILLES)
BUI ALAIN	AMIENS
BUTELLE FRANCK	PARIS 13 (IUT VILLETANEUSE)
CALABRETTO SYLVIE	LYON INSA
CAMBIER CHRISTOPHE	LITTORAL
CHAMPESME MARC	PARIS 13
CLOUARD REGIS	CAEN (IUT)
COMBES CATHERINE	SAINT-ETIENNE (IUT)
COMPAROT CATHERINE Ep. POUSSIER	TOULOUSE 2
COSTE SYLVIE Ep. MARQUIS	ARTOIS (IUT LENS)
COURNIER ALAIN	AMIENS
CRUCIANU MIHAIL	TOURS
CUNG VAN-DAT	VERSAILLES-ST QUENTIN
D'ALCHE FLORENCE Ep. BUC	PARIS 6
DAILLE BEATRICE	NANTES

Nom	Établissement
DELEN ANNE Ep. L'ANTON	NANTES (IUT)
DEMKO CHRISTOPHE	LA ROCHELLE
DEVILLERS LAURENCE	PARIS 11
DIAZ DANIEL	PARIS 1
DOVAL BORIS	PARIS 2
DRACH NATHALIE Ep. TEMAM	PARIS 11
DUPONT DENIS	EVRY
DURAND BRUNO	LYON ENS
FESSY JEROME	PARIS 5 (IUT AV. VERSAILLES)
FINCK DENIS	NANCY 1 (IUT B)
FONLUPT CYRILLE	LITTORAL
FOUCHAL HACENE	REIMS
GANDIBLEUX XAVIER	VALENCIENNES
GARCIA CHRISTINE	NICE (IUT)
GASQUET OLIVIER	TOULOUSE 3
GIACOMETTI ARNAUD	TOURS
GRANSART CHRISTOPHE	LILLE 1
GRISON THIERRY	DIJON
GUAIANA GIOVANNA	ROUEN
HADJ-RABIA ABDELGHANI	NANTES (IUT)
HUGUET MARIE-JOSE	PAU
HUNEL PHILIPPE	PAU
KHAMLICH JAMAL	LA ROCHELLE (IUT)
KOIRAN PASCAL	PARIS 11
KONING JEAN LUC	GRENOBLE INP
LAMOTTE JEAN-LUC	PARIS 6
LANGUENOU ERIC	NANTES
LAROUSSINIE FRANCOIS	CACHAN ENS
LAZURE DOMINIQUE	AMIENS
LE CROSNIER HERVE	CAEN
LIU YU Ep. LI	AMIENS
MALGOUYRES REMY	CAEN INST.SC.MAT.RAYON.
MANOURY PASCAL	PARIS 6
MARCHE CLAUDE	PARIS 11
MARION JEAN YVES	NANCY 2 (IUT A)
MARTINEAU PATRICK	TOURS
MESNARD EMMANUEL	CLERMONT-FERRAND 2

Nom	Établissement
MORAND BERNARD	CAEN (IUT)
MOTHE JOSIANE	TOULOUSE 1
NARBEL PHILIPPE	BORDEAUX 1
NEHLIG PHILIPPE	STRASBOURG 1
NOURINE LHOUARI	MONTPELLIER 2
NYIRI ERIC	ENSAM CENTRE INTERREGIONAL
PALISSON PATRICE	LYON INSA
PERALDI MARIE-AGNES	NICE (IUT)
PERNA ELIANE	LYON 1
PERRIER GUY	NANCY 2 (IUT A)
PERRIN OLIVIER	NANCY 2 (IUT A)
PETROT FREDERIC	PARIS 6
QUAFAFOU MOHAMED	NANTES
RAIMBAULT FREDERIC	BRETAGNE SUD
REDON XAVIER	LILLE 1
REIGNIER PATRICK	BREST ENI
RICHOMME GWENAEL	AMIENS
RIGAUX PHILIPPE	PARIS CNAM
RISCH VINCENT	AIX-MARSEILLE 2 (IUT AIX)
RODIN VINCENT	BREST ENI
RONCANCIO CLAUDIA Ep. DE ROMERO	GRENOBLE INP (ENSIMAG)
ROUGEGREZ SOPHIE Ep. LORIETTE	TROYES U. DE TECHNOLOGIE
RUSU IRENA	ORLEANS
SALZANO GABRIELLA Ep. BAMBERGER	MARNE LA VALLEE
SANTUCCI JEAN-FRANCOIS	CORTE
SCHARBARG JEAN-LUC	BREST
SELMI CARLA	ROUEN
SERASSET GILLES	GRENOBLE 1
SHERMAN DAVID	BORDEAUX (ENSERB)
SMAIL MALIKA	NANCY 1
STINCKWICH SERGE	CAEN (IUT)
TAN SOVANNA	PARIS 12
TARBY JEAN-CLAUDE	LILLE 1
TCHOUNIKINE ANNE	LYON INSA
TEISSEIRE MAGUELONNE	MONTPELLIER 2
TERRAZ OLIVIER	LIMOGES
TEYSSIER JEAN-PIERRE	LIMOGES (IUT)

Nom	Établissement
TOURAIVANE .	AIX-MARSEILLE 2
TROUILHET SYLVIE	TOULOUSE 3
VERLEY GILLES	TOURS (IUT)
ZANOTTI JEAN-PIERRE	TOULON

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

RECRUTEMENTS, classés par nom établissement

Nom	Établissement
BENHAMOU BELAID	AIX-MARSEILLE 1
BLAIVE ELISABETH Ep. GODBERT	AIX-MARSEILLE 2
TOURAIVANE .	AIX-MARSEILLE 2
RISCH VINCENT	AIX-MARSEILLE 2 (IUT AIX)
BUI ALAIN	AMIENS
COURNIER ALAIN	AMIENS
LAZURE DOMINIQUE	AMIENS
LIU YU Ep. LI	AMIENS
RICHOMME GWENAEL	AMIENS
COSTE SYLVIE Ep. MARQUIS	ARTOIS (IUT LENS)
BECHET FREDERIC	AVIGNON
SHERMAN DAVID	BORDEAUX (ENSERB)
NARBEL PHILIPPE	BORDEAUX 1
SCHARBARG JEAN-LUC	BREST
REIGNIER PATRICK	BREST ENI
RODIN VINCENT	BREST ENI
RAIMBAULT FREDERIC	BRETAGNE SUD
LAROUSSINIE FRANCOIS	CACHAN ENS
LE CROSNIER HERVE	CAEN
CLOUARD REGIS	CAEN (IUT)
MORAND BERNARD	CAEN (IUT)
STINCKWICH SERGE	CAEN (IUT)

Nom	Établissement
MALGOUYRES REMY	CAEN INST.SC.MAT.RAYON.
MESNARD EMMANUEL	CLERMONT-FERRAND 2
SANTUCCI JEAN-FRANCOIS	CORTE
GRISON THIERRY	DIJON
NYIRI ERIC	ENSAM CENTRE INTERREGIONAL
AIGUIER MARC	EVRY
DUPONT DENIS	EVRY
BOYER FABIENNE	GRENOBLE 1
SERASSET GILLES	GRENOBLE 1
BLANCHON HERVE	GRENOBLE 2 (IUT B)
KONING JEAN LUC	GRENOBLE INP
RONCANCIO CLAUDIA Ep. DE ROMERO	GRENOBLE INP (ENSIMAG)
BOUJU ALAIN	LA ROCHELLE
DEMKO CHRISTOPHE	LA ROCHELLE
KHAMLICH JAMAL	LA ROCHELLE (IUT)
ARCHAMBAULT DOMINIQUE	LE HAVRE (IUT)
ALISSALI MAMOUN	LE MANS
GRANSART CHRISTOPHE	LILLE 1
REDON XAVIER	LILLE 1
TARBY JEAN-CLAUDE	LILLE 1
ANDRE YVES	LILLE 3 (IUT B)
TERRAZ OLIVIER	LIMOGES
TEYSSIER JEAN-PIERRE	LIMOGES (IUT)
CAMBIER CHRISTOPHE	LITTORAL
FONLUPT CYRILLE	LITTORAL
PERNA ELIANE	LYON 1
DURAND BRUNO	LYON ENS
CALABRETTO SYLVIE	LYON INSA
PALISSON PATRICE	LYON INSA
TCHOUNIKINE ANNE	LYON INSA
SALZANO GABRIELLA Ep. BAMBERGER	MARNE LA VALLEE
BONAN EMMA Ep. GARRIGUES	MARNE LA VALLEE (IUT)
BOUAUDA NAIMA Ep. BROWN	METZ (IUT)
NOURINE LHOUARI	MONTPELLIER 2
TEISSEIRE MAGUELONNE	MONTPELLIER 2
SMAIL MALIKA	NANCY 1
FINCK DENIS	NANCY 1 (IUT B)
MARION JEAN YVES	NANCY 2 (IUT A)

Nom	Établissement
PERRIER GUY	NANCY 2 (IUT A)
PERRIN OLIVIER	NANCY 2 (IUT A)
DAILLE BEATRICE	NANTES
LANGUENOU ERIC	NANTES
QUAFAFOU MOHAMED	NANTES
DELEN ANNE Ep. L'ANTON	NANTES (IUT)
HADJ-RABIA ABDELGHANI	NANTES (IUT)
GARCIA CHRISTINE	NICE (IUT)
PERALDI MARIE-AGNES	NICE (IUT)
RUSU IRENA	ORLEANS
DIAZ DANIEL	PARIS 1
DOVAL BORIS	PARIS 2
BRETTE JEAN-FRANCOIS	PARIS 5 (IUT AV. VERSAILLES)
FESSY JEROME	PARIS 5 (IUT AV. VERSAILLES)
D'ALCHE FLORENCE Ep. BUC	PARIS 6
LAMOTTE JEAN-LUC	PARIS 6
MANOURY PASCAL	PARIS 6
PETROT FREDERIC	PARIS 6
DEVILLERS LAURENCE	PARIS 11
DRACH NATHALIE Ep. TEMAM	PARIS 11
KOIRAN PASCAL	PARIS 11
MARCHE CLAUDE	PARIS 11
TAN SOVANNA	PARIS 12
CHAMPESME MARC	PARIS 13
BUTELLE FRANCK	PARIS 13 (IUT VILLETANEUSE)
RIGAUX PHILIPPE	PARIS CNAM
HUGUET MARIE-JOSE	PAU
HUNEL PHILIPPE	PAU
FOUCHAL HACENE	REIMS
GUAIANA GIOVANNA	ROUEN
SELMI CARLA	ROUEN
COMBES CATHERINE	SAINT-ETIENNE (IUT)
NEHLIG PHILIPPE	STRASBOURG 1
ZANOTTI JEAN-PIERRE	TOULON
MOTHE JOSIANE	TOULOUSE 1
COMPAROT CATHERINE Ep. POUSSIER	TOULOUSE 2
GASQUET OLIVIER	TOULOUSE 3
TROUILHET SYLVIE	TOULOUSE 3

Nom	Établissement
CRUCIANU MIHAIL	TOURS
GIACOMETTI ARNAUD	TOURS
MARTINEAU PATRICK	TOURS
VERLEY GILLES	TOURS (IUT)
ROUGEGREZ SOPHIE Ep. LORIETTE	TROYES U. DE TECHNOLOGIE
GANDIBLEUX XAVIER	VALENCIENNES
BENNANI NADIA	VALENCIENNES (IUT)
CUNG VAN-DAT	VERSAILLES-ST QUENTIN

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

MUTATIONS

Nom	Etablissement d'origine	Etablissement d'accueil
FREDJ MOUNIA, Ep. BELKORA	DIJON (IUT)	GRENOBLE 2
FUTTERSACK MICHEL	LE MANS	PARIS 5
LIQUIERE MICHEL	REUNION	MONTPELLIER 2 (IUT)
MAUREL DENIS	NANTES	TOURS (IUT)
VIOLARD ERIC	BESANCON	STRASBOURG 1

PROFESSEURS**RECRUTEMENTS,
classés par nom**

Nom	Établissement
AINOUCHE AHMED	ANTILLES-GUYANE
AKDAG HERMAN	REIMS (IUT)
BEN-YELLES CHOUKRI-BEY	GRENOBLE 2 (IUT VALENCE)
BUI MARC	COMPIEGNE U. TECHNOLOGIE
CHOPPY CHRISTINE	NANTES
CLERBOUT MIREILLE	LILLE 1
DE ROUGEMONT MICHEL	PARIS 2
DUCHAMP GERARD	ROUEN
DUDA ANDRZEJ	GRENOBLE INP (ENSIMAG)
FOUQUERE CHRISTOPHE	PARIS 13
GUYENNET HERVE	BESANCON
HAINS GAETAN	ORLEANS
KOLSKI CHRISTOPHE	VALENCIENNES
LAPORTE ERIC	REIMS
LE MAITRE JACQUES	TOULON
LEGEARD BRUNO	BESANCON
LEVRAT BERNARD	NANTES
MARGENSTERN MAURICE	METZ (IUT)
MICLET LAURENT	RENNES 1 (ENSSAT LANNION)
NERAUD JEAN	ROUEN
OQUENDO SIMOES FLAVIO	CHAMBERY
PARODI ALEXANDRE	NANCY 1
POIRIER FRANK	BRETAGNE SUD
SCHAUB TORSTEN	ANGERS
SOPENA ERIC	BORDEAUX 1 (IUT A)
TRIGANO PHILIPPE	COMPIEGNE U. TECHNOLOGIE
VERSHININ KONSTANTIN	PARIS 12 (IUT CRETEIL)
WATT STEPHEN	NICE

PRÓFESSEURS

RECRUTEMENTS, classés par établissement

Nom	Établissement
SCHAUB TORSTEN	ANGERS
AINOUCHE AHMED	ANTILLES-GUYANE
GUYENNET HERVE	BESANCON
LEGEARD BRUNO	BESANCON
SOPENA ERIC	BORDEAUX 1 (IUT A)
POIRIER FRANK	BRETAGNE SUD
OQUENDO SIMOES FLAVIO	CHAMBERY
BUI MARC	COMPIEGNE U. TECHNOLOGIE
TRIGANO PHILIPPE	COMPIEGNE U. TECHNOLOGIE
BEN-YELLES CHOUKRI-BEY	GRENOBLE 2 (IUT VALENCE)
DUDA ANDRZEJ	GRENOBLE INP (ENSIMAG)
CLERBOUT MIREILLE	LILLE 1
MARGENSTERN MAURICE	METZ (IUT)
PARODI ALEXANDRE	NANCY 1
CHOPPY CHRISTINE	NANTES
LEVRAT BERNARD	NANTES
WATT STEPHEN	NICE
HAINS GAETAN	ORLEANS
DE ROUGEMONT MICHEL	PARIS 2
VERSHININ KONSTANTIN	PARIS 12 (IUT CRETEIL)
FOUQUERE CHRISTOPHE	PARIS 13
LAPORTE ERIC	REIMS
AKDAG HERMAN	REIMS (IUT)
MICLET LAURENT	RENNES 1 (ENSSAT LANNION)
DUCHAMP GERARD	ROUEN
NERAUD JEAN	ROUEN
LE MAITRE JACQUES	TOULON
KOLSKI CHRISTOPHE	VALENCIENNES

PROFESSEURS**MUTATIONS**

Nom	Établissement d'origine	Établissement d'accueil
FDIDA SERGE	PARIS 5	PARIS 6
GASTIN PAUL	PARIS 10	PARIS 7
LANDRAUD ANNE-MARIE	LA ROCHELLE	ANTILLES-GUYANE
MERIAUX MICHEL	LILLE 1	POITIERS

SECTION 07 du CNRS

- **Composition de la section 07 du CNRS**
- **Compte rendu de la première réunion de la section 07 du CNRS**

COMITÉ NATIONAL DU C.N.R.S.

LISTE DES MEMBRES ÉLUS ET NOMMÉS DE LA SECTION 7 SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE, TRAITEMENT DE SIGNAL)

Didier ARQUES

Professeur des universités
Institut Gaspard Monge

Jean-Paul GOUYON

Ingénieur de recherche
laboratoire d'analyse et d'architecture des
systèmes (UPR 8001)
CNRS

Michel BANATRE

Directeur de recherche
Institut de recherches en informatique et
systèmes aléatoires (URA 227)
Université Rennes 1

Jean-Louis LACOMBE

Directeur Adjoint Recherche Technologie
Matra-Hachette

Raja CHATILA

Directeur de recherche
Laboratoire d'analyse et d'architecture des
systèmes (UPR 8001)
CNRS

Jean-Claude LAPRIE

Directeur de recherche
Laboratoire d'analyse et d'architecture des
systèmes (UPR 8001)
CNRS

Pierre COMON

Thomson Sintra

Nadine LE FORT-PIAT

Maître de conférences
Laboratoire heuristique et diagnostic des
systèmes complexes (URA 817)
Centre de Recherche de Royallieu
Université technologie de Compiègne

Jacques DESCUSSE

Directeur de recherche
Laboratoire d'automatique de Nantes (URA 823)
Ecole Centrale Nantes

Jacques LE MAITRE

Professeur des universités
Laboratoire d'informatique de Marseille
(URA 1787)
Faculté des sciences de Luminy
Université d'Aix-Marseille 2

Pierre ESCUDIER

Directeur de recherche
Institut de la communication parlée (URA 368)
Institut national polytechnique de Grenoble

Gérard FAVIER

Directeur de Recherche
laboratoire informatique, signaux systèmes (URA
1376)
Université de Nice

Patrick LIROU
Ingénieur de recherche
Institut de recherche en Informatique de
Toulouse (URA 1399)
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Brigitte PLATEAU
Professeur des Universités
Laboratoire de génie informatique (URA 398)
IMAG-BP 53

Marc RICHTIN
Professeur des universités
LASMEA
Université Clermont-Ferrand 2 - Blaise Pascal

Michel ROUSSALY
Ingénieur de recherche
CRNS - SOSI

Pascal SAINRAT
Chargé de recherche
Institut de recherche en informatique de
Toulouse (URA 1399)
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Patrick SALLE
Professeur des universités
ENSEEIH Toulouse

Annick VALIBOUZE
Maître de conférences
Laboratoire d'informatique théorique et
programmation (URA 248)
Université de Paris 6

Eric WALTER
Directeur de recherche
Laboratoire des signaux et systèmes
(UMR 14)
Ecole supérieure d'électricité

Pascal WEIL
Chargé de recherche
Laboratoire d'informatique théorique et
programmation (URA 248)
Université Paris 7

Compte rendu intersyndical de la première réunion de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

6 octobre 1995

R. Chatila (SNCS), P. Escudier (SNCS), J. Le Maitre (SGEN), P. Lirou (SGEN),
P. Sainrat (SNCS), A. Valibouze (SNESup), P. Weil (SNCS)

1 Séance du matin

Présents : D. Arquès, M. Banatre, R. Chatila, P. Comon, J. Descusse, P. Escudier, G. Favier, J.-P. Gouyon, J.-L. Lacombe, J.-C. Laprie, N. Lefort-Piat, J. Le Maitre, P. Lirou, B. Plateau, M. Richetin, M. Roussaly, P. Sainrat, P. Sallé, A. Valibouze, E. Walter, P. Weil.

1.1 Accueil

Les membres de la section sont accueillis par J.-J. Gagnepain, directeur scientifique du département SPI, et par M.-G. Schweighoffer, secrétaire générale du Comité National. P. Escudier, doyen d'âge, est nommé président de séance, en attendant que la section élise son président.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- élection du président, du bureau, du secrétaire scientifique et du représentant de la section au Conseil de Département;
- élection des représentants de la section au PIR Ville et au PIR Environnement, Vie et Société et des responsables Conjoncture et Formation Permanente
- élection des représentants de la section dans les sections interdisciplinaires 41 (Gestion de la recherche) et 42 (Valorisation de la recherche);
- discussion sur les critères d'évaluation.

1.2 Communication du directeur du département

J.-J. Gagnepain explique qu'à chaque début de session, il prononcera un discours de politique générale. Il se contentera donc aujourd'hui de présenter des faits utiles pour la réunion en cours, et pour la réunion du bureau qui aura lieu dans l'après-midi. Il commence par rappeler quelques chiffres concernant le département SPI au sein du CNRS (effectifs, moyens financiers et en personnel) et quelques caractéristiques du département (liens très forts avec l'enseignement supérieur et le monde économique, importance de la pluridisciplinarité).

L'activité d'évaluation des laboratoires par la section comporte l'examen de leurs dossiers mais aussi la participation à leurs comités scientifiques. Ces comités se réunissent une fois tous les 4 ans pour la plupart des unités, sauf pour les UPR (une fois tous les 2 ans) et pour le LAAS, la plus grosse UPR (une fois par an). La direction scientifique a cependant demandé aux laboratoires examinés tous les 4 ans d'organiser eux-mêmes à mi-parcours un comité éventuellement plus restreint, où la section pourra envoyer un représentant.

J.-J. Gagnepain rappelle l'importance pour la section d'assurer la transparence, la publicité et la permanence des critères d'évaluation qu'elle emploiera. Il insiste sur la nécessaire confidentialité des débats, et sur le fait que, si les chercheurs peuvent consulter leurs dossiers au CNRS, les rapports appartiennent au Comité National et non à leurs auteurs, qui ne peuvent donc les diffuser. Il rappelle enfin le rôle des responsables Conjoncture et Formation Permanente de la section, et celui de ses représentants dans les sections transversales et dans les PIR.

Enfin, J.-J. Gagnepain aborde la question de la contractualisation en cours, par laquelle le CNRS compte entretenir un dialogue de politique scientifique avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette contractualisation va alourdir la charge de travail du comité national, au moins pour la session d'automne 95. Elle pose aussi un problème de synchronisation : les contrats entre le CNRS, le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur sont de 4 ans, comme les contrats d'association des unités de recherche. Il va falloir synchroniser ces contrats pour les unités dans les universités liées au CNRS par un contrat. Il nous faudra donc examiner non seulement les unités normalement en renouvellement, mais aussi les unités en réexamen, qui seront alors renouvelées, et certaines unités qui ont été examinées il y a seulement un an. L'affaire est compliquée par le fait que la contractualisation se passe en 4 phases. Les contrats de la première phase ont été signés en 1995, avec effet rétroactif au 1 janvier 1995, sous réserve de l'approbation du Comité National : il s'agit de Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Perpignan, Lyon, Grenoble, Saint Etienne. La deuxième phase de contractualisation concerne Aix-Marseille, Clermont Ferrand, Nice-Sophia, Orléans, Limoges, Poitiers, Rouen, Compiègne, Rennes, Brest, Nantes. L'examen des unités contractualisées comprendra en principe l'examen de tous les chercheurs et enseignants-chercheurs membres de ces unités. En ce qui concerne les enseignants-chercheurs, il s'agira non pas d'un examen de carrière mais d'un examen de leur activité de recherche. Les nouvelles demandes de création d'unités devront se faire de façon à être en concordance avec le renouvellement ou l'examen des établissements d'enseignement supérieur concernés.

1.3 Commentaires syndicaux

A partir des déclarations de la direction, la tendance semble clairement être à la réduction du rôle du comité national au profit de structures administratives. Les élus syndicaux de la section précédente avaient déjà l'impression que la section était cantonnée dans un rôle de gestion (selon le compte-rendu diffusé par H. Prade). Dans le cas des contractualisations par exemple, le comité national doit se prononcer uniquement sur le projet scientifique des unités sans même savoir à quel type (UPRES-A, UMR) elles appartiennent, cette décision ayant déjà été prise au moment de la négociation Ministère-CNRS-Universités.

1.4 Election du président

Avant l'élection du président, et au cours du tour de table de présentation des membres de la section, J.-P. Gouyon, représentant ITA (SNTRS-CGT), expose ses objectifs de défense des revendications des ITA : en premier lieu défense de l'emploi et opposition au développement du travail précaire au sein des labos. Il souhaite que la section joue un rôle actif pour faire connaître les besoins des différentes catégories de personnel à la direction afin que soit défendu et développé le CNRS.

Les candidats à la présidence de la section sont D. Arquès, J. Descusse et M. Richetin. Chaque candidat fait d'abord état de ses intentions. Nous les résumons succinctement.

- D. Arquès souhaite représenter toute la communauté : au cours de sa carrière, il a vécu la pluridisciplinarité, et entend qu'une vision globale de la recherche permette de profiter de la réunion dans une même section de disciplines différentes. Un certain "œcuménisme" guidera ses actions en tant que président : garant de l'application des règles et impartial (entre les disciplines, les écoles), son rôle sera de guider les débats et d'assurer leur efficacité. Enfin, il veillera à ce que les décisions prises soient acceptables pour tous en recherchant le consensus, en gérant les points sensibles avec souplesse, et en pensant aux sensibilités qui ne sont pas représentées dans la section.

- J. Descusse souhaite mettre son expérience au service de la section (il a déjà siégé au Comité National et a été consultant puis directeur scientifique à la DRED). Cette expérience acquise dans l'évaluation de la recherche fait qu'il ne sera pas le représentant d'une école. Il veillera à ce que la section 07 reste dans le cadre des missions du Comité National : évaluation et suivi, prospectives, recrutement. Sur ces missions le rôle du Comité National est consultatif, et cette séparation des rôles avec la direction est positive. Il veillera aussi à ce que la section fasse preuve de professionnalisme dans sa tâche d'évaluation : que les rapports soient étayés, afin que leur message soit compris et utile. Il souhaite par ailleurs un fonctionnement homogène de la section, que tous ses membres participent à ses travaux. Enfin il mentionne l'importance du travail de réflexion sur la conjoncture, qui doit se préparer dès le début de la mandature.

- M. Richetin rappelle son engagement personnel auprès du CNRS au cours de sa carrière. Il a l'expérience à la fois du CNRS et de l'Université. Il insiste sur la transparence des débats au sein de la section et sur la nécessité que l'information et la parole y circulent librement. Mais également, il faudra tenir compte du contexte général dans lequel nous évoluons. Ainsi, la section aura à discuter de critères d'évaluation. Or leur contexte, c'est les contrats quadriennaux : comment se négocient-ils ? Il faudrait y mêler les

directeurs d'unité, faire entendre la voix des acteurs de la recherche. Le Comité a-t-il à se prononcer entre UMR et UPRES-A ? Ces questions ne sont pas étrangères à l'évaluation. L'évaluation porte sur le passé, mais aussi sur l'avenir, c'est-à-dire sur les moyens. La même chose est vraie des carrières et des emplois. La méthode du consensus devra être recherchée dans le fonctionnement de la section, et les ITA pourront participer à ses travaux.

R. Chatila demande aux candidats de se situer par rapport à la déclaration des élus SNCS et SNESup qu'il résume (texte complet joint à ce document) : inquiétude face au budget, face à la dépossession du rôle du Comité National (notamment dans le processus de contractualisation), face à la contractualisation (décisions prises a priori, sort des UPRES-A, poids des lobbies locaux), face aux projets de restructuration du CNRS qui devraient être débattus au Comité National.

- J. Descusse est tout à fait d'accord pour que le Comité National se sente concerné par les projets de transformation du CNRS. Et les présidents de section peuvent jouer un rôle déterminant. Il est d'accord aussi pour le renforcement de l'évaluation, mais cela implique la possibilité de sanctions. Quant à la contractualisation, on peut toujours donner un avis qu'on ne nous a pas demandé. Sur tous ces points, le Comité National doit être présent, le court-circuiter serait très grave, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Le Comité National est un instrument indispensable, tout le monde en est convaincu.

- D. Arquès remarque que le problème soulevé est celui de la répartition des pouvoirs : exécutif pour la direction, législatif/consultatif pour la section. Nous sommes obligés de rechercher un accord avec la direction. C'est au niveau de l'élaboration des dossiers des unités que l'on peut intervenir afin d'aider, par un dialogue préalable où interviennent les membres de la section, à ce que ces dossiers soient bien préparés, et que les conflits soient évités au moment de la session. C'est là une vision plus souple des choses qui est proposée.

- M. Richetin a déjà développé l'idée que notre action doit s'inscrire dans la conjoncture nationale. La liberté de circulation de l'information dans la section amènera un fonctionnement consensuel et constructif avec le département.

J.-L. Lacombe interroge ensuite les candidats sur leur conception du rôle exécutif des directeurs d'unité.

- J. Descusse veillera à l'étroitesse des contacts entre le Comité National et les labos, en particulier avec les directeurs.

- M. Richetin souhaite un dialogue entre le président de la section et les labos sur leur politique scientifique, en collaboration avec la direction du département.

- D. Arquès réitère son projet d'une préparation soignée et conjointe, par les labos et la section, des dossiers de création, modification ou restructuration.

Il est ensuite procédé au vote. J. Descusse est élu président de la section au troisième tour de scrutin.

1.5 Autres élections

Les élus au bureau sont R. Chatila et P. Weil. Par ailleurs, la direction nomme B. Plateau et M. Richetin au bureau de la section. P. Weil est élu secrétaire scientifique de la section. La composition du bureau est donc la suivante :

R. Chatila
J. Descusse Président
B. Plateau
M. Richetin
P. Weil Secrétaire scientifique

M. Roussaly sera l'invité du collègue C au bureau.

M. Richetin est élu pour représenter la section au Conseil de Département.

J. Le Maître est élu représentant de la section au PIR Ville et au PIR Environnement, Vie et Société.

E. Walter est élu responsable Conjoncture.

Sont élus responsables Formation Permanente J.-P. Gouyon et P. Sainrat.

Les candidats pour les sections interdisciplinaires 41 et 42 sont N. Lefort-Piat (42, collègue B) et P. Comon (42, collègue A).

1.6 Critères d'évaluation

Les critères mis au point par le comité national précédent sont distribués aux membres de la section. J. Descusse fera des propositions écrites au bureau qui en discutera. Un document sera ensuite diffusé par courrier.

2 Séance de l'après-midi : réunion du bureau

J. Mariani et D. Krob, respectivement président et secrétaire de la section 07 du comité sortant, se joignent au bureau pour lui faire part, informellement, de leur expérience du fonctionnement de la section. La discussion porte sur l'organisation des débats, la question de la diffusion des rapports et compte-rendus, l'organisation des concours. Le président exprime l'intérêt de la section, et souhaite recueillir les documents mis au point par le comité sortant.

Le président distribue ensuite aux membres du bureau un document écrit sur les critères d'évaluation, sur lequel il souhaite avoir leur avis. Après concertation par courrier, une version finale de ce document sera élaborée pour être soumise à la section lors de la session d'automne et être largement diffusée. J. Descusse avance l'idée d'aller vers un rapport d'activité type pour les laboratoires, qui rendrait plus efficace le travail d'évaluation du comité national.

Le gros de l'après-midi est occupé à répartir les dossiers des unités à examiner entre les membres de la section.

Un projet d'ordre du jour pour la session d'automne est examiné par le bureau. La section entendra notamment un exposé de politique générale du directeur du département SPI et une intervention de Alain Costes, chargé de mission auprès du directeur général sur l'environnement technique et administratif dans les laboratoires. La session débutera lundi 20 novembre à 10 heures.

Annexe

Pour le potentiel de recherche Pour le rôle du comité national

Déclaration des élus SNCS et SNESup-FSU au Comité National de la Recherche Scientifique

Profitant du changement de Comité National, le Ministère et la direction du CNRS veulent mettre en place une réforme qui a des conséquences considérables sur le rôle de nos sections comme sur la vie des laboratoires qu'elles recouvrent. C'est notamment ce que montre le texte du 7 juillet 1995, usuellement appelé "circulaire Gross-Bigot" afin de le distinguer de la "circulaire Bigot" d'octobre 1994.

Nous souhaitons vivement, qu'après une discussion approfondie, la section se mette d'accord sur un texte reprenant les principes par plusieurs fois réitérés par la Communauté Scientifique ces derniers temps.

Concernant le blocus financier du CNRS

Le budget 96 marque une nouvelle aggravation de la situation. Aucun poste de chercheur n'est créé et à nouveau 200 postes d'ITA sont supprimés. En francs constants, les Autorisations de Programme continuent à baisser (6%) de même que les Crédits de Paiement (au moins 8%). Le remboursement de "la dette" s'effectue donc en *monnaie de singe* puisque compensée par la baisse des crédits normaux. Un chiffre donne toute l'ampleur du problème : depuis le budget initial 1993, le CNRS a perdu en francs constants plus de 20% de ses Autorisations de Programme. C'est aussi à la lumière de cette baisse délibérée qu'il faut analyser la volonté du gouvernement d'amoindrir le potentiel de recherche et de désengager le CNRS d'un grand nombre d'équipes.

Concernant le rôle du Comité National

Le Comité National, par sa représentativité et sa compétence, constitue l'un des atouts de la recherche française.

Son rôle majeur réside dans les avis qu'il donne en matière de conjoncture et de prospective de la recherche, l'animation de la vie scientifique et l'évaluation des projets, des formations et des personnes; ces divers aspects étant en étroite interaction.

Ce rôle s'exerce aussi très concrètement par l'examen des dossiers d'association des thématiques des équipes, par l'affichage de thèmes qu'il souhaite impulser ou par des avis quantitatifs sur les moyens nécessaires.

La réforme en cours dépossède le Comité National de tout impact concret, le cantonnant à une évaluation scientifique formelle et abstraite, les décisions importantes (le choix des équipes, leur statut ou l'intérêt de leur thème pour le CNRS) étant prises par une réunion tripartite entre le Ministère, la direction du CNRS et les Présidents des Universités, ce qui laisse à l'écart des décisions la quasi-totalité des collègues concernés.

A cette session, il est seulement demandé d'avaliser des décisions, restructurations ou amputations du potentiel, déjà prises souvent hors de toutes discussions, fussent-elles locales.

Le fait que la Direction promette pour l'avenir une évaluation a priori ne change pas le fond du problème. Les thèmes seront décidés par les procédures inscrites dans la nouvelle conception de la contractualisation (qui n'ont rien à voir avec celles qu'on a connues dans le passé) et où les formations se verront contraintes de s'inscrire dans une formule d'UPR, d'UMR, d'UPRES-A ou d'UPRES quels que soient leurs souhaits ou ceux du Comité National.

Une section est une composante du Comité National de la Recherche Scientifique. Statutairement son rôle consultatif doit s'exercer, et a priori, sur toutes les décisions concernant la vie scientifique comme a posteriori quant au suivi de celles-ci. Il doit s'exercer non seulement auprès du CNRS mais aussi vis-à-vis de l'Enseignement Supérieur ou des engagements ministériels. **La réforme en cours ne répond pas à ce critère. Elle doit être retirée, réétudiée et négociée.**

En effet le statu quo n'est nullement satisfaisant. Il serait souhaitable que les sections du Comité National, tout comme les instances démocratiquement élues des Etablissements d'Enseignement Supérieur, fassent des propositions sur :

a) Les moyens de renforcer les liens entre les sections et les formations comme entre les sections et les directions scientifiques, de développer le débat scientifique dans notre milieu afin de dégager, avec la compétence de tous, les évolutions souhaitables des thématiques de recherche.

b) Les modalités pour rééquilibrer progressivement les relations entre CNRS et Universités, ce rééquilibrage impliquant plusieurs conditions. Tout d'abord le rôle intangible du Comité National dans l'évaluation et la politique scientifique doit être reconnu. Il implique par ailleurs une évolution dans un sens plus démocratique des modes de discussion et de décision dans les Universités afin de limiter le rôle des groupes de pression locaux.

Concernant les formations

La réussite des URA actuelles réside dans leur reconnaissance effectuée sur une base scientifique par une commission nationale et donc à l'abri des lobbies locaux, dans leur suivi par le Comité National et dans l'engagement moral et financier du CNRS et de l'Enseignement Supérieur.

Ce n'est pas du tout cette réalité que recouvrent les UPRES-A qui correspondent à un fort désengagement du CNRS :

- Il s'agit de formations propres de l'enseignement supérieur alors qu'il conviendrait que, dans le cadre des propositions du Comité National, Université et CNRS aient les mêmes droits.
- Le projet annoncé est de faire nommer localement le Directeur sans intervention du CNRS ou du Comité National.
- Le CNRS ne financera que certains thèmes des UPRES-A, ce qui entraînera une forte baisse des moyens récurrents (voire leur suppression à terme ?) et affaiblira le potentiel de recherche tant du CNRS que de l'Enseignement Supérieur.

Il est fortement à craindre que les URA transformées en UPRES-A soient déstabilisées et contraintes pour survivre d'accroître encore leur taux de financement sur contrat ou sur programme. La circulaire Gross-Bigot de 1995 n'apparaît en fait que comme une réécriture de la circulaire Bigot d'octobre 1994 qui avait été rejetée par toute la communauté scientifique.

Il est donc indispensable que l'engagement structurel, moral et financier du CNRS vis-à-vis de toutes les URA reconnues scientifiquement valables ne se situe pas en retrait de ce qu'il est aujourd'hui. Il est vital par ailleurs que le potentiel d'équipes soit préservé.

Concernant les autres réformes

a) Des projets envisagent le changement du rôle et de la composition des Conseils de Département et du Conseil Scientifique ainsi que la réduction du nombre de départements. La section rappelle que toute solution devrait avoir reçu préalablement l'accord du Comité National qui, pour le moins, devrait être consulté.

b) S'agissant des financements contractuels (de type ex-ATP, PIR, actions interdisciplinaires, etc.), il est souhaitable qu'une section dispose des moyens incitatifs pour mettre en œuvre une politique scientifique. Toutefois il conviendrait :

- Que ces actions incitatives s'appuient, quant à leur thème et leur suivi, beaucoup plus que par le passé, sur les sections du Comité National.
- Que globalement le poids de ce financement incitatif vis-à-vis du financement récurrent ne s'accroisse pas.

En résumé, nous demandons à la Direction de discuter notamment avec le Comité National le contenu d'un nouveau texte, après débats dans les Etablissements, les équipes et les labos, ainsi que des principes qui soient conformes aux textes toujours en vigueur régissant le Comité National et préservant le potentiel de recherche. Nous demandons donc le retrait de la circulaire "Gross-Bigot" (texte et annexes réglementaires) dont le seul mérite est de reconnaître d'entrée et en encadré qu'elle n'a "aucune valeur juridique".

LES ASSEMBLEES GENERALES DE SPECIF

Jeudi 14 décembre 1995

- **Convocation aux AG du 14 décembre 1995**
- **AG ordinaire :**
 - Procédures de vote
 - Bulletin de vote
 - Présentation des candidats aux élections du C.A.
- **AG extraordinaire**

Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

Vous êtes conviés aux réunions des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de SPECIF qui auront lieu le

**Judi 14 décembre 1995
de 10h à 18h**

**au CNAM
2, rue Conte
Paris 03
accès 30, sous-sol, salle 04**

L'ordre du jour des Assemblées Générales :

de 10h à 12h

Rapports des Commissions (Enseignement, Recherche, Moyens, Ardi).
Rapport Financier par la trésorière (Fl. Sedes).
Transfert du Siège Social de Specif.
Rapport Moral par le président (J-F. Perrot).
Vote du Quitus au Conseil d'Administration et au Président.
Elections au Conseil d'Administration.

de 12h à 12h30

Proposition de modification des statuts de Specif (F. Rodriguez).
Vote à la modification des statuts.

de 14h à 14h45

Résultat des élections et du vote à la modification des statuts.

de 15h à 15h30

Entretien avec Bernard Robinet, Directeur scientifique de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, "Autour de la naissance de Specif".

de 15h30 à 16h

Entretien avec Christian Carrez, professeur au CNAM, ancien directeur de Specif, "Specif : groupe de pression ou communauté de réflexion".

à 16h

Débat et questions diverses.

à 16h45

Pot millésimé "1995 : les 10 ans de Specif".

Si vous ne pouvez pas participer aux Assemblées Générales, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de SPECIF (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les élections au Conseil d'Administration et les modifications de statut).

Pour participer aux Assemblées Générales, il faut être Membre actif de SPECIF, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation (150 Frs).

Vous pouvez régler votre cotisation à l'entrée de la salle de réunion ou l'envoyer à :
P.DAGORRET, IUT de Bayonne, Dept. Informatique, Place Paul Bert, 64 100 BAYONNE.

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 15 décembre 1995 de 9h à 12h, à Jussieu, 4 place Jussieu, Paris 05 - bât 6556, 2ème étage, salle 208 (salle Noguez).

SPECIF

Assemblée Générale Ordinaire du 14 Décembre 1995

Procédures de votes

Il y aura deux sortes de votes à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) :

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs ; transfert du Siège Social de Specif.
- Elections au Conseil d'Administration (C.A.).

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les élections au C.A.

1^{er} cas : Vous êtes **présent** à l'Assemblée Générale.

Vous votez **sur place**.

2^{ème} cas : Vous n'êtes **pas présent** à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez donner un **pouvoir** à un membre de SPECIF qui participera à l'A.G. et votera pour vous.

- Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui - ou adressez-le à Mr. J-F. PERROT, Président de SPECIF.

Vous pouvez, **aussi**, voter **par correspondance** pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure **invalide le pouvoir** (si il existe) pour ce vote pendant l'A.G.O.

- Indiquez votre choix sur le bulletin de vote ci-joint.
- Glissez-le dans l'enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation).
- Glissez l'enveloppe dans une autre enveloppe, adressée à Mr J-F.PERROT, Président de SPECIF. Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention "pour vote à l'Assemblée Générale **Ordinaire**".

Adresse pour les courriers des votes à l'A.G.O.

Professeur J-F.PERROT
SPECIF, Vote par correspondance
Laforia - Univ. Paris 6
4, Place Jussieu
75252 PARIS Cedex 05

Ils devront lui parvenir la veille de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire avant le 13 Décembre 1994 à 12h (prenez vos précautions en ce qui concerne les délais d'acheminement du courrier).

S P E C I F

**Assemblée Générale Ordinaire
du 14 Décembre 1995**

Elections au Conseil d'Administration

Pouvoir

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

demeurant à

Adresse :

.....

donne pouvoir à M.

Nom :

Prénom :

de me représenter et de voter en mon nom à
l'Assemblée Générale Ordinaire de SPECIF,
réunie le 14 Décembre 1995 à PARIS.

Si vous désirez invalider ce pouvoir, au cas où vous avez aussi envoyé un
vote par correspondance, rajoutez à la main :

*"J'ai transmis par correspondance un bulletin de vote pour
les Elections au Conseil d'Administration. S'il est arrivé
dans les temps, ce pouvoir ne sera pas valable pour les
votes concernant ces élections"*

A....., le.....1995

Signature (*)

* faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

S P E C I F

Assemblée Générale Ordinaire
du 14 Décembre 1995

Bulletin de vote
pour les élections au Conseil d'Administration.

Renouvellements au Conseil d'Administration

10 postes sont à renouveler : 8 mandats complets (3 ans) et 2 mandats d'un an pour compléter 2 mandats à la suite de démissions.

Liste des 12 Candidats
Ordre alphabétique

Le nombre de noms cochés (Et/Ou de noms que vous proposez) ne doit pas excéder 10 sous peine de non-validité.

- BAUDON Olivier, Univ. Bordeaux1.
- BAZEX Pierre, IRIT/UPS Toulouse.
- BETARI Abdelkader, IUT Aix.
- CARREZ Christian, CNAM Paris.
- COULETTE Bernard, ENSEEIHT Toulouse.
- DAGORRET Pantxika, IUT Bayonne.
- DAUCHET Max, LIFL Lille.
- FEDOU Jean-Marc, Univ. Bordeaux1.
- HABIB Michel, LIRMM Montpellier.
- GAUDEL Marie-Claude, LRI Orsay.
- KROB Daniel, LITP Paris 7.
- MORVAN Michel, LITP Paris 7.

Candidats proposés par un membre votant en remplacement de ceux indiqués sur la liste.

Seuls 10 noms doivent être validés sur ce bulletin de vote.

Le vote par correspondance invalide le pouvoir, pour l'élection des membres du Conseil d'Administration, pendant l'AG. Si vous donnez un pouvoir, pour les autres votes, prévenez votre mandataire.

La confidentialité du bulletin de vote (par correspondance) est assurée par la mise dans l'urne de l'enveloppe blanche après ouverture de l'enveloppe le contenant et sur laquelle apparaît l'identité du votant.

SPECIF

Assemblée Générale

du 14 Décembre 1995

Présentation des Candidats aux élections du Conseil d'Administration

Liste par ordre alphabétique des 12 candidats

- BAUDON Olivier**, Univ. Bordeaux1.
33 ans, Maître de Conférences.
Email : baudon@labri.u-bordeaux.fr
Thèse à l'Université Joseph Fourier en 1990 - Maître de Conférences à Bordeaux 1 depuis Octobre 1990 - Recherche au LaBRI, en graphes et réseaux d'interconnexion.
Profession de foi : Membre de la commission enseignement. Je suis attaché à permettre à chacun d'exercer et de valoriser toutes les composantes de nos métiers (recherche, enseignement, administration).
- BAZEX Pierre**, IRIT/UPS Toulouse.
52 ans, Professeur.
Email : bazex@irit.fr
Thèse d'état en Informatique en 1978. Professeur à l'Université de Limoges en 1982.
Professeur à l'Université de Toulouse III en 1986. Professeur de 1ère classe en 1990.
Profession de foi : Je souhaite participer activement aux travaux de Specif, et apporter mon expérience en tant que responsable d'un IUP à Toulouse.
- BETARI Abdelkader**, IUT Aix.
33 ans, Maître de Conférences.
Email : betari@lim.univ-mrs.fr
Chercheur au LIM (Communication Homme-Machine). Enseignant à l'IUT, dépt. Génie des Télécommunications et Réseaux.
Profession de foi : Membre du CA de Specif depuis 2 ans, je souhaite poursuivre les efforts entrepris dans le sens d'une plus grande connaissance et reconnaissance de Specif, plus particulièrement par l'intermédiaire des correspondants.
- CARREZ Christian**, CNAM Paris.
54 ans, Professeur.
Email : carrez@cnam.fr
Chercheur CNRS jusqu'en 1969, puis professeur à Lille. Professeur au CNAM depuis 1987.
Ancien président de Specif (1990-1991).
Profession de foi : Je souhaite m'impliquer dans le bulletin de Specif (à la suite de Norbert Cot, sortant du CA).
- COULETTE Bernard**, ENSEEIHT Toulouse.
39 ans, Maître de Conférences.
Email : coulette@enseeiht.fr
Maître de Conférences en Informatique à l'ENSEEIHT Toulouse.
Profession de foi : Promouvoir l'informatique au niveau des instances nationales et de la communauté scientifique ; et assurer une meilleure liaison entre Specif et les enseignants-chercheurs en informatique.
- DAGORRET Pantxika**, IUT Bayonne.
34 ans, Maître de Conférences.
Email : pantxi@iutbay.univ-pau.fr
Maître de Conférences en Informatique depuis 1989. Secrétaire de l'Ecole Internationale d'Informatique de l'Afcet de 1991 à 1995. Membre du CA de Specif depuis 1993 et responsable du suivi des adhésions.
Profession de foi : Participer à la vie de la communauté scientifique, notamment en soutenant l'activité des organismes qui animent cette communauté.

- DAUCHET Max**, LIFL Lille.
49 ans, Professeur.
Email : dauchet@lifl.fr
Professeur à l'Université de Lille.
- FEDOU Jean-Marc**, LaBRI Bordeaux.
39 ans, Maître de Conférences.
Email : fedou@labri.u-bordeaux.fr
Agrégé de mathématiques (1982); thèse d'informatique (1989) ; habilitation à diriger des recherches (1994) ; détachement au CNRS (1993-1995).
Membre du CA de Specif ; responsable du serveur www de Specif.
Profession de foi : Je désire continuer mes activités au sein de la commission recherche et de la commission moyens. En particulier je souhaite continuer le développement du serveur www de Specif que j'ai démarré.
- HABIB Michel**, LIRMM Montpellier.
44 ans, Professeur.
Email : habib@lirmm.fr
Après des études en informatique à Paris VI (doctorat d'état en 81), j'ai été enseignant-chercheur successivement à Paris VI (1975-1981), à l'école des Mines de Saint-Etienne (1981-1985), à l'ENST de Bretagne à Brest (1985-1988). Je suis maintenant à l'Université de Montpellier II. Spécialiste d'algorithmique combinatoire, j'ai participé à de nombreuses applications en imagerie, programmation par objets, et télécommunications.
Profession de foi : J'aimerais participer au sein de Specif à la discussion sur les contours de notre discipline et les différentes facettes de notre métier. En effet dans la période de restrictions et de réformes qui s'annonce, il me semble urgent d'essayer de prévoir et ainsi d'anticiper les évolutions de notre métier. Deviendrons-nous une branche des mathématiques, ou serons-nous au service des utilisateurs finaux ? Notre réponse ne peut être qu'issue d'une réflexion de l'ensemble de la communauté des informaticiens, et Specif doit être le moteur de cette réflexion collective.
- GAUDEL Marie-Claude**, LRI Orsay.
48 ans, Professeur.
Email : mcg@lri.lri.fr
Professeur à Orsay depuis 1983, après avoir travaillé à l'université de Nancy I, le CNAM, l'INRIA et les laboratoires de Marcoussis. Recherche sur les méthodes formelles en génie logiciel.
Profession de foi : Je souhaite mettre mon expérience du comité national et des groupes d'experts du ministère au service de Specif. Je pense que notre double rôle d'enseignant et de chercheur est essentiel pour avoir un enseignement supérieur et une recherche publique de haut niveau.
- KROB Daniel**, LITP Paris 7.
34 ans, Chargé de Recherche CNRS.
Email : dk@litp.ibp.fr
Maître de Conférences à l'Université de Rouen (1989). Chargé de Recherche CNRS depuis 1990. Actuellement Directeur du GdR/PRC Mathématiques et Informatique.
Profession de foi : Je compte continuer l'animation de la commission recherche de Specif.
- MORVAN Michel**, LITP Paris 7.
29 ans, Professeur.
Email : morvan@litp.ibp.fr
Doctorat d'Informatique (Université de Montpellier II en 1991). Habilitation à diriger des recherches en 1994 (Université de Montpellier II en 1994). Maître de Conférences à l'ENS Lyon (1992-1994). Professeur à l'Université de Paris 7 depuis 1994.

SPECIF

Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Décembre 1995

Procédure de vote

Suite à une proposition de **modification des statuts** de Specif, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le jeudi 14 décembre 1995, de 12h à 12h30, au même lieu que l'Assemblée Générale Ordinaire.

Après une présentation de la proposition de modification des statuts par le Conseil d'Administration de Specif, il sera procédé au vote (les statuts proposés sont aussi dans le présent bulletin).

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par correspondance est possible, et la procédure est la même que pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

1^{er} cas : Vous êtes **présent** à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Vous votez **sur place**.

2^{ème} cas : Vous n'êtes **pas présent** à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez donner un **pouvoir** à un membre de SPECIF qui participera à l'A.G. et votera pour vous.

- Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui - ou adressez-le à Mr. J-F. PERROT, Président de SPECIF.

Vous pouvez, **aussi**, voter **par correspondance** pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure **invalide le pouvoir** (si il existe) pour ce vote pendant l'A.G.O.

- Indiquez votre choix sur papier blanc (pour ou contre les modifications des statuts).
- Glissez-le dans l'enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation).
- Glissez l'enveloppe dans une autre enveloppe, adressée à Mr J-F.PERROT, Président de SPECIF. Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention "pour vote à l'Assemblée Générale **Extraordinaire**".

Adresse pour les courriers des votes à l'A.G.E.

Professeur J-F.PERROT
SPECIF, Vote par correspondance
Laforia - Univ. Paris 6
4, Place Jussieu
75252 PARIS Cedex 05

Ils devront lui parvenir la veille de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire avant le 13 Décembre 1994 à 12h (prenez vos précautions en ce qui concerne les délais d'acheminement du courrier).

SPECIF

Assemblée Générale Extraordinaire
du 14 Décembre 1995

Modification des statuts de Specif

Pouvoir

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

demeurant à

Adresse :

.....

donne pouvoir à M.

Nom :

Prénom :

de me représenter et de voter en mon nom à
l'Assemblée Générale **Extraordinaire** de
SPECIF, réunie le 14 Décembre 1995 à PARIS.

Si vous désirez invalider ce pouvoir, au cas où vous avez aussi envoyé un
vote par correspondance, rajoutez à la main :

*"J'ai transmis par correspondance un bulletin de vote pour
les modifications des statuts. S'il est arrivé dans les
temps, ce pouvoir ne sera pas valable pour les votes
concernant ces élections"*

A....., le.....1995

Signature (*)

* faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

NOUVEAUX STATUTS DE SPECIF

- **Pourquoi une demande de reconnaissance d'utilité publique - F. RODRIGUEZ**
- **Texte des nouveaux statuts**
- **Nouvelle domiciliation de l'Association**

Pourquoi faire reconnaître SPECIF comme association d'utilité publique...

Depuis un an, et avec l'approbation de l'assemblée générale de décembre 1994, le conseil d'administration de SPECIF travaille à la rédaction de nouveaux statuts qui nous autorisent à déposer une demande de reconnaissance d'utilité publique.

Les raisons de cette demande sont multiples:

1) Les buts de SPECIF, fixés dans les statuts de 1985:

- a) favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche en informatique,
- b) assurer une coordination entre les divers centres d'enseignement supérieur et de recherche en informatique,
- c) développer des échanges avec le monde socio-économique,
- d) créer des liens de solidarité entre ses membres.

rentrent totalement dans le champ des activités des associations reconnues d'utilité publique. En fait (soyons modestes!) nos activités sont d'ores et déjà d'utilité publique! Alors quoi de plus naturel que de le faire reconnaître officiellement!

2) L'intérêt majeur réside dans la possibilité de recevoir directement des subventions de nos tutelles ou de tous organismes publics ou privés. A ce jour les rares subventions dont nous avons bénéficiées ont été gérées par une université. Même si cela s'est passé le mieux du monde, l'intervention d'un agent comptable ne donne guère de facilité de gestion et nécessite une gymnastique permanente. Par exemple la rémunération d'une secrétaire s'avère impossible, alors qu'une association peut très bien recruter à temps partiel en utilisant les nombreux contrats développés ces dernières années pour diminuer le nombre de chômeurs.

3) Ce choix est lié également à la volonté du conseil d'administration de faire reconnaître SPECIF comme l'interlocuteur privilégié de nos ministères de tutelle dès lors qu'ils traitent d'informatique.

Les nouveaux statuts qui seront soumis à l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre prochain ne sont guère différents des statuts initiaux. Leur présentation a été faite selon le modèle type préconisé par l'administration et reprennent les obligations légales des associations reconnues d'utilité publique.

Afin que chacun puisse juger des modifications apportées aux statuts de 1985, nous avons rédigé celles-ci en italique. De nombreux paragraphes sont à ce jour sans objet (biens immobiliers de l'association, personnels employés...) mais, figurant dans les textes types nous les avons maintenu: on peut toujours rêver qu'un riche informaticien nous léguera un jour sa fortune!

Attention! Afin d'éviter de longues discussions lors de l'AG extraordinaire, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître au plus vite les modifications qui vous sembleraient indispensables en me contactant par mail ou fax (e-mail : rodrigue@enseeiht.fr, fax: 61 58 82 09).

Mais n'oubliez pas que les meilleurs statuts sont les plus simples!

François RODRIGUEZ

SPECIF

STATUTS

I.- BUTS ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. - L'association dite "Société des personnels enseignants et chercheurs en informatique de France", régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le 11 septembre 1985 (J.O. du 02 octobre 1985) a pour but:

- a) de favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche en informatique,
- b) d'assurer une coordination entre les divers centres d'enseignement supérieur et de recherche en informatique,
- c) de développer des échanges avec le monde socio-économique,
- d) de créer des liens de solidarité entre ses membres.

L'association exprime la variété des composantes de l'informatique, notamment en ses aspects théoriques, techniques, appliqués et sociaux. Elle s'efforce de tenir compte de la diversité géographique des lieux d'exercice de ses membres.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'UFR d'Informatique, Université de Paris 6, 4 Place Jussieu, 75252 PARIS Cedex 05.

ARTICLE 2. - Les moyens d'action de l'association sont les publications, séminaires, conférences, cours, enquêtes, serveurs électroniques et tous autres moyens susceptibles de favoriser la réalisation de ses buts.

ARTICLE 3. - L'association se compose de:

- a) membres d'honneur,
- b) membres actifs,
- c) membres associés.

Pour être membre, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Peuvent être membres d'honneur les personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

Peuvent être membres actifs les enseignants et chercheurs en informatique de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par le conseil d'administration.

Peuvent être membres associés les personnes physiques ou morales qui ont manifesté leur intérêt pour l'association et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration. Les personnes morales membres associés sont représentées à l'assemblée générale par un de leurs responsables. Chaque membre associé n'a droit qu'à un vote.

La cotisation annuelle minimale est de cent cinquante francs pour les membres actifs et associés personnes physiques et de mille francs pour les membres associés personnes morales.

Elle peut être rachetée en versant une somme égale à une fois le montant de la cotisation annuelle minimale de la catégorie à laquelle appartient le membre.
Les cotisations annuelles peuvent être modifiées par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4. - La qualité de membre de l'association se perd:

- a) par démission,
- b) décès,
- c) disparition des conditions requises pour l'admission à l'association,
- e) par exclusion prononcée par le conseil d'administration, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves nuisibles aux intérêts matériels ou moraux de l'association, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le conseil d'administration pour fournir des explications.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5. - L'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 12 et 24. Les membres du conseil, appelés administrateurs, sont élus au scrutin secret pour trois ans par l'assemblée générale et choisis parmi les membres actifs de l'association. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le conseil est renouvelé par tiers tous les ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles, mais ils ne peuvent exercer plus de trois mandats consécutifs.

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de:

- a) un président,
- b) *un ou plusieurs vice-présidents,*
- c) d'un secrétaire,
- d) d'un trésorier,
- e) d'un à cinq autres administrateurs.

Le bureau est élu pour un an. Les membres du bureau sont rééligibles.

ARTICLE 6. - Le conseil se réunit au moins une fois tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration est interdit.

Tout administrateur qui, sans excuse acceptée par le conseil, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

ARTICLE 7. - Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions sont seuls possibles. *Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.*

Les agents rétribués par l'association peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

ARTICLE 8. - L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. *L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.*

Les membres de l'association sont convoqués individuellement par le secrétaire un mois au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Son ordre du jour ne contient que les propositions du conseil d'administration et celles qui lui auront été communiquées vingt jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, accompagnées de la signature d'au moins 40 membres.

L'ordre du jour fixé par le conseil d'administration est indiqué sur les convocations, les autres propositions sont communiquées en début d'assemblée générale.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée générale.

L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial qui pourra être celui contenant les procès-verbaux du conseil, et signés par le président et le secrétaire de séance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou deux administrateurs.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués de l'association n'ont pas accès à l'assemblée générale.

ARTICLE 9. - *Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation à des membres du bureau.*

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire appartenant au bureau agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir de leurs droits civils.

ARTICLE 10.- - *Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens entrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'assemblée générale.*

ARTICLE 11. - *Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 04 février 1901 et le décret n°66-388 du 13 juin 1966 modifié.*

Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

III. - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 12. - *La dotation comprend:*

a) *Une somme de 50 000 francs constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article suivant;*

b) *Les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boiser;*

c) Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'ait été autorisé;

d) Les sommes versées pour le rachat des cotisations;

e) Le dixième au moins annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association;

f) La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant.

ARTICLE 13. - Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rente nominatives sur l'Etat, en actions nominatives de sociétés d'investissement constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avance. Ils peuvent être également employés à l'achat de titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté.

ARTICLE 14. - Les recettes annuelles de l'association se composent:

a) Du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au e) de l'article 13;

b) Des cotisations et souscriptions de ses membres;

c) Des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics;

d) Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice;

e) Des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;

f) Du produit des rétributions perçues pour service rendu.

ARTICLE 15. - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Il est justifié chaque année auprès du commissaire de la République du département, du ministre de l'intérieur et du ou des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 16. - Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition de la moitié plus un des membres de l'association.

Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale convoquée dans les conditions de l'article 8.

Le quart des membres en exercice doit être présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 17.- L'assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions de l'article 8 doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 18. - En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif

net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

*ARTICLE 19. - Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 16, 17 et 18 sont adressés, sans délai, au ministre de l'intérieur et au(x) ministre(s) chargé(s) de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.*

V. - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 20. - Le président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration de l'association.
Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'intérieur ou du Commissaire de la République, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.
Le rapport et les comptes sont adressés chaque année au commissaire de la République du département, au ministre de l'intérieur et au(x) ministre(s) chargé(s) de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARTICLE 21. - Le ministre de l'intérieur et le ou les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ARTICLE 22. - Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale.
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Paris le, 21 Août 1995

Le Président

BO/CJ/SL/N° 1194


REÇU LE 11/09/95

AUTORISATION DE DOMICILIATION

Je, soussigné, Jean-Claude LEGRAND, Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) autorise "la Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France - SPECIF -" à élire domicile au siège de :

l'Université Pierre et Marie Curie
Laboratoire d'Informatique
Tour 55-65 - E3
4, place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05

le Président,



J.C. LEGRAND

ELECTIONS au CNU

Nous publions ci-après les diverses listes de candidats, à la fois dans le collège des professeurs et dans le collège des Maîtres de Conférences. Chaque liste est suivie de sa profession de foi, lorsque cette dernière a été portée à la connaissance de SPECIF.

Bulletin de SPECIF

ÉLECTIONS AU CNU

Listes des candidats

A) COLLEGE DES PROFESSEURS

1. Liste "ALTERNATIVE"

Claude CHRISMENT	Toulouse 3
André FLORY	Lyon INSA
Marie-Françoise THEIS épouse BRUANDET	Grenoble 1
Michel SCHNEIDER	Clermont 2
Mokrane BOUZEGHOUB	Versailles
Alain DERYCKE	Lille 1
Xavier CASTELLANI	Paris CNAM
Henri BRIAND	Nantes
Jean-Louis CAVARERO	Nice (IUT)
Serge MIRANDA	Nice
Jean-Pierre MARCIANO	Aix-Marseille 3
Alain DUSSAUCHOY	Lyon 1
Bernard CAUSSE	Pau (IUT)
Jean-Marie PINON	Lyon INSA
Jacques LUGUET	Toulouse 3 (IUT)
Odile GUILLOT épouse FOUCAUT	Nancy 2

Profession de foi : Dans les conditions difficiles que rencontrent actuellement l'enseignement supérieur et l'informatique, l'enseignant-chercheur se trouve confronté à de nombreux défis. Comment adapter l'enseignement de l'informatique aux évolutions rapides des techniques et des métiers ? Quel équilibre faut-il adopter entre une nécessaire recherche fondamentale de qualité et une non moins nécessaire recherche appliquée en prise avec les besoins industriels ? Comment faire face à l'alourdissement et à la diversification des tâches administratives inhérentes à l'activité d'enseignant-chercheur ?

Les membres de la liste ALTERNATIVE souhaitent dans ce contexte assurer une juste promotion aux enseignants-chercheurs et aux candidats qui souhaitent s'engager dans cette fonction. Ils veilleront notamment à la prise en compte de toutes les activités : enseignement, recherche, administration. Ils seront attentifs aux diverses formes d'actions qui auront contribué à la promotion de notre discipline informatique. Plus généralement, ils entendent garantir la meilleure représentation de l'informatique dans ses différents courants et aspects tout en favorisant l'ouverture vers les disciplines connexes et les disciplines d'application. A travers sa composition, cette liste se veut représentative des diverses régions de France et des divers types d'établissement de l'enseignement supérieur. Nous entendons ainsi considérer, dans la mesure où elles seront justifiées, les particularités présentées

par certains établissements ou certains sites universitaires.

Enfin, nous estimons qu'une section CNU ne doit pas fonctionner sans concertation. Nous serons à l'écoute et nous favoriserons les échanges de vues avec les groupes représentatifs de notre discipline.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous accorder.

2. Liste SGEN-CFDT

Jean-Pierre PEYRIN	Grenoble 1
Gérard FERRAND	Orléans
Georges LOUIS	La Rochelle (IUT)
Alain QUILLIOT	Clermont 2
Geneviève JOMIER	Paris 9
Jean SEGUIN	Rennes 1
Marion CAEN épouse CREHANGE	Nancy 2 (IUT)
Danièle GIRAULT épouse BEAUQUIER	Paris 12
Michel CHEIN	Montpellier 2
Brigitte PLATEAU épouse PLATEAU	Grenoble Inp.

3. Liste SNESUP (FSU)

Michel Paul LAMURE	Lyon 1 (IUT)
Véronique CAZIER épouse VIGUIE	Paris CNAM
Yvan LAVALLEE	Paris 8
Camille BELLISSANT	Grenoble 2 (IUT)
René CAUBET	Toulouse 3
Pascal ESTRAILLIER	Paris 6
Thérèse ACCART épouse HARDIN	Paris 6
Danièle HERIN épouse AIME	Montpellier 2
Lionel MARCE	Brest
Jean-Pierre ASSELIN DE BEAUVILLE	Tours
Olivier de CARME	Nice
Jacques WOLFMANN	Toulon
Henri FARRENY	Toulouse Inp.
Christian LAVAUT	Paris 13
Jean MOULIN OLLAGNIER	Paris 12
Jean-Marcel PALLO	Bourgogne

Profession de foi : Les collègues, candidats du SNESUP aux élections du CNU de la 27^{ème} section, s'engagent une fois élus à défendre les positions suivantes :

1. les qualifications antérieurement reconnues par le CNU seront systématiquement reconduites ;
2. toute recherche susceptible de faire progresser notre discipline sera considérée avec un esprit d'ouverture. En particulier, dans l'analyse des dossiers, les multiples champs méthodologiques de l'informatique seront pris en compte sans esprit partisan ;
3. toutes les facettes de l'activité d'un enseignant chercheur seront prises en compte en les replaçant dans leur environnement et dans leur contexte ;
4. l'analyse des dossiers se fera indépendamment de toute pression, qu'elle soit locale ou d'école ;

5. pour les promotions, exigence d'un contingent national à la hauteur des besoins. En tout état de cause, l'ancienneté doit être un critère déterminant entre les dossiers équivalents.

Les élus s'engagent à ce que tous les dossiers soient examinés dans cet esprit et feront en sorte que la transparence soit de règle dans tous les débats.

4. Liste SPECIF

Christian CARREZ	Paris CNAM
Jacques MOSSIERE	Grenoble Inp
Yves BEKKERS	Rennes 1
Annick MONTANVERT	Lyon ens
Daniel LITAIZE	Toulouse 3
Laurence CORMIER épouse PUEL	Paris 11
Serge DULUCQ	Bordeaux 1 (IUT)
Michel HABIB	Montpellier 2
Pierre-Claude SCHOLL	Grenoble 1
Jean-Marc GEIB	Lille 1
Igor LITOVSKY	Nice
Françoise LEMAIRE épouse BELLEGARDE	Besançon (IUT)
Charles CONSEL	Rennes 1
Jean-Claude DERNIAME	Nancy inp
Colette MONTET épouse BENCI ROLLAND	Paris 1
François RODRIGUEZ	Toulouse inp

Profession de foi : La liste SPECIF a été constituée avec comme double objectif de refléter la diversité des composantes de l'informatique, notamment en ses aspects théoriques, techniques, appliqués et sociaux et également de représenter la diversité géographique des lieux d'exercice des enseignants chercheurs en informatique. Les membres de cette liste s'engagent à respecter les principes de fonctionnement présentés ci-dessous.

En ce qui concerne les recrutements, nous nous attacherons à vérifier que les candidats retenus par les universités répondent aux critères d'inscription sur les ex listes de qualification, critères diffusés par le CNU sortant et publiés dans le bulletin de Specif. En quelques mots, il s'agit de prendre en compte les aptitudes à la recherche des candidats ainsi qu'une certaine expérience pédagogique modulée selon les fonctions remplies au préalable. Pour l'accès aux fonctions de professeur, l'aptitude à la prise de responsabilités collectives sera un facteur supplémentaire d'appréciation. Nous souhaitons également favoriser une ouverture en prenant en compte des travaux de qualité situés à la frontière de la discipline, ainsi que des travaux interdisciplinaires.

En ce qui concerne les promotions, nous examinerons l'ensemble des facettes du métier d'enseignant chercheur, enseignement, recherche et responsabilités collectives. S'il n'est pas question de normaliser et d'imposer des pondérations types, il nous semble anormal qu'un enseignant chercheur parvienne à ne jamais exercer l'une d'elles.

Enfin, nous nous engageons à rendre compte de notre travail à l'ensemble des collègues, en publiant dans les meilleurs délais les résultats des travaux et en explicitant dans la mesure du possible les critères retenus par la section. Ce souci de clarté sur le fonctionnement collectif de la section trouve ses limites naturelles dans l'indispensable respect des délibérations individuelles.

5. Liste Sup'Recherche FEN

Evangelos PASCHOS	Paris 9
Denis NADDEF	Grenoble inp
Elisabeth PELZ	Paris 12
Jean-Claude RAOULT	Rennes 1
Jacques CARLIER	Compiègne
Madeleine RICOUR épouse BONNET	Paris 5
Roger MOHR	Grenoble inp
Danielle VAN ISACKER épouse MAILLES	Paris 9

Profession de foi : *Un fonctionnement du CNU équitable et transparent pour garantir un service public de qualité.*

Les élections au Conseil National des Universités sont pour les enseignants-chercheurs de tous les établissements d'enseignement supérieur, une échéance d'importance capitale. Cette instance joue en effet un rôle essentiel à tous les moments de la carrière : qualification, recrutement, promotions. Le mode de scrutin du vote par discipline fait de cette instance un lieu où les spécificités scientifiques et le pluralisme peuvent et doivent s'exprimer. Les élu(e)s tout particulièrement, mais aussi les nommé(e)s, ont la possibilité dans cette instance de faire valoir leur conception du service public et de leur métier, leurs exigences de qualité et la défense des principes de déontologie.

L'équilibre recherché à travers les nouvelles procédures pourrait être compromis dans la pratique. La procédure et la complexité du dispositif pèseront autant sur les candidats que sur les établissements et les instances. C'est pourquoi nos élu(e)s veilleront à limiter les risques que comportent les règles récemment décrétées et les effets pervers du nouveau système.

Les élu(e)s prendront en compte les préoccupations des collègues qualifiés antérieurement et de l'ensemble des docteurs. Ils, elles œuvreront dans le respect du pluralisme scientifique et idéologique, en veillant à la prise en compte de tous les aspects de l'activité professionnelle, à la transparence et à l'équité des délibérations, en évitant tout malthusianisme comme tout laxisme. Ils, elles se comporteront en hommes et femmes de terrain, proches de leurs collègues, des diverses disciplines et de la vie des établissements.

Sans cesse en relation avec vous tous, et dans l'esprit des principes évoqués, ils, elles défendront les intérêts matériels et moraux des personnes en contribuant à faire du CNU une instance équitable et soucieuse d'un bon développement de l'enseignement supérieur dans l'ensemble des activités de formation et de recherche.

Notre liste, en 27^{ème} section a été constituée dans le souci d'une représentation équilibrée tant sur la représentation géographiques que sur les thèmes d'intérêt représentés.

L'intervention de ses élu(e)s sera centrée sur les axes suivants :

Ils, elles souhaitent contribuer à la promotion de la recherche et de la formation universitaire française tant au niveau européen qu'international.

Pour le recrutement des candidats, leur rôle au sein du CNU sera double :

D'une part assurer la qualification des candidats de valeur reconnue par la qualité de la recherche effectuée et par l'esprit d'ouverture scientifique manifesté par des travaux et collaborations avec des chercheurs de disciplines voisines "intra- et extra-informatique".

D'autre part, compte tenu que la qualification intervient après un premier classement des établissements, ils, elles prendront en compte les spécificités des équipes de recherche et des laboratoires de ceux-ci.

En ce qui concerne les promotions, ils, elles porteront une attention toute particulière aux activités de recherche et de formation par la recherche qui permettra la pérennisation et le rajeunissement de la recherche universitaire.

Ils, elles seront également attentifs aux efforts d'innovation et de recherche pédagogique des candidats mais aussi à leur investissement dans toutes les tâches permettant le développement et la modernisation de l'enseignement de l'informatique ainsi que des structures universitaires.

Pour pouvoir répondre aux soucis exprimés ci-dessus, ils, elles seront extrêmement attentifs à ce que toutes les disciplines informatiques trouvent leur place et soient également reconnues et s'engagent à défendre une totale transparence au sein du CNU.

B) COLLEGE DES MAITRES DE CONFÉRENCES

1. L'autre liste

Florence SEDES	Toulouse 2 (IUT)
Noureddine MOUADDIB	Nancy 1
Mohamed OU HALIMA	Lyon INSA
Michelle CHABROL	Clermont 2
Abdelkader BETARI	Aix-Marseille 2 (IUT)
Françoise DELOULE	Savoie
Georges SALTET DE SABLET	Paris 5 (IUT)
Nacer BOUDJLIDA	Nancy 1
Françoise DAGORRET	Pau (IUT)
Marie-Christine ROUX épouse LAFAYE	La Rochelle (IUT)
Régine LE MAOULT épouse LALEAU	Paris CNAM
Pierre LAFON	Bordeaux I (IUT)

2. Liste SGEN-CFDT

Anne-Marie BLANC épouse ALQUIER	Toulouse 1
Brigitte JOURDAN DE LA PASSARDIERE	Paris 6
Philippe MARQUET	Lille 1
Jacques SKUBICH	Lyon INSA
Régine LAUDET épouse RAYNAUD	Toulouse 3
Marie-Christine COSTA	Paris CNAM
Jean-Louis NEBUT	Rennes 1
Michel BURLET	Grenoble 1
Alain CAZES	Paris CNAM
Pierre CALLADINE	Poitiers
Jacques GUYARD	Nancy 1
Jean-Marie FILLOQUE	Brest (IUT)
Jean-Pierre AUBERT	Montpellier 2
Michèle RAPHALEN	Rennes 1
Anne-Marie MORIN	Rennes 1
Philippe JEGOU	Aix-Marseille 1

3. Liste SNESUP (FSU)

Sylvie DESPRES	Paris 5
Christian JACQUEMIN	Nantes (IUT)
Bernard FADE	Toulouse 3
Dimitri LECCAS	Paris 6
Bernard HEULLUY	Metz (IUT)
Dominique FAUDOT épouse FAUDOT	Bourgogne
Jean-Raoul PASTRE	Clermont 2
Monique LELEU épouse BARON	Paris 6
Nicolas NICOLOYANNIS	Lyon 1
Michel GAUTHIER	Limoges
Pascal NICOLAS	Angers
Pierre SIMONNET	Corse
Brigitte SAFAR	Paris 11
Abderrafiaa KOUKAM	Besançon ips
Michelle JOAB épouse MINDER	Paris 6
Jean-Marie RIGAUD	Toulouse 3

4. Liste Sup'Recherche FEN

Denis LUGIEZ	Nancy 1
Michel FANTON	Paris INALCO
Véronique BENZAKEN	Paris 1
Ricardo CAFERRA	Grenoble inp
Pascale ZARATE	Paris 11 (IUT)
Marie-Anne MOREAUX	Paris INALCO
Cécile GERMAIN épouse RENAUD	Paris 11
Camille ROSENTHAL épouse SABROUX	Paris 9
Patrice PERNY	Paris 6

SPECIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 juin 1995 (Jussieu)

Ont participé :

Membres: J-F.PERROT, N.COT, D. KROB, F.RODRIGUEZ, A. MONTANVERT, FI. SEDES, CI. BETOURNE, J-F.BOULICAUT, D.HERMAN, C.BELLISSANT, A.BETARI, J-M.FEDOU, Y.HERVIER, B.HEULLUY, H.KIRCHNER, B.LORHO, J-P.MARCIANO, G. de SABLET, M.SCHNEIDER, J.VOIRON.

Excusés: P.DAGORRET, CI.GIRAULT, P.LAFON, B.ROZOY.

Invités: Ch.CARREZ, J.MOSSIERE.

Compte rendu rédigé par Annick Montanvert.

I. Mécanique interne

1) Siège social, statuts

L'opération de changement de siège social a progressé : l'UFR d'Informatique de Université de Paris 6, à Jussieu, accepte d'avoir une boîte aux lettres pour Specif. La demande de changement sera ratifiée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 14 décembre.

F.Rodriguez soumet pour consultation de nouveaux textes des status de l'Association, pour qu'elle puisse être reconnue d'utilité publique.

Ces textes sont étudiés durant le CA ; après quelques corrections, ils seront publiés dans le bulletin de novembre, de manière à pouvoir être votés lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre.

F.Rodriguez rappellera aussi, dans un texte accompagnant cette proposition des nouveaux statuts, les avantages d'un tel changement.

2) Structures implémentatoires

L'idée de créer un alias regroupant tous les adhérents n'est pas retenue, car les risques de "bruit" et de mauvaise utilisation sont trop forts, ce qui nuirait à Specif. Seuls les correspondants et les membres du CA, qui ont choisi leur rôle, peuvent être amenés à être sur des alias publics.

Le serveur w3 est consulté régulièrement. Des améliorations sont encore à apporter (mise en page, précision des dates de mise à disposition des documents, etc). Après discussion, le rôle accordé à ce serveur est d'être un outil d'accès aux informations, mais pas un outil de discussion.

Pour ce dernier aspect, J-F. Boulicaut propose d'étudier la mise en place d'un serveur de news privé, qui permet de garder l'historique et le chaînage des échanges plus facilement qu'avec les autres outils du moment. Cependant un tel serveur n'est pas jugé suffisamment performant actuellement par la majorité du CA, qui préfère attendre l'amélioration desdits outils.

II. Actions et manifestations

1) Commission moyens : journées réseaux 7-8 décembre 1995 à Lyon

J-F.Boulicaut monte les journées réseaux. Le 7 décembre, les participants se joindront au public de la journée ROCAD (réseau à haut débit lyonnais). La journée du 8 décembre sera organisée sous forme d'ateliers accessibles aux seuls membres de Specif. Une annonce est donnée dans le bulletin de Specif.

2) Commissions enseignement et recherche

Il existe maintenant un serveur w3 de la D.G.R.T. (Direction Générale de la Recherche et de la Technologie) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Insertion Professionnelle.

Ce serveur, d'adresse : <http://dgrt.mesr.fr:8000/>

contient entre autres des informations sur les études de 3ème cycle et un annuaire des DEA et des DESS (intitulés & adresses, sélection par mots clés).

L'annuaire des DEA constitué par Specif contient plus de renseignements sur chacun des DEA. Son actualisation par la commission recherche est en cours, une soixantaine de DEA est déjà contactée.

L'annuaire des DESS est paru.

Un catalogue des licences-maîtrises d'informatique est disponible sur le serveur Specif.

Un rapport sur les formations doctorales (finalité, vie du doctorant et débouchés), intitulé HotDocs, a été rédigé par des doctorants. Ce rapport est le fruit de multiples réflexions conduites par un ensemble de doctorants et chercheurs, toutes disciplines confondues. Il est accessible sur www3 (consulter le serveur Specif pour obtenir l'adresse ; et envoyer un courrier électronique à hotdocs@masi.ibp.fr pour avoir plus de renseignements).

Par ailleurs, il existe sur le serveur de Specif des listes de contacts et d'adresses électroniques nécessaires aux doctorants.

La multitude des diplômes en informatique (pas moins de 22 à l'heure actuelle) pose un problème de visibilité de la discipline. Une réflexion sur l'évolution nécessaire des formations et diplômes va être une préoccupation de la commission enseignement, de manière à anticiper les propositions futures de nos ministères.

La mise en place d'une opération avec le Syntec, dans le cadre des relations avec l'industrie, est en cours.

3) Elections au CNU : liste Specif ?

Les listes pour le renouvellement du CNU doivent être déposées d'ici le 26 septembre. Les listes sont généralement des listes syndicales. Les membres actuels du CNU ont discuté de l'opportunité d'une participation de Specif. Il s'en est dégagé que les membres du collège B ne semblent pas souhaiter un soutien de Specif, alors que dans le collège A, si quelques-uns sont opposés à une participation de Specif, la majorité y est plutôt favorable. Specif ne pourrait pas justifier un soutien à une liste syndicale ; par contre des listes syndicales et une liste Specif pourraient coexister sans s'opposer.

Une longue discussion sur ce thème s'ensuit.

Specif souhaite représenter la diversité des enseignants-chercheurs, et effectuer une défense globale de la discipline et de la profession.

Sont mandatés pour le suivi au niveau du collège A :

Ch.Carrez, B.Lorho, J.Mossière, C.Bellissant.

Les syndicats vont être contactés pour coordination avant la constitution des listes.

4) Recrutements 95

Comme à l'accoutumée, les recrutements 95 sont marqués par les problèmes de synchronisation entre MdC/Prof, CNRS, INRIA, suivis des choix tardifs des candidats et comme conséquence le risque de perte de postes.

Specif pourrait essayer d'intervenir auprès des 3 organismes pour un meilleur enchaînement. Ce point sera discuté au Conseil d'Administration du 5 octobre.

5) Entretiens, etc

Les entretiens avec les ministères et leurs représentants se poursuivent.

Les comptes rendus sont régulièrement publiés dans le bulletin de Specif.

III. Préparation des AG

De par la proposition de modification des statuts de Specif qui va être soumise au vote des adhérents de Specif, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée. Pour éviter de multiples assemblées, cette assemblée générale extraordinaire aura lieu à même date que l'assemblée générale ordinaire, à savoir le jeudi 14 décembre.

L'annonce a été faite dans le dernier bulletin :

au CNAM, 2 rue Conte, Paris 03 (Accès 30, sous-sol, salle 04)
AGO de 10h à 12h
AGE de 12h à 12h30
Exposés et débats de 14h à 18h

Specif aura 10 ans cette année : les anciens présidents vont être contactés pour participer à cette journée du 14 décembre.

IV. Prochaines réunions

Bureau de Direction :	Réunion téléphonique Jeudi 7 septembre, de 16h à 18h
Conseil d'Administration :	Jeudi 5 octobre, de 13h30 à 17h30 à Jussieu (Paris 5), couloir 65-66 - salle 208
Bureau de Direction :	Réunion téléphonique Jeudi 9 novembre, de 16h à 18h
Assemblées Générales :	Jeudi 14 décembre de 10h à 18h CNAM, 2 rue Conte, Paris 03 (Accès 30, sous-sol, salle 04)
Conseil d'Administration :	Vendredi 15 décembre , de 9h à 12h à Jussieu (Paris 5), couloir 65-66 - salle 208

SPECIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 5 octobre 1995 (Jussieu)

Ont participé :

Membres : J-F. PERROT, N.COT, D. KROB, F. RODRIGUEZ, A. MONTANVERT, FI. SEDES, CI. BETOURNE, J-F. BOULICAUT, D. HERMAN, C. BELLISSANT, P. DAGORRET, J-M. FEDOU, CI. GIRAULT, B. HEULLUY, B. LORHO, G. de SABLET, M. SCHNEIDER.

Excusés: A. BETARI, Y. HERVIER, H. KIRCHNER, P. LAFON, J-P. MARCIANO, B. ROZOY, J. VOIRON.

Invité: Ch. CARREZ.

Compte rendu rédigé par Annick Montanvert.

I. Elections au CNU et liste Specif

Ch. Carrez a été invité à parler de la liste Specif. Rappelons que l'éventualité de la constitution d'une liste Specif a été envisagée lors du CA de juin 1995, à la suite de discussions au sein des commissions CNU courantes. Ces discussions ont conduit à l'étude de la constitution d'une liste Specif pour le collège A, et non pour le collège B.

Le CA de Specif a chargé Ch. Carrez, J. Mossière, C. Bellissant et B. Lorho de prendre contact avec les syndicats et, le cas échéant, de travailler à la constitution d'une liste Specif.

En parallèle, Jean-François Perrot diffusait un mail aux correspondants pour leur faire connaître cette situation, et diffuser l'information aux adhérents de leur zone.

Tout ceci a abouti à la constitution d'une liste Specif, menée par Ch. Carrez et J. Mossière.

Cette liste est diffusée dans le présent bulletin, avec un texte explicatif et la profession de foi de la liste Specif.

Il y a 4 autres listes pour le collège A, et 4 listes pour le collège B. Ces listes sont également données dans ce bulletin.

Les élections seront closes au 17 novembre 1995.

Toutes ces informations (5 listes collège A, 4 listes collège B, profession de foi Specif) sont aussi diffusées par courrier électronique aux correspondants en octobre 1995, pour diffusion aux adhérents, puisque ce bulletin est distribué après les élections. Elles sont aussi accessibles sur le serveur Specif.

II. Renouvellement du Conseil d'Administration de Specif

Le point est fait sur les sortants et les démissionnaires.

Huit membres sont sortants :

- N. Cot, après 3 mandats consécutifs, n'est pas rééligible. Il faut lui trouver un successeur pour le bulletin, tâche centrale de Specif. Ch. Carrez, qui participe déjà à de nombreuses rubriques de Specif, accepterait cette lourde tâche.

- D. Krob renouvelle sa candidature.

- F. Rodriguez ne souhaite pas renouveler sa candidature.

- A. Betari renouvelle sa candidature.

- P. Dagorret, en charge des adhésions, renouvelle sa candidature, mais souhaite trouver rapidement un remplaçant à la tâche, ou tout au moins une aide locale, efficace, et éventuellement rémunérée par Specif.

- J-M. Fedou, qui avait été élu pour un an à la suite d'une démission, renouvelle sa candidature.

- B. Lorho, qui devient directeur adjoint à la DSPT-4, à la suite de M. Cosnard, ne renouvelle pas sa candidature.

- J-P. Marciano, après de 3 mandats consécutifs, n'est pas rééligible.

De plus, Yves Hervier, réélu en décembre 1993, souhaite démissionner par manque de disponibilité. B. Rozoy, regrettant de ne pouvoir être davantage disponible pour Specif, préfère également donner sa démission. Ils laissent tous deux une place de 1 an pour compléter leur mandat.

Sauf démissions supplémentaires, il y aura donc 10 membres à élire lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre.

III. Boîte postale et modification des statuts

1) Boîte postale

Le changement de boîte postale a été effectué.

L'adresse postale est dorénavant :

SPECIF - Laboratoire d'Informatique
Université Pierre et Marie Curie
Tour 55-65 - E3
4, place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

2) Statuts

Le nouveau texte des statuts, sur lequel a travaillé F. Rodriguez, est diffusé dans ce bulletin avec une page explicative.

Ces nouveaux statuts seront votés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée le jeudi 14 décembre à 12h, à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire.

IV. Bulletin et Assemblées Générales

1) Bulletin

Le bulletin du mois de novembre est consacré au 10ème anniversaire de Specif, et au 20ème anniversaire du SPI.

Plusieurs textes rédigés à l'occasion de ce 10ème anniversaire sont regroupés dans le bulletin ; N. Cot a envoyé une large demande à participation.

Il semble que le bulletin spécial sur les journées réseaux de Grenoble en 1994 ne puisse pas être mené à bien. G. de Sablet fait le point sur cette question.

2) Assemblées Générales

Le jeudi 14 décembre, s'enchaîneront AGO, AGE et exposés :
au CNAM, 2 rue Conte, Paris 03 (Accès 30, sous-sol, salle 04)
AGO de 10h à 12h
AGE de 12h à 12h30
Exposés et débats de 14h à 18h (pot à 17h).

Le vote du renouvellement du CA aura lieu en fin d'AGO.

Le vote de modification des statuts aura lieu à l'AGE.

Les documents nécessaires à ces deux votes sont donnés dans ce bulletin et en liasse à part.

V. Entretiens avec nos tutelles ; Syntec

1) Tutelles

Une note de Specif au ministère de l'éducation nationale, et au directeur général de l'enseignement supérieur, ainsi que la réponse obtenue par Specif sont publiées dans ce bulletin (il s'agissait de la dénomination des diplômes d'informatique délivrés par les IUP).

Les entretiens avec le ministère continuent, et les comptes rendus sont publiés dans le bulletin. Une réflexion sur l'enseignement supérieur, pour redonner une visibilité aux formations est en cours.

Pour toutes ces entretiens, Specif se veut représenter la diversité de la profession, mais aussi savoir exprimer un comportement consenti et homogène.

B. Lohro, nommé Directeur Adjoint du DSPT4 affirme sa volonté de dynamiser les relations de Specif avec le DSPT4.

2) Syntec

Il est difficile de maintenir un contact suivi avec le Syntec, par manque de disponibilité des membres du CA de Specif.

VI. Commissions

1) Moyens

J-F. Boulicaut poursuit l'organisation des journées réseaux des 7/8 décembre 1995.

Une séance de formation aux réseaux locaux pourrait avoir lieu le mercredi 6 décembre, en remplacement de la date du 7 initialement prévue..

2) Enseignement

La commission enseignement se réunit régulièrement. Elle étudie actuellement les licences-maîtrises dans l'évolution des cursus, et les DEUG à la suite de la rénovation. Elle doit aussi faire le bilan des formations actuelles et étudier différents schémas d'évolution pour préparer les entretiens avec nos tutelles.

L'annuaire des DESS a été publié par Cépadues. Il peut être commandé directement à Cepadues-Editions, 111 rue Nicolas Vauquelin, 33100 Toulouse (fax. 61 41 79 89) (au prix de 59 F port compris - ou demander une facture).

3) Recherche

La commission recherche continue la constitution de l'annuaire des DEA commun à AUM, EEA et Informatique.

Le ministère de la recherche a refusé de financer le tirage et la diffusion. Des pourparlers sont en cours pour négocier la tirage par le biais du ministère des affaires étrangères.

VII. Prochaines réunions

Bureau de Direction :	Réunion téléphonique Jeudi 9 novembre, de 16h à 18h
Assemblées Générales :	Jeudi 14 décembre de 10h à 18h CNAM, 2 rue Conte, Paris 03 (Accès 30, sous-sol, salle 04)
Conseil d'Administration :	Vendredi 15 décembre , de 9h à 12h à Jussieu (Paris 6), couloir 65-66 - salle 208

DIVERS

- **Procédures de recrutement des Enseignants chercheurs (décret 95-489 du 27 avril 1995)
J.-P. STEEN**
- **Concours d'entrée à l'ENS CACHAN en 3^e année, section Informatique**

Procédure de Recrutement des Enseignants-Chercheurs Décret 95-489 du 27 avril 1995

1. Portée des concours

Concours ouverts par établissement (art 22) pour une section du CNU (art 23) ou plusieurs

2. Type des concours (Diplômes requis et conditions)

- Plus de Qualification requise, elle a un autre rôle.

1er concours, normal.

MC

- Dr 3ème Cycle, Dr Ingénieur, Doctorat ou Habilitation (ou, par équivalence, Doctorat État - qui peut le plus, peut le moins).
- Pour les diplômes étrangers, dispense par la CSE, pour 1 an. (art 24)

Pr

- Habilitation (ou, par équivalence, Doctorat État)
- Pour les diplômes étrangers, dispense par la CSE, pour 1 an. (art 24)

2ème et 3ème concours (pour le tiers des postes) (art 24)

MC

- 2ème concours pour les titulaires du second degré et Pr ENSAM, dans le supérieur depuis 3 ans, ayant les titres ou la qualification.
- 3ème concours pour les professionnels :
10% de non-fonctionnaires, mais pour accéder directement en 1ère classe.
6 ans d'activité professionnelle dans les 9 ans qui précèdent
ou associés à temps plein depuis 2 ans (ou 3 ans, mais fini depuis moins d'un an)

Pr

- 2/9è pour les MC, ayant les titres, et 10 ans de service (art 43).
- 1/9è pour les MC, ayant les titres et 5 ans de service dans un autre établissement ou en coopération.
- 1/9è pour accès directe en classe exceptionnelle;
10 ans d'activité professionnelle dans les 13 ans qui précèdent
ou associés à temps plein depuis 2 ans (ou 3 ans, mais fini depuis moins d'un an)

3. Procédure

1 - CSE

- Les dossiers de candidats parviennent à la CSE.
- 2 rapporteurs par candidats. L'un des rapporteurs peut-être extérieur à la CSE.
- La CSE établit la liste de candidats admis à poursuivre (art 26.I).
- Audition des candidats, par la CSE ou une sous-commission d'audition (avec parité A/B pour les MC) qui remet un avis (art 26.II).
- La CSE retient 5 noms, au plus, en ordre alphabétique, par poste. Transmission au Ministère, par le chef d'établissement (art 26.III).

2 - CNU

- Au Ministère, par section du CNU, constitution d'une liste alphabétique des candidats retenus par les CSE (art 27.I).
- La section établit une liste alphabétique des Qualifiés, pour 1 an. Liste publique (art 26.II).

- Pour les Pr : 2 rapporteurs. Établissement d'une liste des candidats à auditionner. Audition par un sous-jury qui transmet un avis. Enfin, établissement de cette liste des qualifiés. (art 46).

3 - Établissement

- La liste des qualifiés est communiquée à la CSE. Elle donne le classement de ceux qu'elle avait sélectionnés et qui sont qualifiés (art 28).
- Le CA reçoit cette liste. Il doit garder l'ordre et le 1er, au moins, ou rejeter la liste. Ce qui en reste et transmis au Ministère (art 28).

4 . Les Instituts "article 33" (art 29)

Instituts 1

- Une commission mixte (2/3 CSE, 1/3 désigné par le Conseil de l'Institut) fait le travail de la CSE, audition comprise, et transmet un avis à la CSE.
- C'est la CSE qui établit la liste des 5 noms en ordre alphabétique, après avoir entendu 2 rapporteurs par candidat (art 29.I).

Instituts 2

- Après retour du CNU, la CSE fait le classement et il est transmis au Directeur et au Conseil de l'Institut, qui joue le rôle du CA (art 29.III et .IV). Les Directeurs peuvent exercer leur veto sur les noms.

5 . Cas où l'emploi n'est pas pourvu - 2ème tour (art 30)

- Plus de mutation possible.
- Seuls les qualifiés peuvent être candidats (art 30.I)

1. CSE

- Liste de classement de 5 noms transmise au CA (Rapporteurs et auditions comme au 1er tour).

2. CA

- Même travail qu'au 3 ci-dessus. Transmission au Ministère (art 30.II).

3. Institut

- La commission mixte fait le travail de la CSE et donne un avis. Il est soumis à la CSE (avec 2 rapporteurs par candidat) et celle-ci fait le classement des 5 noms. Ensuite selon 1 et 2.

6. Autres modifications

Après le stage

- Le CEVU donne un avis sur la titularisation des MC, ainsi que le Directeur de l'UFR. Ils sont transmis, par le Président, à la CSE qui propose. En cas de contestation, c'est le CA qui prend la décision.

Détachement.

- Au bout de 2 ans de détachement dans un corps d'Enseignants-Chercheurs, un fonctionnaire peut demander son intégration dans ce corps. C'est la CSE qui propose, avec un avis du CA.
- Dans un Institut, c'est le Directeur qui propose, après consultation du Conseil. Il doit avoir l'avis de la CSE
- Il faut l'avis du CNU, pour les candidats n'appartenant pas à un corps d'Enseignants-Chercheurs assimilés aux MC (ou aux Pr).
- Ceci ne s'applique pas au 49-2, ni au 49-3.

Résumé proposé par JP STEEN

Réf : AP/DL 95.15

Cachan, 9 Octobre 1995

Objet : Concours d'entrée à l'ENS de Cachan, en 3^{ème} année, section Informatique

Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous rappeler l'existence, à l'École Normale Supérieure de Cachan, d'un concours qui recrute des élèves entrant en troisième année dans le Département d'Informatique.

Le concours est ouvert à tout étudiant titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur à la session de juin 1996 au plus tard. Il est plus particulièrement destiné aux étudiants informaticiens ayant de bonnes connaissances en Informatique Fondamentale et aux étudiants mathématiciens ayant suivi un cursus d'Informatique.

Après accord du conseil du Département d'Informatique, les étudiants reçus feront un DEA d'Informatique dans l'Université de leur choix à Paris ou en province. Ils commenceront ensuite une thèse. Durant leurs deux années d'école, ils bénéficieront de plus d'une formation complémentaire délivrée à Cachan. A la suite de ces deux années, les meilleurs d'entre eux pourront profiter du statut d'Assistant Moniteur Normalien pour finir leur thèse dans des conditions optimales.

J'attire votre attention sur le caractère exceptionnel de ce concours qui est le seul, toutes écoles normales confondues, à être réservé aux étudiants désirant poursuivre des études en Informatique. Je crois qu'il s'agit d'une forme de reconnaissance de notre discipline dont nous nous devons de profiter.

Je vous remercie à l'avance de la publicité que vous voudrez bien faire auprès de vos étudiants. Je me permets d'insister sur l'importance à encourager personnellement les meilleurs d'entre eux à concourir.

Les inscriptions à ce concours doivent se faire par minitel avant le **10 janvier 1996**. Je reste, ainsi que le secrétariat du Département d'Informatique, à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous ou vos étudiants souhaiteriez.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Cher Collègue, l'expression de mes meilleures salutations.



A. PETIT

Directeur du Département Informatique

**Préinscription sur Minitel 3615 code SCIENS
du 25 Novembre 1995 au 10 Janvier 1996**

Les notices explicatives seront disponibles dans les Rectorats, au MENESRIP et à l'ENS de CACHAN

**SOMMAIRE DES BULLETINS DÉJÀ PUBLIÉS
et composant les archives de SPÉCIF**

NUMÉROS PRÉCÉDENTS : du numéro 1 (*Février 1986*) au numéro 30
(*Mars 1995*)

NUMÉRO 31 *Mars 1995*

- Le mot du nouveau Président
- Le rapport moral pour 1994
- L'invité de SPECIF : Donald E. KNUTH
- SPECIF et le MESR
- Débat sur les filières technologiques
- Invités de l'AG de SPECIF
- Réorganisation du CNRS
- Premier rapport de l'Observatoire de la Recherche en Informatique
- Analyse du coût du chercheur
- Session d'Automne 1994 de la section 07 du CNRS
- Analyse de la campagne de recrutement 1994
- Assemblée des responsables des départements informatiques
- Assemblée Générale SPECIF (8 décembre 1994)
- Compte rendu de la réunion du CA du 19 janvier 1995
- Compe rendu du CA du 9 décembre 1994
- Compe rendu du CA du 20 octobre 1994
- Livres proposés à SPECIF
- Divers
- Bulletin d'adhésion 1995

NUMÉRO 32 *Juillet 1995*

- JOURNÉES SPECIF
- SPECIF et la DSPT 4
- Session de Printemps du CNU (Promotions 95)
- Nouvelles modalités de recrutement (**C. CARREZ**)
- Statistiques des Enseignants 27° section
- Listes de qualifications en 27° section
- Activités de la Commission Enseignement de SPECIF
- Aspects de l'enseignement de l'Informatique
- Présentation du GIS "Sciences de la cognition" (**J.B. GANASCIA**)
- Session de Printemps de la section 07 du CNRS
- Annonce des Assemblées Générales de SPECIF
- Compte rendu de la réunion d'ARDI du 24 mars 1995
- Compte rendu du CA de SPECIF du 11 avril 1995
- Livres
- Divers.

S P E C I F - Bulletin d'adhésion 1995

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement à la responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Pantxika DAGORRET - Specif
IUT de Bayonne - Département Informatique
3, avenue Jean Darrigrand - 64115 BAYONNE cedex
tél. 59 52 89 72 - fax. 59 52 89 89 - email : pantxi@iutbay.univ-pau.fr

Merci d'indiquer votre nom dans votre courrier, ou de retourner la fiche ci-dessous remplie en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.

Adhésion en tant que : Personne physique Personne morale

M Mme Mlle NOM : Prénom :

Fonction (Enseignant, Chercheur...) :

Etablissement :

Laboratoire :

Adresse d'expédition du bulletin : (publiée dans l'annuaire de Specif)

S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O/N) :

AD1 (Organisme) :

AD2 (Unité ou Département) :

AD3 (Bâtiment, rue, BP) :

AD4 (Code Postal et Ville) :

Téléphone(s) : () Télécopie : ()

Adresse électronique :

Signez ici si vous souhaitez que ces informations
ne soient pas diffusées en dehors du cadre de Specif :

Règlement adhésion année CIVILE 1995 :

Personne physique : 150 F Personne morale : 1000 F

Règlement à l'ordre de SPECIF :

Montant : _____ par : Chèque CCP Bon de Commande

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX, AIX_IUP, AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, BAYONNE, BELFORT, BESANCON, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB, BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA REUNION, LA_ROCHELLE, LANNION, LE_HAVRE, LE_MANS, LILLE, LIMOGES, LYON_1, LYON_3, LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARNE_LA_VALLEE, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_IUFM, MARTINIQUE, METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_IUT, NOUMEA, ORLEANS, ORSAY_IUT, PARIS_1, PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_LAFORIA, PARIS_6_LITP, PARIS_6_MASI, PARIS_7, PARIS_8, PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ECOLE_DES_MINES, PARIS_ENS, PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_III, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES_1, RENNES_INSA, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT-ETIENNE, SOPHIA_INRIA, STRASBOURG, STRASBOURG 2, SUISSE, TELECOM-BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT, TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES, Autre :

- 117 -